**Zeitschrift:** Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern

**Herausgeber:** Grosser Rat des Kantons Bern

**Band:** - (1932)

Rubrik: Budget

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# BUDGET

### DES RECETTES ET DES DÉPENSES

## DU CANTON DE BERNE

**POUR** 

L'EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

1933

PROPOSITIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF



IMPRIMERIE ZIMMERMANN & CIE S. A. — BERNE

### BILAN DE LA FORTUNE.

Fortune de l'Etat au 1er janvier 1932	Fr. 63,241,721
Excédent présumé des dépenses de l'administration courante en $1932$	» 2,438,372
Fortune probable de l'Etat au 31 décembre 1932	
Fortune probable de l'Etat au 31 décembre 1933	Fr. 53,472,277

Compte de 1931*)	Budget de 1932*)	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses ttes
Fr. Ct	. Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante. RÉCAPITULATION.				
1,987,548 15	1,899,546	1. Administration générale	104,200	1,981,628		1,877,428
2,970,328 60	3,090,346	II. Administration judiciaire		3,059,678		3,059,678
227,800 55			0.050.700	242,350		242,350
$oxed{2,935,510 78} 641,108 95$			2,859,703 1,157,315			2,974,585 $718,903$
2,670,631 55	2,808,860		-	2,802,056	ı	2,802,056
17,492,314 02		VI. Instruction publique	2,788,471			17,493,791
50,067 15				50,236		50,236
$\begin{bmatrix} 8,888,421   37\\ 3,275,475   71 \end{bmatrix}$			515,950 808,971	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		8,829,816 $3,395,825$
2,337,982 75			4,201,530			2,791,213
8,059,674 53	6,786,875	X.ª Travaux publics		11,062,395		6,282,395
65,398 70	70,325	X.b Chemins de fer, navigation et avia-	0.000	00.004		¥0.004
12,747,049 55	11 368 625	tion	8,600	66,604 $11,367,103$		58,004 11,367,103
1,829,574 46			225,000			1,852,030
2,042,674 —	2,161,421	XIII. Agriculture	2,387,340			2,146,851
350,588 35			160,015			383,962
854,487 91 2,360,796 31			$2,030,600 \ 2,725,220$			
251,778 70			44,000			253,000
1,575,642 25		XVIII. Caisse hypothécaire	26,976,250		1,500,000	
2,400,000 —	2,400,000	XIX. Banque cantonale	3,000,000	800,000	2,200,000	
3,335,503 92 8,209 60	3,114,700 8,100		5,122,390			
108,789 15			321,100	313,000	8,100	
100,.00	100,000	des mines.	298,800	180,600	118,200	_
1,083,358 05		AXIII. Kegie des seis	2,567,455	1,598,207		
3,169,966 55			2,589,000	111,068		
5,387,204 74 2,913,881 60			4,774,200 $2,827,000$			
233,827 20	242,500		270,000			
1,108,958 52		XXVIII. Patentes d'auberge, permis de	,	,	ĺ	
		vente des spiritueux et étab-	1 000 500	100 500	1 004 000	
989,605 95	1,079,219	lissements de danse XXIX. Part de la recette de l'alcool	1,280,500 $1,242,448$			
783,357 35			1,212,110	100,220	1,100,210	
,		nationale suisse	651,019		651,019	
899,223 37 38,065,721 34		XXXI. Taxe militaire	2,046,000		$840,120 \ 35,771,106$	
110,686 56		XXXII. Impôts directs	38,205,666	∠,434,360 —		_
		•	116,968,743	1000000	59,248,154	
65,389,220 33 68,823,927 82			110,300,745			$\overline{66,579,226}$
'-'  -	''	Excédent des recettes				
3,434,707 49	2,438,372	Excédent des dépenses	7,331,072		7,331,072	
68,823,927 82	65,425,447		124,299,815	124,299,815	66,579,226	66,579,226
		indianées en chiffwag dwaits, les wasattag en s				

<sup>\*)</sup> Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ites
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			Comptes spéciaux.				
			I. Administration générale.				
			A. Grand Conseil.				
201,520	75	126,000	1. Indemnités de présence et de route. Frais				
		122 222	des commissions		126,000		126,000
201,520	75	126,000			126,000		126,000
			B. Conseil-exécutif.		=		
140,049	85	150,300					
			exécutif		150,300		150,300
140,049	85	150,300			150,300		150,300
			C. Crédit du Conseil-exécutif.				
25,955	85		(1. Frais du Conseil-exécutif et gratifications)				
11,723		25 000	pour années de service		24,000		24,000
11,725	03	25,000	publique, des arts et des sciences		24,000		24,000
8,001	 15	8,000	3. Secours	_	8,000	_	8,000
45,680	05	33,000	-		32,000	-	32,000
			D. Députation au Conseil des Etats				
			et commissaires.			į.	
5,132		$\frac{5,800}{200}$	1. Députation au Conseil des Etats 2. Commissaires	_	$\substack{5,360\\200}$	_	5,360 200
5,132		6,000		_	5.560	_	5,560
100 mg			E. Chancellerie d'Etat.				
$53,820 \\ 83,275$		56,543 86,545	1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés	_	56,814 87,394	_	56,814 87,394
7,991	65	6,400	3. Frais de bureau		6,000		6,000
126,783 $15,905$	$\begin{vmatrix} 10 \\ 20 \end{vmatrix}$	$105,000 \\ 17,200$	4. Frais d'impression	30,000 8,000	$130,000 \\ 24,700$	_	100,000 16,700
$37,000 \\ 2,000$		37,000 3,000	6. Loyers		37,000	_	37,000
2,000		5,000	bernensium	_	_	_	_
326,775	70	311,688		38,000	341,908	<del>-</del>	303,908
						w	

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			I. Administration générale.			a	
			F. Feuilles officielles.				
21,000 10,500	_	21,000 11,000	<ol> <li>Formages:         <ul> <li>a) Feuille officielle allemande</li> <li>b) Feuille officielle du Jura</li> <li>2. Abonnements des aubergistes:</li> </ul> </li> </ol>	21,000 11,000	_	21,000 11,000	_
26,526 7,579	50 25	26,700 7,700	a) Feuille officielle allemande b) Feuille officielle du Jura	26,600 7,600		26,600 7,600	_
<b>65</b> , <b>605</b>	75	66,400	•	66,200		66,200	
,			G. Bulletins des séances du Grand Conseil et bulletins des lois.			3	
10,815 990	65 —	9,116 1,000	1. Frais de rédaction:  a) Bulletin des séances	_	9,164 1,000	-	9,164 1,000
52,370	65	40,500	a) Bulletin et compte rendu		30,000 9,000	<del>-</del>	30,000
64,176	30	50,616			49,164		49,164
135,678	75	142,031	<b>H. Préfets.</b> 1. Traitements des préfets	_	143,350	_	143,350
9,073 7,193 48,255	85	8,000 35,000	2. Secrétariat du préfet de Berne 3. Indemnités des vice-préfets	=	9,546 8,000 33,000	_ _ _	9,546 8,000 33,000 31,100
31,100 231,301	 55	$\frac{31,100}{225,677}$	5. Loyers		$\frac{31,100}{224,996}$		224,996
201,001			J. Secrétariats de préfecture.				
260,110 1,292 673,807 74,357 28,950	80 70 05 —	$   \begin{array}{c}     1,500 \\     707,000 \\     50,000 \\     29,200   \end{array} $	1. Traitements des secrétaires de préfecture 2. Indemnités des remplaçants 3. Traitements des employés 4. Frais de bureau	   	274,800 1,500 701,400 45,000 29,000 1,051 700	   	274,800 1,500 701,400 45,000 29,000
1,038,517	70	1,002,000			1,051 700		1,001,100

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ites
Fr.	Ct.	Fr.	:	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			I. Administration générale.				ă
$201,520 \\ 140,049 \\ 45,680 \\ 5,132$	$\begin{array}{c} 85 \\ 05 \end{array}$	150,300	A. Grand Conseil	_ _ _	126,000 150,300 32,000	_ _ _	126,000 150,300 32,000
326,775 $65,605$ $64,176$	75	66,400	G. Bulletins des séances du Grand Conseil	38,000 66,200	5,560 341,908 —	66,200	5,560 303,908 —
231,301 1,038,517			et bulletins des lois	_	$\begin{array}{c} 49,164 \\ 224,996 \\ 1,051,700 \end{array}$	_	$\begin{array}{ c c c }\hline 49,164\\ 224,996\\ 1,051,700\\ \end{array}$
1,987,548	_		C   C   C   C   C   C   C   C   C   C	104 200	1,981,628	_	1,877,428
252,975 3,568 <b>256,544</b>	80	269,344 3,000 <b>272,344</b>	II. Administration judiciaire.  A. Cour suprême.  1. Traitements des juges	- I	269,344 3,000 <b>272,344</b>	 	269,344 3,000 <b>272,344</b>
56,514 76,923 7,999 17,890 22,800 1,824 1,430 185,383	25 90 30 - 70 85	80,349 8,000 18,000 22,800 1,800	B. Greffe de la Cour.  1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau 4. Service du Palais de justice 5. Loyers 6. Bibliothèque 7. Chambre des avocats, indemnités des membres et frais de bureau	   	60,327 79,815 7,000 18,000 22,800 1,500 1,500 190,942		60,327 79,815 7,000 18,000 22,800 1,500 1,500 190,942
			C. Tribunaux de district.				
315,276 7,462 63,310 55,823 46,000 1,031 — 488,905	45 60 55 - 95 -	334,528 7,500 64,000 46,000 47.300 500 100 499,928	1. Traitements des présidents de tribunal 2. Indemnités des vice présidents 3. Indemnit des juges et des juges suppléants 4. Frais de bureau 5. Loyers 6. Fonctionnaires judiciaires extraordinaires 7. Frais de déplac de l'autorité de surveill.		338,654 7,500 64,000 40,000 47,300 — 100 <b>497,554</b>		338,654 7,500 64,000 40,000 47,300 - 100 <b>497,554</b>

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933		Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			II. Administration judiciaire.			e .	
			D. Greffes des tribunaux de district.				
$232,014 \\ 7,949 \\ 377,980 \\ 27,891 \\ 17,500$	$\begin{array}{c} 50 \\ 45 \end{array}$		1. Traitements des greffiers		246,100 4,000 390,000 24,000 18,400		246,100 4,000 390,000 24,000 18,400
663,336	60		5. 25, 512 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		682,500		682,500
		,	E. Ministère public.		·		·
73,926 449 8,339	65	78,917 $450$ $6,400$	<ol> <li>Traitements des fonctionnaires</li> <li>Frais de bureau du procureur général .</li> <li>Frais de bureau des procureurs d'arron-</li> </ol>	_	77,000 600	_	77,000 600
1,200		1,200	dissement et du procureur suppléant . 4. Loyer	_	6,000 1,200	_	6,000 1,200
83,915	25	86,967	4. 10yor		84,800		84,800
9,399 3,991 2,532 11,806 18,300 46,030	90 85 30	5,000 2,000 7,000 18,300	F. Cours d'assises.  1. Indemnités des jurés	· - - - - -	10,000 4,500 2,000 5,000 18,300 39,800	_ _ _ _ _	10,000 4,500 2,000 5,000 18,300 39,800
1,843 136,943 5,403 378,173 480,934 39,589 31,001 33,525 1,107,415	15 55 75 75 90 80	141,804 2,500	G. Offices des poursuites et des faillites.  1. Frais de bureau et de déplacement de l'autorité de surveillance	- - - - - -	1,500 143,100 2,500 380,000 510,000 30,000 33,660 1,130,760	- - - - -	1,500 143,100 2,500 380,000 510,000 30,000 33,660 1,130,760

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933		Dépenses ites		Dépenses ites
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante.		Fr.		,
			II. Administration judiciaire.				
			H. Conseils de prud'hommes.				
9,245	65	9,300	1. Frais, part de l'Etat		9,300	_	9,300
9,245	65	9,300		_	9,300		9,300
			J. Tribunal administratif.				
37,153			1. Traitements des fonctionnaires	_	39,950	_	39,950
38,271 16,039			2. Traitements des employés	_	39,614 16,000	_	39,614 16,000
6,003 3,500	70		4. Frais de bureau		5,000 3,500	_	5,000 3,500
100,968	-				104,064		104,064
,	-						
			K. Tribunal de commerce.				e
9,618				_	8,394	_	8,394
7,560 6,803		7,920 7,000	2. Traitement de l'employé	_	$7,920 \\ 7,000$	_	7,920 7,000
4,300 300	25	4,300	4. Frais de bureau et de déplacement 5. Bibliothèque	_	4,000 300		4,000
28,583	_	29,657	o. Disnovneque		27,614		27,614
			L. Administration des districts,				
		50,000	ameublement. 1. Frais en 1933		20,000		20,000
		50,000			20,000		20,000
	-						,
				•			
256,544			A. Cour suprême	_	272,344	_	272,344
185,383 488,905			B. Greffe de la Cour		190,942 497,554	_	190,942 $497,554$
663,336	60	695,422	D. Greffes des tribunaux de district	_	682,500	_	682,500
83,915 46,030			E. Ministère public		$84,800 \\ 39,800$	_	84,800 39,800
1,107,415	10	1,107,584	G. Offices des poursuites et des faillites.	_	1,130,760		1,130,760
9,245 $100,968$		105,179	H. Conseils de prud'hommes J. Tribunal administratif	_	$9,300 \\ 104,064$	_	$9,300 \\ 104,064$
28,583			K. Tribunal de commerce L. Administration des districts, ameuble-	_	27,614	-	27,614
		,	ment		20,000		20,000
2,970,328	60	3,090,346		_	3,059,678		3,059,678
			-				
				.			
			l	l	1		l l

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933		Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			III.ª Justice.				
			A. Frais d'administration de la Direction.				
13,711 19,675 8,000 46,996 3,000 653	65 - 55 -	14,322 20,638 8,000 40,000 3,000 1,000	1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau 4. Frais de justice 5. Loyers 6. Chambre de notaires et exam. de notaires	-  	14,325 20,775 7,000 45,000 3,000 1,000	- III III III	14,325 20,775 7,000 45,000 3,000 1,000
92,036	75	86.960			91,100		91,100
437	20	2,000	B. Commission de législation et revision des lois.  1. Frais de revision, de rédact. et d'impress.		1,000	_	1,000
437		2,000	•		1,000		1,000
40,006 3,700 10,000 <b>53,706</b>	_	3,900 10,000	C. Inspectorat.  1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitement de l'employé 3. Frais de bureau et de déplacement	  	42,450 3,900 8,000 54,350	 	42,450 3,900 8,000 <b>54,350</b>
		,	D. Apprentissages.				
$\frac{3,000}{3,507}$	$\frac{-}{05}$	3,000 3,700	1. Enseignement	_	3,000 3,700	_	3,000 3,700
6,507		6,700		_	6,700	_	6,700
37,615 8,827 15,641 10,013	35 - 05	43,800 10,950 13,000	E. Office cantonal des mineurs.  1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau et de déplacement 4. Frais de justice et divers		44,300 15,300 12,000 14,000	— — —	44,300 15,300 12,000 14,000
3,016			5. Loyer		3,600		3,600
75,113	<b>15</b>	83,150			89,200		89,200
		·					

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			III.ª Justice.				
$92,036 \\ 437$			A. Frais d'administration de la Direction B. Commission de législation et revision	_	91,100	<b>-</b> -	91,100
53,706					1,000 54,350		$1,000 \\ 54,350$
6,507 $75,113$	$\begin{array}{c} 05 \\ 15 \end{array}$	6,700 83,150	D. Apprentissages		6,700 89,200	_	$6,700 \\ 89,200$
227,800					242,350		242,350
			•		¥		
					,		
			III. <sup>b</sup> Police.				
			A. Frais d'administration de la Direction.				
$48,071 \\ 109,722$					50,551 112,797		50,551 $112,797$
22,548		22,800	3. Frais de bureau		22,000 8,600	_	22,000 8,600
$\frac{9,200}{189,542}$	$\frac{-}{65}$	$\frac{9,200}{196,728}$	4. Loyers		193,948		193,948
130,011	_	200,120					
20.001		19.000	Passepartouts, arrestations et conduites.		19.000		19.000
20,891 $24,500$	55	25,000	1. Police des passeports et des étrangers 2. Frais d'arrestations		13,000 24,500	_	$13,000 \ 24,500$
22,247 <b>67,639</b>			3. Frais de conduites	4,000	<b>65,000</b>		23,500 <b>61,000</b>
01,000	-						01,000
20.125		00.045	C. Corps de police.		04.400		04.400
$\begin{array}{ c c c c c }\hline 29,133\\ 1,779,969\end{array}$	05	1,839,825	1. Traitements des fonctionnaires	_	31,188 1,869,246	_	$31,188 \ 1,869,246$
$41,995 \\ 2,000$	20	60,282 $2,000$	3. Habillement	_	$20,856 \\ 2,000$		$20,856 \\ 2,000$
2,996		3,000	5. Service d'identification		3,000	_	3,000
4,992 $156,007$		5,000 155,386	6. Frais de bureau		$4,500 \\ 159,207$		$4,500 \\ 159,207$
54,624	90	55,157	8. Indemnités de logement et de mobilier etc.		58,140	_	58,140
$8,011 \\ 9,975$		8,000 9,000	9. Soins médicaux		$8,000 \\ 9,000$	_	$\frac{8,000}{9,000}$
12,499	90		11. Indemnités de déplacement et cours d'instruction		12,500		
40,000	_	40,000	12. Quote-part du produit des amendes .	40,000		40,000	12,500 —
2,062,206	70	2,141,065		40,000	2,177,637		2,137,637
							1

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		III. <sup>b</sup> Police.				
		D. Prisons.				
28,266   85 25,951   20 19,700   —	25,000 19,700	1. Prisons de la ville de Berne:  a) Nourriture	5,000	30,000 25,000 19,700	  	25,000 25,000 19,700
$71,528 \begin{vmatrix} 17 \\ 31,399 \end{vmatrix} 85 \\ 53,200 \end{vmatrix}$	$88,000 \\ 28,500 \\ 52,600$	a) Nourriture	6,000 —	$89,000 \\ 28,500 \\ 52,600$	_	83,000 28,500 52,600
$\frac{33,200}{230,046} \boxed{{07}}$	238,800	b) hoyers	11,000	244,800		233,800
44,549 70 837 45 81,385 44 46,664 45 28,033 25 128,854 35 26,618 02 45,997 92 4,412 70 1,609 70	2,500 78,000 38,000 28,000 112,000 40,000	E. Etablissements pénitentiaires.  1. Pénitencier de Thorberg:  a) Administration		41,800 2,400 78,000 38,000 26,100 147,000 119,500 		41,800 2,400 78,000 38,000 26,100 — — 46,300 —
$-\frac{1,005}{39,975}   \frac{70}{52}  $		by I chistons	406,500	452,800		46,300
48,291 10 2,130 90 64,310 10 58,105 38 21,340 — 76,668 37 29,108 84 88,400 27 14,131 40 52,071 —	2,500 69,000 69,200 21,340 66,900 97,600 48,000	2. Maison de travail de St-Jean-Anet:  a) Administration	1,200  860 101,200 227,740 331,000  50,000	49,000 2,500 57,000 54,200 22,200 41,200 180,900 <b>407,000</b>	60,000 46,840	49,000 2,500 55,800 54,200 21,340 — — — —
$\frac{-32,197}{22,197}$		0, 10,000	381,000	407,000		26,000
-						

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933		Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ites
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.				
		III. <sup>b</sup> Police.				
		E. Etablissements pénitentiaires.		Sec.		
		3. Pénitencier de Witzwil:		<b>=</b> 0.400		<b>20 100</b>
$\begin{bmatrix} 83,812 & 71 \\ 13,070 & 79 \end{bmatrix}$	12,000	a) Administration	_	78,109 12,000	_	78,109 12,000
$\begin{array}{c cccc} & 184,312 & 50 \\ & 188,520 & 02 \end{array}$		<i>c)</i> Nourriture	1,500 —	175,000 185,000	_	173,500 185,000
40,333 — 67,245   58	41,000	e) Loyer	<b>60.</b> 000	41,000	 60,000	41,000
420,627 73	495,562	g) Exploitation agricole	855,609	471,000	384,609	_
$22,175 \ 2,508 \ -$		Roulement h) Augmentat. et diminution à l'inventaire	917,109	962,109	_	45,000
78,210 $45$	50,000	i) Pensions	65,000	_	65,000	_
53,526 74	50,000		982,109	962,109	20,000	
		4. Maison disciplinaire de la Montagne de				
26,661 80	27,000	Diesse: a) Administration		27,000		27,000
6,114 95	5,580	b) Enseignement et culte		5,700 47,965		5,700
51,123   76 48,965   85	41,720	d) Entretien	5,900	45,900	_	47,600 40,000
$egin{array}{c c} 28,525 & - \ 11,461 & 25 \ \end{array}$	28,500 13,200	<i>e)</i> Loyer	$700 \\ 62,100$	29,200 54,100	8,000	28,500
3,827 05		g) Exploitation agricole	77,000	72,000	5,000	
146,103   06 13,768   90		Roulement h) Augmentat. et diminution à l'inventaire	146,065	281,865 —	_	135,800 —
$egin{array}{c c} 28,981 & 96 \ \hline 7,180 & 25 \ \end{array}$		i) Pensions	29,300		29,300	
110,532 81		,	175,365	281,865		106,500
		5. Pénitencier et maison de travail d'Hindel- bank :				
$30,401 \ 21 \ 1,287 \ 23$		a) Administration	_	33,700	_	33,700 1,500
36,647 35	40,600	c) Nourriture	200	$1,500 \\ 35,900$	_	35,700
$\begin{vmatrix} 83,097 & 80 \\ 16,000 & - \end{vmatrix}$	16,200	d) Entretien	_	35,900 18,200	_	35,900 18,200
28,673   90 2,505   45	30,000 6,000	<ul><li>f) Industries</li></ul>	$40,500 \\ 50,000$	12,000 47,500	$28,\!500 \\ 2,\!500$	_
91,254 24	92,000	Roulement	90,700	184,700		94,000
768 40 16,520 25	15,000	h) Augmentat. et diminution à l'inventaire i) Pensions	16,000	_	16,000	_
$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$	2,000 <b>75,000</b>	k) Prélèvement sur la dîme de l'alcool	2.000 108,700	<u> </u>		76,000
11,000	10,000		100,100	102,100		10,000

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr. (	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
	١		III. <sup>b</sup> Police.				
			E. Etablissements pénitentiaires.				
39,975 8 22,197 8 53,526 2	87 74	40,000  50,000	2. Maison de travail de St-Jean-Anet 3. Pénitencier de Witzwil	406,500 381,000 982,109	452,800 407,000 962,109	20,000	46,300 26,000 —
110,532		90,000	<ul> <li>4. Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse</li></ul>	175,365	281,865		106,500
71,965	59	75,000	bank	108,700	184,700	_	76,000
191,145	05	155,000		2,053,674	2,288,474		234,800
12,229 12,229		12,229 12,229 ———	F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.  1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool .  2. Subvention à la société de patronage et à la commission de patronage des détenus libérés	12,229 — 12,229	12,229 12,229	12,229 	
217,680 313,100 300 1,685 47,558 1,500 5,687 792	60 50 40 - 80	150,000 272,000 300 2,000 40,000 1,500 5,000	G. Frais de justice et de police.  1. Frais de police criminelle	462,000 	150,000 190,000 300 6,500 42,000 1,500 5,000	272,000 - 2,000 - - - - - - - - - - - - -	150,000 — 300 — 40,000 1,500 5,000
41.207	4 <i>9</i>	11,200	,	472,500	399,300	17,200	
233,314 2,884 <b>236,198</b>		-	H. Etat civil.  1. Etat civil de Berne	70,000 — — — — 70,000	58,000 199,600 3,000 <b>260,600</b>	12,000 	199,600 3,000 <b>190,600</b>
						,	

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			III. <sup>b</sup> Police.				
189,542 67,639 2,062,206 230,046 191,145	$\begin{array}{c} 05 \\ 70 \\ 07 \end{array}$	$62,000 \\ 2,141,065 \\ 238,800$	A. Frais d'administration de la Direction B. Passeports, arrestations et conduites C. Corps de police	$\begin{array}{r} - \\ 4,000 \\ 40,000 \\ 11,000 \\ 2,053,674 \\ \end{array}$	193,948 65,000 2,177,637 244,800 2,288,474 12,229		193,948 61,000 2,137,637 233,800 234,800
41,267 236,198 —	49 70 —	$77,200 \ 235,320 \ -$	G. Frais de justice et de police H. Etat civil	472,500 $70,000$ $196,300$	395,300 260,600 196,300	77,200 — —	190,600 —
2,935,510	73	2,951,713	*) Voir détail à page 70.	2,859,703	5,834,288		2,974,585
			IV. Affaires militaires.  A. Frais d'administration de la Direction.				
22,376 63,998 8,002 8,207 4,200 1,439	85 80 60	67,360 8,000 6,000	1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés	6,700 - - -	20,595 74,590 7,000 6,000 4,200 1,500		$20,595 \\ 67,890 \\ 7,000 \\ 6,000 \\ 4,200 \\ 1,500$
108,225	_		Propulation	6,700	113,885		107,185
7.000	CO	7,005	B. Commissariat des guerres.		11.00		T 001
7,262 8,965 85,527 8,130 6,100	$\frac{80}{15}$	9,550 89,685 9,000 6,100	1. Traitement du commissaire des guerres 2. Traitement de son adjoint	4,000 	11,925 9,546 86,777 8,000 6,100		7,925 $9,546$ $86,777$ $8,000$ $6,100$
2,167 9,876			<ul> <li>6. Frais d'équipement et d'organisation</li> <li>7. Frais d'administration divers</li> <li>8. Part de la confection des effets militaires dans les frais d'administration, 1/12 (voir</li> </ul>	_	500 2,150	_ _	$\begin{array}{c} 500 \\ 2,150 \end{array}$
29,630	_	63,105	IV. F. 6.)	10,270	-	10,270	
364	60	800	stration, $\frac{1}{2}$ (voir IV. G. 6.) 10. Assurance contre les accidents	61,610 —	- 600	61,610 —	- 600
79,011	80	52,585		75,880	125,598		49,718

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ites
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.  IV. Affaires militaires.			,	
		C. Dépôt de Tavannes.				*
8,297	8,300	1. Loyers	10,125	13,400		3,275
8,297 —	8,300	-	10,125	13,400		3,275
6,392 70	6 650	D. Administration des casernes.  1. Traitement de l'intendant des casernes		6,825		6,825
7,424   80 58,008   85	7,750 58,000	2. Traitements des employés		$7,750 \\ 74,000$	_	7,750 57,000
$\begin{array}{c cccc} & 5,996 & 15 \\ & 110,026 & 45 \\ & 155,350 & \end{array}$	6,000 $110,220$ $155,350$	4. Achat de literie	— 8,840 155,350	6,000 118,870	  155,350	6,000 110,030
380 25 32,879 20	33,770	7. Assurance contre les accidents	181,190	500 <b>213,945</b>	— —	32,755
32,813	50,110		101,100	210,540		32,100
		E. Administration des arrondissements.	×			
54,487 6,501 55		<ol> <li>Traitements d. command. d'arrondissem.:</li> <li>a) Traitements</li></ol>	_ _	59,160 6,500	_	59,160 6,500
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	7,440 16,400 144,000	a) Traitements des employés	500 — — —	44,070 6,900 15,500 147,600 12,500	— — —	44,070 6,400 15,500 147,600 12,500
280,920 80			500	292,230		291,730
					a .	

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933		Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
$ \begin{array}{c} 1,546,259 \\ 97 \\ 60 \\ 24,178 \\ 60 \\ 7,250 \\ -1,635,855 \\ 9,876 \\ \hline 9,876 \\ \hline 48,194 \end{array} $	7,250 <i>532,970</i>	2. Assurance des ouvriers contre les accidents	   532,720  532,720	500,000 200 15,050 7,200 — 10,270 — 532,720		500,000 200 15,050 7,200 — 10,270
38,966 50 3,307 60 3,717 30 1,775 80 55,290 — 29,630 — 486 132.201 20	4,000 8,000 2.250 55,380 63,105	G. Conservation et entretien du matériel de guerre.  1. Habillement, armement personnel et équipement	275,000 1,200 — 6,500 — 25,000 307,700	345,000 5,200 5,000 2,250 62,380 61,610 25,000 506,440	    	70,000 4,000 5,000 2,250 55,880 61,610 — 198,740
575 70 575 70	500 <b>500</b>	H. Vente de matériel de guerre cantonal.  1. Vente d'ancien matériel de guerre	500 500		500 500	
21,808 25 26,534 70 48,342 95	25,000 14,000 <b>39,000</b>	J. Dépenses militaires diverses.  1. Sociétés de tir	42,000 42,000	22,000 56,000 78,000	 	22,000 14,000 <b>36,000</b>

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses ites
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			IV. Affaires militaires.				
108,225   79,011   8   8,297   - 32,879   2   280,920   8   48,194   -	20	112,615 52,585 8,300 33,770 291,285	A. Frais d'administration de la Direction B. Commissariat des guerres	6,700 75,880 10,125 181,190 500	113,885 125,598 13,400 213,945 292,230		107,185 49,718 3,275 32,755 291,730
132,201	20	202,735	d'équipement des troupes	532,720 307,700	532,720 506.440	24 Name	198,740
575 48,342 9	95	39,000	H. Vente de matériel de guerre cantonal J. Dépenses militaires diverses	500 42,000	78,000	500	36,000
641,108 9	)5  	739,790		1,157,315	1,876,218		718,903
			V. Cultes. A. Frais d'administration de la Direction.				
1,281 3 800 -	30	1,000 800	1. Frais de bureau		900 800	_	900 800
2,081	30	1,800			1,700	<del></del>	1,700
			B. Culte protestant.				
1,726,062 1 8,893 7 44,146 8 74,519 5 20,600 - 12,607 3 580 - 801 3 2,562 2 241,700 - 3,300 - 12,500 - - - 2,146,670 4	75 75 85 	1,819,480 9,500 44,880 74,590 20,600 13,330 580 801 2,000 239,300 3,300 12,500 9,000 5,000 2,253,259	1. Traitements des pasteurs 2. Suppléments de traitement 3. Indemnités de logement 4. Indemnités de chauffage 5. Pensions de retraite 6. Subventions à des collatures et à des ecclésiastiques externes 7. Allocation en faveur du culte protestant de Soleure 8. Contributions de communes à la rétribution de pasteurs 9. Commission des examens de théologie 10. Loyers 11. Contribution aux frais du culte des sourds-muets (Sonceboz-Sombeval, indemnité de logement, rachat) 12. Moutier, construct. d'une église, subside (Bowil, construct. d'une église, subside)	801 900 -	1,815,100 9,400 46,480 74,990 20,600 13,560 580 — 2,900 254,000 3,300 9,000 2,249,910		1,815,100 9,400 46,480 74,990 20,600 13,560 580 2,000 254,000 3,300 9,000 2,248,209
				1,501			_,,

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes Dépenses brutes		Recettes net	Dépenses ttes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
		-	V. Cultes.				
			D. Culte catholique romain.				
430,836 1,300 4,500 1,800 29,530 4,082	- 80	1,300 4,500 1,800 30,725	1. Traitements du clergé 2. Suppléments de traitement 3. Indemnités de logement 4. Indemnités de chauffage 5. Pensions de retraite 6. Part aux traitements de l'évêque, du doyen du chapitre et du secrétaire de	— — — — —	455,975 1,300 4,500 1,800 30,700	   	455,975 1,300 4,500 1,800 30,700
8,800 44	<u>-</u>	8,800 100	la conférence diocésaine 7. Traitements des chanoines bernois	$-\frac{-}{240}$	4,082 8,800 340		4,082 8,800 100
480,805	<b>20</b>	507,891		240	507,497		507,257
			D. Culte catholique chrétien.				
35,355 400 1,300 1,200 2,750 68	_	39,210 $400$ $1,950$ $1,400$ $2,750$ $200$	2. Suppléments de traitement 3. Indemnités de logement 4. Indemnités de chauffage		38,190 400 1,950 1,400 2,750 280	_ _ _ _	38,190 400 1,950 1,400 2,750 200
41,074	$\overline{60}$	45,910		80	44,970	_	44,890
2,081 2,146,670 480,805 41,074	$\begin{array}{c} 45 \\ 20 \\ 60 \\ \end{array}$	507,891 45,910		1,701 240 80	1,700 2,249,910 507,497 44,970		1,700 2,248,209 507,257 44,890
2,670,631	99	2,808,860		2,021	2,804,077		2,802,056
			VI. Instruction publique.  A. Frais d'administration de la Direction et du Synode.				
10,711 38,914 14,859 2,000 16,164 5,257 87,908	80 70 - 95 85	11,322 40,724 9,000 2,000 12,000 5,000 <b>80,046</b>	1. Traitement du secrétaire 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau 4. Loyers 5. Indemnités des commissions d'examens et des experts, frais de déplacement 6. Frais du Synode	1,200 — 15,000 — 16,200	11,322 42,299 8,500 2,000 27,000 5,000 96,121		11,322 41,099 8,500 2,000 12,000 5,000 <b>79,921</b>

Administration courante.	Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ites
No.   Section   Section	Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Separation	•						
1. Traitements des professeurs et privat docents de l'Université   82,300   1,024,862   6,000   243,000   189,257   35   195,240   155,000   51,0							
898,484   15							
215,810	$\begin{array}{c c} 6,302 \\ 226,326 & 50 \\ 189,257 & 35 \\ 135,043 & 55 \end{array}$	5,000 243,000 195,240	docents de l'Université	$\frac{6,000}{-11,391}$	$\begin{array}{c} -240,000 \\ 210,136 \end{array}$	_	942,562 
15,936   65   10,259   35   2. Clinique chirurgicale   2. Clinique médicale   3. Cabinet d'anatomie   4. Cabinet de physiologie   5. Cabinet d'ophtalmologie   5. Cabinet d'ophtalmologie   6. Institut d'otiatrie et de laryngologie   7. Institut pathologique   7. Institut pathologique   7. Institut pathologique   7. Institut q'hygiène et de bactériologie   7. Institut q'hygiène et de bactériologie   7. Institut q'Pasteur   7. Institut d'astronomie   7. Institut d'ast	215,810 —		6. Loyers		288,460		273,360 57,000
3,616   95   34. Bibliothèque	10,259   35 7,827   97 6,569   — 4,292   55 1,825   20 10,371   15 3,102   65 6,586   15 2,700   — 4,349   99 6,850   40 5,995   59 2,449   83 7,967   15 7,626   45 6,890   20 13,118   09 3,460   45 3,720   80 2,171   55 2,551   10 1,034   90 900   55 7,072   11 — 2,420   26 1,127   72 1,100   75 1,389   25 9,889   55 — 3,616   95 — 3,616   95 — 11,717   — 18,239   14	126,000	1. Clinique chirurgicale 2. Clinique médicale 3. Cabinet d'anatomie 4. Cabinet de physiologie 5. Cabinet d'ophtalmologie 6. Institut d'otiatrie et de laryngologie 7. Institut pathologique 8. Laboratoire de chimie médicale 9. Institut d'hygiène et de bactériologie 10. Institut « Pasteur » 11. Laboratoire de chimie organique 12. Laboratoire de chimie inorganique 13. Cabinet de physique et Observatoire 14. Institut d'astronomie 15. Collections minéralogiques 16. Institut de géologie 17. Collections zoologiques 18. Institut pharmaceutique 19. Institut pharmaceutique 20. Institut de dermatologie 21. Clinique des maladies infantiles 22. Institut géographique 23. Institut géographique 24. Collection d'objets d'art historiques 25. Biologie physico-chimique 26. Cabinet d'anatomie 27. Cabinet de physiologie 28. Cabinet d'anatomie 29. Cours de zootechnie 30. Clinique chirurgicale 31. Clinique médicale 32. Clinique ambulatoire 33. Pharmacie 34. Bibliothèque 35. Inspection des viandes 36. Ecole normale supérieure 37. Emoluments des laboratoires 38. Bibliothèques des séminaires	ŕ			123,000
			•	180,791	2,169,458		1,988,667

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes Dépenses brutes			Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				•
			VI. Instruction publique.				
	1		B. Université.				
1,862,757 5	50	1,974,830	Report	180,791	2,169,458		1,988,667
	١		9. Jardin botanique: ( a) Entretien	1,200	72,900		
	1		b) Subvention pour le jardin alpestre de	-,			
85,741 1	1	88,200	la Schynige Platte	_	500 19,800	_	87,000
			d) Subvention du conseil de bourgeoisie	2.000	,		,
	١		de la ville de Berne	2,000 3,000			
10,306	11	5,000	10. Hôpital vétérinaire	77,000	72,000	5,000	_
			11. Policlinique: ( a) Traitements	3,050	51,613	1	
62,664 7	75	68,000	b) Appareils, médicaments etc	12,000	56,437	} _	68,000
	1		(c) Subvent. de la municipalité de Berne 12. Institut dentaire :	25,000		ľ	
	1		( a) Traitements	5,200	49,729	1	
42,633 1	15	41,697	b) Matériel d'enseignement	_	17,771 $20,000$	_	39,800
		,	d) Recettes	37,500	_		,
			( e) Subvent. de la municipalité de Berne 13. Institut de médecine légale :	5,000	_	ľ	
	-		$(a)$ Traitements $\ldots$	_	21,128	ì	
27,286   8	35	37,618	b) Matériel d'enseignement	_	8,000 13,400	} –	39,528
			d) Recettes	3,000		J	
			14. Subvention de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Ile:				
423,000  -	-	420,000	a) Contribution aux frais des cliniques		320,000		320,000
35,257  -		30,000	b) Indemnité pour lits gratuits dans les cliniques	_	30,000	_	30,000
3,000  -	-	3,000	c) Contribution aux frais de l'institut	Moneyala	3,000		, and the second
10,750 -	-:	10,750	de radiotélégraphie d) Indemnité pour l'entretien d. bâtim.	_	10,750	_	$3,000 \\ 10,750$
1,500  -	-	1,500	15. Subvention de l'Etat pour la policlinique		1,500		1 500
2,544,284	25	2,670,595	de l'hôpital «Jenner»	354,741	2,937,986		$\frac{1,500}{2,583,245}$
	+			,			
177 000		107.000	C. Ecoles moyennes.		100.000		100.000
$\begin{vmatrix} 177,000 \\ 861,229 \end{vmatrix}$ 3	30	187,000 857,000	1. Ecole cant. de Porrentruy, subv. de l'Etat 2. Subv. de l'Etat aux écoles moyenn. supér.	66,000	180,000 $925,000$	_	180,000 859,000
2,099,256 4		2,123,000	3. Subventions de l'Etat aux progymnases	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
			et écoles secondaires 4. Inspections:		2,128,000	_	2,128,000
17,693	-	18,586	a) Traitements et frais de déplacement	_	18,586		18,586
998  - 180,533  8	35	1,000 180,000	b) Frais de bureau	_	900 160,000	_	$900 \\ 160,000$
14,648 8	30	14,200	6. Bourses	3,400	19,000	_	15,600
$ \begin{array}{c c} 30,299 & 8 \\ 4.812 & - \end{array} $	-	$\frac{24,000}{4,000}$	7. Remplacement de maîtres malades . 8. Remplacem. de maîtr. astr. au serv. milit.	_	$24,000 \\ 4,000$	_	24,000 4,000
3 <b>62</b> ,823   5 850   -	0	368,000	9. Caisse d'assurance, subside	_	375,000	_	375,000
		1,500	10. Subventions pour des voyages d'études de maîtres d'écoles moyennes	_	_		_
2,994 7		1,500	11. Cours de perfectionnement		1,500		1,500
3,753 139 4	5	3.779,786		69,400	3,835,986	_	3,766,586

Compte de 1931		Budget de 1932	KIINNAT NA I'ANNAA IVIKK   ' '		Recettes net	Dépenses tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			VI. Instruction publique.				
			D. Ecoles primaires.				
	65	7,440,000	1. Contribut. aux traitements des maîtres		7,500,000	_	7,500,000
19,927	 91	20,000	2. Subventions extraordinaires	60,000	80,000	_	$20,\!000$ $225,\!000$
261,199 704,510	35 35	$260,000 \\ 717,000$	3. Pensions de retraite	69,500 $150,000$	294,500 867,000	_	717,000
23,895		19,000	5. Subventions à des écoles pour matériel	100,000	001,000		111,000
,		·	d'enseignement et bibliothèques	15,000	30,000		15,000
59,364	65	60,000	6. Subv. p. la construct. de maisons d'école	40,000	100,000		60,000
		( 006 170	7. Ecoles de couture: a) Traitements	ACC. 10	808,000	Волицичани	808,000
814,180	70	80 <b>6,17</b> 0 13,830	a) Traitements	_	13,527	_	13,527
6,242	90	9,000	8. Gymnastique	2,000	10,000		8,000
		,	9. Inspecteurs d'écoles:	_,	ŕ		
130,601	55	139,268	a) Traitements et frais de déplacement		138,796	_	138,796
4,660	85	3,500	b) Frais de bureau	-	3,000		3,000
2,859	95	$\frac{3,000}{37,000}$	10. Énseignement par sections de classe . 11. Enseignement des travaux manuels .	10,000	3,000 47,000	_	3,000 37,000
37,017 57,753		55,000	12. Subventions pour fournitures scolaires	40,000	95,000	_	55,000
76,221	50	70,000	13. Ecoles complémentaires	_	70,000		70,000
102,133		82,000	14. Remplacement d'instituteurs malades.		82,000	_	82,000
11,617	50	6,000	15. Remplac. de maîtresses de couture mal.	_	6,000	_	6,000
39,100	35	39,500	16. Subventions aux établissements spéci-	40.000	70.700		20.700
			aux pour enfants anormaux	40,000	79,700		39,700
242,751	40	240,000	a) Ecoles et cours complément. publics		240,000	_	240,000
12,800	_	13,000	b) Ecoles et cours complément. privés		13,000	_	13,000
810	_	1,500	c) Bourses		1,500		1,500
17,750	_	18,000	d) Prélèvement sur la dîme de l'alcool	18,000	_	18,000	
50,993	80	53,500	18. Maîtresses de couture, caisse de retraite,	20,000	01 500		51,500
14 005		10,000	subside	30,000	81,500	_	31,300
14,925		10,000	service militaire		10,000	_	10,000
	70	1,500	20. Commiss. conc. les prestations en nature		100		100
10,128,365			•	474 500	10,573,623		10,099,123
10,120,300	10	10,001,700		<b>TIT</b> ,000	10,010,020		10,000,120
			E. Ecoles normales.				
			1. Ecole normale allemande des instituteurs :				
			A. Section inférieure à Hofwil.				
01 171		00.000			22,521		22,521
$21,451 \\ 90,171$	50	22,263 $94,980$	a) Administration b) Enseignement		93,486		93,486
27,469	55	32,000	c) Nourriture		30,000		30,000
32,698		31,000	d) Entretien	_	31,000		31,000
20,250		20,200	e) Loyer	2,200	22,400	1 000	20,200
1,135		1,000	f) Exploitation agricole	1,000		1,000	400.005
190,905	57	199,443	Roulement	3,200	199,407	_	196,207
2,886	55	_	g) Augmentation et diminution à l'inventaire		_		
32,375		32,000	h) Pensions	32,000	_	32,000	_
161,417	12			35,200	199,407	_	164,207
		101,110		,	1		,

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses Ites
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		VI. Instruction publique.				
		E. Ecoles normales. B. Section supérieure à Berne.				
<b>5 7 9 9 9</b>	*00	a) Administration:				
$753 \begin{vmatrix} 40 \\ 4,797 \end{vmatrix} 40$	500 5,500	1. Mobilier, achat et entretien 2. Chauffage, éclairage, etc.	1,000	$   \begin{array}{c}     500 \\     6,000   \end{array} $	_	500 5,000
4,320 —	4,500	3. Concierge	_	4,500	_	4,500
$ \begin{array}{c c} 1,008 & 65 \\ 74 & 05 \end{array} $	700 500	4. Frais de bureau	_	$\substack{1,700\\200}$	_	$1,700 \\ 200$
		b) Enseignement:				
$egin{array}{c c} 94,810 & - \ 7,727 & 25 \ \hline \end{array}$	99,723 $5,000$	1. Traitements	_	93,983 $5,000$	_	93,983 5,000
16,100	16,100	c) Loyer		16,100	_	16,100
$egin{array}{c c} 38,203 & 50 \ 1,852 & 45 \ \hline \end{array}$	$\frac{41,000}{2,800}$	d) Bourses	_	$37,000 \\ 2,300$	_	$\begin{array}{c c} 37,000 \\ 2,300 \end{array}$
	_,	f) Ecole d'application:				
	_	1. Concierge	3,333	$\frac{4,000}{100}$	_	$\begin{array}{c} 667 \\ 100 \end{array}$
-  -	_	3. Chauffage, éclairage etc	3,000	3,600		600
	_	4. Traitements des maîtres 5. Matériel d'enseignement, bibliothèque	_	$\substack{7,200\\400}$	_	$7,200 \\ 400$
169,646 70	176,323	of manufacture a consorgatement, manufacture	7,333	182,583		175,250
100,010	110,020		1,000	102,000		179,290
15 5 4 5 0 0	10000	2. Ecole normale de Porrentruy.		W W 102 11 12		
$egin{array}{c c} 15,547 & 20 \ 61,322 & 56 \ \hline \end{array}$	$16,360 \\ 62,500$	a) Administration	_	$14,462 \\ 64,418$	_	$14,462 \\ 64,418$
15,855   33	18,190	c) Nourriture	_	17,000	_	17,000
13,299 14	11,830	d) Entretien		11,450		11,450
106,024   23   3,125   —	108,880	Roulement e) Augmentations et diminut. à l'invent.	_	107,330	_	107,330
8,430	8,850	f) Pensions	9,500	_	9,500	_
10,390 _	8,470	g) Bourses pour les élèves externes .	_	7,170		7,170
104,859 23	108,500		9,500	114,500		105,000
, ,		3. Ecole normale de Thoune.				
$egin{array}{c c} 17,254 & 20 \ 63,325 & 66 \ \hline \end{array}$	$18,060 \\ 68,340$	a) Administration		18,061	_	18,061
177 23	00,540	b) Enseignement (Nourriture)	700	76,830	_	76,130
$\begin{array}{c c} 7,372 & 85 \\ 12,300 & - \end{array}$	5,100	c) Entretien	_	5,100	_	5,100
$\frac{12,300}{100,429} \left  \frac{-}{94} \right $	$\frac{12,300}{103,800}$	d) Loyer	-	12,300		12,300
1,601		Roulement e) Augmentations et diminut. à l'invent.	_700	112,291	_	111,591 —
$ \begin{array}{c c} 4,000 \\ 20,180 \\ 90 \end{array} $	4,000 <b>22,</b> 200	f) Subvention de la ville de Thoune .	4,000		4,000	_
115,009 84		g) Bourses		27,450		27,450
110,000 04	122,000		4,700	139,741		135,041
		÷				
1 1	,			ı	1	l

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.  VI. Instruction publique.				
		vi. instruction publique.				
		E. Ecoles normales.				
13,717   90 56,076   68 17,846   — 13,803   60 18,300   —	49,855 18,000 14,440 18,270	4. Ecole normale de Delémont.  a) Administration		14,495 50,587 17,000 13,600 18,300		14,495 50,587 17,000 13,600 18,300
$\begin{array}{c c}  & 1,494 \\ \hline  & 121,238 \\ \hline \end{array} \begin{array}{c c}  & 50 \\ \hline  & 68 \\ \end{array}$		f) Jardin et poulailler	500 <b>500</b>	$\frac{2,400}{116,382}$		1,900 115,882
1,488 95 15,040 —		g) Augmentations et diminut. à l'invent. h) Pensions	12,952 —	3,473	12,952 —	3,473
104,709 73	102,000	*	13,452	119,855		106,403
11,767 10 10,623 25 15,973 25	6,000 15,000	5. Dépenses diverses.  a) Pensions	500 10,000 —	15,501 14,000 17,000	, <u> </u>	15,001 4,000 17,000
38,363 60	33,020		10,500	46,501		36,001
21.000	21.000			21 200		21,800
$\frac{21,800}{21,800}$ $\frac{-}{-}$	21,800 21,800	6. Musée scolaire suisse, subvention		$\frac{21,800}{21,800}$		21,800
72,000 — <b>72,000</b> —	100,000	7. Allocation prélevée sur la subvention scolaire fédérale (VI. J. 2. c.)	100,000		100,000	

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			VI. Instruction publique.				
			E. Ecoles normales.				
	12 70	167,443 176,323	1. Ecole normale allemande des instituteurs. A. Section inférieure à Hofwil B. Section supérieure à Berne	35,200 7,333	199,407 182,583	_	$164,207 \\ 175,250$
	23 34	<b>343,766</b> 108,500 122,000 102,000	2. Ecole normale de Porrentruy	<b>42,533</b> 9,500 4,700 13,452	<b>381,990</b> 114,500 139,741 119,855	  	<b>339,457</b> 105,000 135,041 106,403
655,642 6 38,363 6 21,800 - 72,000 -		676,266 33,020 21,800 100,000	5. Dépenses diverses 6. Musée scolaire, subvention. 7. Allocation prélevée sur la subvention fé-	<b>70,185</b> 10,500	<b>756,086</b> 46,501 21,800		<b>685,901</b> 36,001 21,800
, 		,	dérale pour l'école primaire	100,000		100,000	
643,806	22	631,086		180,685	824,387		643,702
15,067 6	30	14,600	F. Institutions de sourds-muets.  1. Etablissement de Münchenbuchsee.  a) Administration		16,500		16,500
$ \begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	)9 66	33,000 35,000 33,000	b) Enseignement c) Nourriture d) Entretien	_	31,000 37,000 35,000	_	31,000 37,000 35,000
$\begin{array}{c c} 19,100 \\ 89 \\ 635 \\ 1,521 \\ 8 \end{array}$	- 35 90	19,200 1,000 1,000 2,200	e) Loyer	$\begin{array}{c} - \\ 10,700 \\ 7,000 \end{array}$	$ \begin{array}{c} 19,200 \\ 9,700 \\ 6,000 \\ 2,000 \end{array} $	1,000 1,000	19,200
144,301	—l-	135,000	Roulement	17,700	156,400	_	2,000 138,700
$\begin{array}{c c} 27 & 8 \\ 52,385 & 7 \end{array}$	35	 50,000	i) Augmentations et diminut. à l'invent. k) Pensions	50,000		50,000	_
91,944		85,000		67,700	156,400		88,700
12,000 -		12,000	2. Etablissem. de sourdes-muettes d. Wabern. Subvention de l'Etat		12,000		10.000
12,000	-	12,000	outenition de l'Elat		12,000		12,000 12,000
2,743 4	5	2,900	3. Intérêts du fonds de l'institut, des sourds-		12,000		12,000
~,, 10		~,500	muets	2,500		2,500	
2,743 4	5	2,900		2,500		2,500	-

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		VI. Instruction publique.				
		F. Institutions de sourds-muets.				
$\begin{array}{c c} 91,944 & 05 \\ 12,000 & - \\ 2,743 & 45 \end{array}$	$85,000 \\ 12,000 \\ 2,900$	<ol> <li>Etablissement de Münchenbuchsee</li> <li>Etablissem. de sourdes-muettes de Wabern</li> <li>Intérêts du fonds de l'institut des sourds-</li> </ol>	67,700 —	156,400 12,000	_	88,700 12,000
101 200 60	04 100	muets	2,500	169 400	2,500	
101,200 60	94,100	G. Encouragements aux beaux-arts	70,200	168,400		98,200
		et aux sciences.				
37,500 — 7,000 — 4,500 — 2,000 — 1,214 —	37,500 6,000 3,000 2,000 1,214	1. Musée historique, subvention 2. Musée des beaux-arts, subvention 3. Musée académique, subvention 4. Conservatoire de musique, subvention 5. Glossaire des dialectes de la Suisse, sub-	  	37,500 6,000 3,000 2,000		37,500 6,000 3,000 2,000
$\begin{bmatrix} 5,000 \\ 21,245 \end{bmatrix} - 5$	5,000 20,000	vention	<u> </u>	1,214 $5,000$ $17,000$		$egin{array}{c} 1,214 \ 5,000 \ 17,000 \ \end{array}$
$egin{array}{c c} 5,000 & - \ 25,000 & - \ 6,000 & - \ - \ \end{array}$	5,000 25,000 6,000	8. « Bärndütsch », subvention		5,000 $25,000$ $4,000$	_	$5,000 \ 25,000 \ 4,000$
$\begin{vmatrix} 600 \\ 800 \\ -\\ 2,750 \end{vmatrix}$	1,000 800 2,750	11. Musée alpin, subvention	_  	1,000 800 2,500	_ _	1,030 800 2,500
$\begin{bmatrix} 5,000 \\ 50,000 \\ - \end{bmatrix}$	5,000 50,000	14. Fondation «Château de Spiez»  15. Musée d'histoire naturelle, nouveau bâtiment, subvention	_	4,000	-	4,000 50,000
50,000 -	50,000	16. Musée des beaux-arts, nouveau bâtiment, subvention		50,000 9,000	-	50,000 9,000
$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$	$\frac{10,000}{230,264}$	17. Station scientifique du Jungfraujoch, subv.		223,014		223,014
255,005	250,201	H. Librairie scolaire.				
595,170 55 224,668 95 288,646 55 5,100 90 614,951 75 78,657 90	590,865 289,060 294,039 2,500 664,730 <b>76,344</b>	1. Matériel d'enseignement.  a) Provisions en magasin au 1er janvier b) Frais de confect. de matériel d'enseign. c) Produit de la vente de mat. d'enseign. d) Exemplaires gratuits e) Provisions en magasin au 31 décembre	274,190 	664,730 185,265 — 2,500 — 852,495	274,190 - 656,981 78,676	664,730 185,265 — 2,500 —
24,898   35 1,571   — 8,998   50 4,100   — 1,302   19 16,830   70 <b>57,700</b>   <b>74</b>	29,262 1,000 8,000 7,200 1,000 19,000	2. Frais.  a) Traitements  b) Salaires  c) Frais de magasin et de bureau  d) Loyer  e) Frais de transport et affranchissement  f) Intérêts du fonds de roulement  .	1,800 	29,743 600 8,000 7,200 3,000 17,000 <b>65,543</b>	   	29,743 600 8,000 7,200 1,200 17,000
6,338 55 14,618 61	4,800 6,082	3. Emploi du produit.  a) Feuille officielle scolaire, frais d'édition b) Versement au fonds de réserve		6,338 8,595		<b>6,</b> 338 8,595
20,957		o, reisement au tonus de leserve		14,933		14,933

Fr. 78,65 57,70		Fr.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			li li				
			VI. Instruction publique.				
			H. Librairie scolaire.				
	174	76,344 65,462	1. Matériel d'enseignement	931,171 1,800	$852,495 \\ 65,543$	78,676	 69 749
20,95			Produit	932,971	918,038	14,933	63,743
20,95			3. Emploi du produit	-	14,933		14,933
_				932,971	932,971	_	
			J. Subvention fédérale pour l'école primaire.	a v			
958,53	1 60	688,774	1. Subvention de la Confédération	688,774	_	688,774	<del></del> ,
100,000		100,000	a) Ŝubvention à la caisse d'assurance des instituteurs (VI. D. 4.)		100,000	_	100,000
70,000	)	70,000	b) Suppléments de pensions à des instituteurs retraités (VI. D. 3 et E. 5 a)		• 70,000	_	70,000
100,000		100,000	c) Allocation pour les frais des écoles normales de l'Etat (VI. E. 7.)		100,000	_	100,000
40,000	)	40,000	d) Contribution ordinaire de l'Etat aux constructions scolaires (VI. D. 6.)		40,000		40,000
60,000	)	60,000	e) Subvent. extraordinaires en faveur de l'école primaire selon l'art. 14 de la loi sur les traitements du corps enseignant		40,000		40,000
100,000	)	100,000	(VI. D. 2.)		60,000	_	60,000
40,000	)	40,000	aux élèves primaires nécessiteux . $g$ ) Subventions aux communes pour la		100,000		100,000
10,000		10,000	gratuité du matériel d'enseignement et des fournitures scolaires (VI. D. 12.) h) Subventions aux communes pour l'en-	_	40,000		40,000
15,000		. 15,000	seignement des travaux manuels à l'école primaire (VI. D. 11.) i) Subsides en faveur des institutions gé-		10,000	_	10,000
10,000		10,000	nérales d'instruction au sens de l'art. 29 de la loi du 6 mai 1894 k) Subsides en faveur des cours de per-		15,000	_	15,000
50,000		50,000	fectionnement du corps enseignant primaire (VI. E. 5 b)	_	10,000	_	10,000
		20,000	instituteurs pour la mise en compte d'années de service au profit des mem-		<b>X</b> 0.000		PA 1000 00
30,000	_	30,000	bres âgés du corps enseignant (VLD.4.)  m) Subside pour l'assurance des maîtresses	-	50,000		50,000
40,000	-	40,000	de couture et de ménage (VI. D. 18.)  n) Subventions pour les mesures en fa-	-	30,000		30,000
_	_	2,000	veur des anormaux (VI. D. 16.) o) Subventions à des cours de gymnastique		40,000	_	40,000
293,531	60	21,774	(VI. D. 8.)	-	2,000	-	2,000
			pour être employé conformément à la loi fédérale	_	21,774	_	21,774
_				688,774	688,774	_	
	- -		-		,		

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ites
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			VI. Instruction publique.				
			K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.				
1,000 - 1,000 -	_	1,000 1,000	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool . 2. Refuges pour enfants, subvention	1,000	1,000	1,000 —	1,000
				1,000	1,000		
87,908 5 2,544,284 2 3,753,139 4 10,128,365 1 643,806 2 101,200 6 233,609 8	25 45 15 22 30 35	2,670,595 3,779,786 10,081,768 631,086 94,100 230,264	C. Ecoles moyennes	180,685 70,200 — 932,971 688,774 1,000	96,121 2,937,986 3,835,986 10,573,623 824,387 168,400 223,014 932,971 688,774 1,000 20,282,262	     	79,921 2,583,245 3,766,586 10,099,123 643,702 98,200 223,014 — — — — — — — — — — — — — — —
26,736 2 15,473 2 6,657 1 1,200 5	20 75 —			- - - - - -	28,784 14,752 5,500 1,200 50,236		28,784 14,752 5,500 1,200 <b>50,236</b>
36,325 6 93,797 4 11,976 5 4,900 -	45 50 —	101,250 15,000 4,900	3. Frais de bureau		48,650 96,141 16,000 5,500 166,291		48,650 96,141 16,000 5,500 166,291

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bro	Dépenses utes	Recettes ne	Dépenses ttes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			VIII. Assistance publique.	· .			
			B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique.				
340	65	1,000	1. Commission cantonale	_	500	-	500
$egin{array}{c} 34,859 \ 18,003 \ 1,200 \ 24,400 \ \end{array}$	95 —	36,770 19,000 1,200 25,000	a) Traitements	_ _ _ _	37,210 17,000 1,200 25,000	_	$\begin{array}{c c} 37,210 \\ 17,000 \\ 1,200 \\ 25,000 \end{array}$
78,804	-	82,970		_	80,910		80,910
2,632,932 1,423,789 2,137,977 1,749,856 200,000 8,144,556	82 77 85 —	1,300,000 1,500,000 1,600,000 200,000	C. Assistance des indigents.  1. Subventions aux communes:  a) Subvent. pour l'assistance permanente b) Subvent. pour l'assistance temporaire  2. Assistance extérieure:  a) Assistance hors du canton b) Subvent. suivant les §§ 59, 60 et 113 de la loi sur l'assistance publique . 3. Subvent. extraordinaires aux communes	- - - - -	2,620,000 1,380,000 2,150,000 1,750,000 200,000 <b>8,100,000</b>		2,620,000 1,380,000 2,150,000 1,750,000 200,000 8,100,000
11,375 11,075 11,375 8,100 9,425 10,675 8,600 14,825		85,000 <b>85,000</b>	D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions.  1. Hospice de l'Oberland, à Utzigen	-	42,500		42,500

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.				
		VIII. Assistance publique.				
		E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions.				
$2,500   -   \\ 24,000   -  $	$2,500 \\ 25,000$	1. Orphelinat de Saignelégier 2. Maison d'éducation Victoria à Wabern	_	$2,500 \\ 24,000$	_	2,500 $24,000$
3,540 —	5,000	3. Orphelinat de Belfond	_	5,000	_	5,000
$\begin{array}{c c} 3,500 & - \\ 6,000 & - \end{array}$	5,000 6,000	4. Orphelinat de Courtelary 5. Orphelinats de Delémont		5,000 6,000	_	$5,000 \\ 6,000$
2,500 —	2,500	6. Orphelinat de Reconvilier		2,500	_	2.500
$\begin{bmatrix} 5,000 \\ 5,000 \end{bmatrix}$ —	5,000 5,000	7. Maison d'éducation d'Oberbipp 8. Maison d'éducation d'Enggistein	_	5,000 5,000	_	$5,000 \\ 5,000$
2,500 —	2,500	9. Maison d'éducation du Steinhœlzli	_	2,500		2,500
10,000	10,000	10. Maison pour enfants faibles d'esprit à Berthoud	_	8,000	-	8,000
20,000	20,000	Steffisbourg		8,000		8,000
74,540 _	78,500			73,500		73,500
		F. Maisons cantonales d'éducation.				
9,756 69	9,800	1. Landorf.  a) Administration		10,100	_	10,100
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	9,300	b) Enseignement		10,400	_	10,400
22,211 71	22,700	c)         Nourriture	_	20,400 19,200		20,400 19,200
$\begin{array}{c c} 23,939 & 69 \\ 8,980 & - \end{array}$	20,100 8,980	e) Loyers		9,100	_	9,100
7,802 85	9,340	f) Exploitation agricole	40,100	33,400	6,700	
67,540   60 2,893   —	61,540	Roulement $g$ ) Augmentations et diminut. à l'invent.	40,100	102,600	_	62,500
21,608   50	17,500	<i>h)</i> Pensions	19,000	1,500	17,500	_
48,825 10	44,040		<b>59</b> ,100	104,100		45,000
10,086 90	10,300	2. Aarwangen. a) Administration		10,300 10,300	=	10,300 10,300
$ \begin{array}{c ccc} 10,403 & 61 \\ 24,212 & 59 \end{array} $	$10,300 \\ 22,700$	b) Enseignement	_	23,700	, <u> </u>	23,700
15,835	18,000	d) Entretien	_	18,000 7,400		18,000 7,400
$\begin{array}{c c} 7,310 & - \\ 1,655 & 95 \end{array}$	$7,400 \\ 2,710$	e) Loyers	20,990	17,375		
66,192 15	65,990	Roulement		87,075	_	66,085
$\begin{array}{c c} 1,490 \\ 20,225 \\ 25 \end{array}$		g) Augmentat. et diminutions à l'invent. h) Pensions		1,650	18,350	
$\begin{array}{c c}  & 20,225 & 25 \\ \hline  & 47,456 & 90 \end{array}$		76/ 1 GIISIVIIS	40,990	88,725		47,735
	±1,0±0	1	a sometime ou	\$ 5.44		
		,				

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.			ø	
		VIII. Assistance publique.				
		F. Maisons cantonales d'éducation.		n .		
		3. Cerlier.				
9,770 87	9,900	a) Administration	_	10,400	_	10,400
$7,395 \mid 40 \\ 27,667 \mid 48 \mid$	8,430 27,000	b) Enseignement	_	$8,600 \\ 25,000$	_	$8,600 \\ 25,000$
28,047   30	21,000	$d)$ Entretien $\ldots$ $\ldots$ $\ldots$ $\ldots$	600	21,600	_	21,000
$\begin{array}{c c} 4,900 & - \\ 6,543 & 74 \end{array}$	4,900 5,000	e) Loyers f) Exploitation agricole	40,300	9,000 3 <b>7,</b> 300	3,000	9,000
71,237 31	66,230	Roulement	40,900	111,900		71,000
994   50	_	g) Augmentations et diminut. à l'invent.		_		_
22,815 _	17,000	h) Pensions	16,800	1,800	15,000	
47,427 81	49,230		57,700	113,700		56,000
9,862 36 9,821 21 18,336 63 14,590 50 6,400 — 2,654 48 <b>56,356</b> 22 1,868 — 14,142 50	9,700 20,400 14,200 6,400 3,500 57,600	4. Kehrsatz.  a) Administration  b) Enseignement  c) Nourriture  d) Entretien  e) Loyers  f) Exploitation agricole  Roulement  g) Augmentat. et diminutions à l'invent.  h) Pensions	700 — 36,100 36,800 — 13,200	10,500 9,400 19,200 14,200 6,400 34,600 <b>94,300</b>  1,200	- - - - 1,500 - - 12,000	10,500 9,400 18,500 14,200 6,400 — 57,500
44,081 72	45,600	n/ rensions	50,000	<b>95,500</b>		45,500
11,006 10,699 53	10,000 12,790	Bretièges.  a) Administration		11,000 12,790	- - -	11,000 12,790
20,720 50	21,400	c) Nourriture	500	20,500		20,000
$\begin{array}{c cc} 21,123 & 82 \\ 6,310 & \end{array}$	$18,000 \\ 23,260$	<i>d)</i> Entretien	$-{140}$	$18,000 \\ 16,700$	_	$18,000 \\ 16,560$
1,588 07	4,000	f) Exploitation agricole	22,500	21,500	1,000	_
68,272 34	81,450	Roulement	23,140	100,490	_	77,350
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	15,300 4,000	<ul> <li>g) Augmentat et diminutions à l'invent.</li> <li>h) Pensions</li></ul>	17,500 3,720		16,000 3,720	_ _ _
$\begin{array}{c c}  & 26,177 \\ \hline  & 50,499 \\ \end{array} \begin{array}{c c} 85 \\ \hline  & 49 \\ \end{array}$	62,150	(Subvention pour achat de mobilier)	44,360	101,990	delication	57,630
30,100			±±,500	101,990		97,030

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
8,196 90 3,268 95 12,731 39 14,247 90 6,600 — 25,336 57 70,381 71 86,611 70 3,015 50 19,245 49		Administration courante.  VIII. Assistance publique.  F. Maisons cantonales d'éducation.  (Sonvilier.)  a) Administration  b) Enseignement  c) Nourriture  d) Entretien  e) Loyer  f) Exploitation agricole  Roulement  g) Augmentat. et diminutions à l'invent.  h) Pensions	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
9,070 95 6,413 60 9,675 05 8,111 85 3,300 — 1,751 05 34,820 40 3,511 — 8,196 50 30,134 90	8,560 6,890 11,500 6,800 3,300 750 36,300 - 7,550 28,750	6. Loveresse.  a) Administration  b) Enseignement  c) Nourriture  d) Entretien  e) Loyer  f) Exploitation agricole  Roulement  g) Augmentat. et diminutions à l'invent.  h) Pensions	7,800 7,800 8,000 15,800	7,980 5,890 12,000 8,400 3,300 7,530 45,100 450 450		7,980 5,890 12,000 8,400 3,300 — 37,300 — 29,750
48,825 10 47,456 90 47,427 81 44,081 72 50,499 49 19,245 49 30,134 90 249,180 43	44,040 47,640 49,230 45,600 62,150 28,750 277,410	1. Landorf	59,100 40,990 57,700 50,000 44,360 15,800 <b>267,950</b>	104,100 88,725 113,700 95,500 101,990 45,550 <b>549,565</b>		45,000 47,735 56,000 45,500 57,630 29,750 281,615

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			VIII. Assistance publique.				
			G. Subventions diverses.				
35,875 30,015 7,000		40,000 15,000 7,000	2. Assistance de malades étrangers au canton 3. Subventions à des sociétés de secours à		38,000 15,000		38,000 15,000
20,000	_	20,000			7,000		7,000
8,000	-	_	éléments	148,000	20,000	_	20,000
3,000 2,000		$3,000 \\ 2,000$		 	3,000 2,000		3,000 2,000
105,890	20	87,000		148,000	233,000		85,000
150,588 150,588		130,000 130,000	H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.  1. Prélèvement sur la dime de l'alcool . 2. Subventions	100,000	100,000	100,000	100,000
	_			100,000	100,000		
99,010		_	J. Subventions à des hôpitaux et établis- sements de charité pour nouvelles con- structions et installations.  1. Prélèvem. sur le fonds de secours pour les				
99,010	_	_	hôpitaux et les établissements de charité 2. Subventions à des hôpitaux et établisse-	-	_	_	
_	_		ments de charité				

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ites
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.	,			
149,999 78,804			VIII. Assistance publique.  A. Frais d'administration de la Direction B. Commission et inspecteurs de l'assi-	_	166,291	_	166,291
8,144,556 85,450			stance publique	_	80, <b>91</b> 0 8, <b>1</b> 00,000	_	80,910 8,100,000
74,540		78,500	valides, subventions	_	42,500 73,500		42,500 73,500
249,180 105,890 —		277,410 87,000 — —	F. Maisons cantonales d'éducation G. Subventions diverses	267,950 148,000 100,000	549,565 233,000 100,000	- - -	281,615 85,000 —
8,888,421	37	7,870.445	structions et installations	515,950	9,345,766		8,829,816
			IX.ª Economie publique.				
			A. Frais d'administration de la Direction.				
$ \begin{array}{r} 17,311 \\ 33,727 \\ 6,799 \\ 2,700 \end{array} $	50		1. Traitement du secrétaire	_ _ _	8,530 34,604 6,000 2,700	_ _ _ _	8,530 34,604 6,000 2,700
60,537	90	63,663	*	_	51,834	_	51,834
			B. Commerce et industrie.				
13,565 43,653	90	15,000 43,000	1. Encouragements au commerce et à l'industrie en général	_ _	14,000 43,000	_	14,000 43,000
38,400 5,000 3,000	_	38,400 5,000 3,000	a) Sociétés de développement, subventions b) Office fédéral du tourisme, subvention c) Association d'industrie hôtelière, sub-	_	38,400 5,000	= -	38,400 5,000
1,213 2,910	50 —		vention 4. Loi sur la protection des ouvriers, inspection 5. Maîtres d'écoles industrielles, pensions.	 	3,000 2,500 2,910		3,000 2,500 2,910
107,742	40	109,810			108,810		108,810
	0.5	20.004	C. Chambre du commerce et de l'industrie.		91 101		31,181
30,146 $17,875$ $1,185$ $12,144$	$\frac{20}{55}$	$18,754 \\ 2,000$	1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés 3. Indemnités de séance et de route 4. Frais de bureau et de déplacem., publications	_ _ _	31,181 18,892 1,200 11,000	— — —	18,892 1,200 11,000
5,500	_	5,510	5. Loyers	1,200	6,700		5,500
66,852	23	68,228		1,200	68,973		67,773

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru		Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.  IX.a Economie publique.	,	,		
		D. Office des apprentissages.				
$\begin{array}{c} 28,885 \\ 8,995 \\ 10,971 \\ 1,800 \\ - \\ 35,000 \\ 25,000 \\ - \\ 10,000 \\ - \\ 92,870 \\ 41 \\ 176,624 \\ 297,050 \\ - \\ 27,100 \\ - \\ 114,095 \\ - \\ - \\ - \\ \hline 758,391 \\ 71 \\ \end{array}$	30,934 15,963 11,000 1,800 20,000 10,000 100,000 180,000 27,500 120,000 19,500 826,697	1. Administration:  a) Traitements des fonctionnaires b) Traitements des employés	30,000 30,000 — 27,000 — — — — — — — 57,000	21,258 23,964 10,000 1,800 20,000 10,000 127,000 171,000 304,000 26,125 114,000 — 829,147	30,000       	21,258 23,964 10,000 1,800 — 20,000 10,000 100,000 26,125 114,000 — 772,147
59,049 30 1,296 57 7,522 68 4,329 45 5,436 15 1,238 01 13,470 — 6,311 20 8,350 35 265 05 970 — 2,667 25 25,735 10 2,500 — 1,700 — 25,986 — 47,710 41	68,774 1,300 7,500 5,000 4,600 1,500 13,470 3,000 8,000 4,000 23,320 2,500 1,500 33,037 48.287	E. Musée des arts et métiers.  a) Musée des arts et métiers et Ecole de céramique:  1. Traitements 2. Matériel d'enseignement 3. Bibliothèque et collection 4. Expositions, cours, conférences 5. Frais d'administration 6. Matériaux 7. Loyer 8. Mobilier, outillage, four 9. Chauffage, éclairage et nettoyage 10. Frais divers 11. Ecolages 12. Produit des travaux des élèves 13. Subvention de la ville de Berne 14. Subvention de la bourgeoisie de Berne 15. Subventions diverses 16. Subvention de la Confédération  16. Subvention de la Confédération	      1,000 3,000 24,600 2,500 1,500 28,632 61.232	67,645 1,300 6,500 5,000 4,300 13,470 3,000 8,000 — — — — — — — — — — — — — — — — — —		67,645 1,300 6,500 5,000 4,300 1,500 13,470 3,000 8,000 — — — — — — — 49,983

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.				
		IX.ª Economie publique.				
		E. Musée des arts et métiers.				
22,869 15 2,032 75 1,692 30 1,423 80 4,466 20 1,500 — 692 20 1,647 40 802 75 82 — 6,228 65 4,000 — 9,575 — 15,856 50	1,600 1,500 3,000 1,500 1,000 1,600 600 100 4,500 4,000 11,280	b) Ecole de sculpture de Brienz:  1. Traitements 2. Matériel d'enseignement 3. Frais d'administration 4. Moyens d'enseignement pour élèves 5. Matériaux, bois etc. 6. Loyer 7. Mobilier, achat et entretien 8. Chauff, forcemotr, éclairage, nettoyage 9. Divers 10. Ecolages 11. Produit des travaux des élèves 12. Subvention de la commune de Brienz 13. Subvention de la Confédération .		25,701 1,500 1,600 1,500 3,000 1,500 1,000 1,600 600 — — — — — 38,001		25,701 1,500 1,600 1,500 3,000 1,500 1,000 1,600 600 — — — — — —
						6
47,710 40 15,856 50		<ul> <li>a) Musée des arts et mét. et Ecole de céramique</li></ul>	61,232 $19,480$	111,215 38,001	_	49,983 18,521
63,566 91	66,148	, mone de souipoure de marie :	80,712	149,216	_	68,504
		F. Technicum de Berthoud.				,
		1. Enseignement:				
200,270 35	221,113	<ul> <li>a) Traitements des professeurs</li> <li>b) Matériel d'enseignement;</li> </ul>	_	226,100	_	226,100
99,698 21	$\left\{\begin{array}{c} 27,000 \\ 69,738 \end{array}\right.$	aa) Crédit ordinaire bb) Crédit extraordinaire	_	22,650 38,000	_	22,650 38,000
$\begin{array}{c cc} 1,364 & 20 \\ 8,584 & 05 \\ 22,130 & 20 \\ 7,660 & 20 \\ 44,400 &$	24,300	2. Administration:  a) Commiss. de surveillance et d'examen b) Frais de bureau et de déplacement . c) Chauffage, éclairage et nettoyage . d) Concierges	_ _ _ _	1,500 15,800 25,000 8,200 44,400		1,500 15,800 25,000 8,200 44,400
384,107 21	405,676	Roulement		381,650		381,650
49,931 — 58,825 40		5. Ecolages	42,000 60,684	_	42,000 60,684	_
113,300 — 6,000 —	123,892 8,000	7. Subvention de la Confédération 8. Bourses	113,200 —	6,000	113,200	6,000
168,050 81	183,469		215,884	387,650	_	.171,766
					2	

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
ri.	O 6.	ri.	Administration courante.	ν.	71.	F1.	11.
			IX.ª Economie publique.				
			G. Technicum et école des transports de Bienne.				
325,003	85	353,071	1. Enseignement:  a) Traitements des professeurs b) Matériel d'enseignement:	-	349,954		349,954
118,253	95	60,850 88,568	aa) Crédit ordinaire	<b>4,</b> 000	52,235 97,786		48,235 97,786
1,563 3,723 14,760 22,708 9,420 369 53,500	25 90 —	4,150 4,329 15,425 22,857 10,085 6,500 56,600	a) Commiss. de surveillance et experts b) Traitements c) Frais généraux d) Chauffage, éclairage et nettoyage e) Concierges		4,150 4,680 14,375 24,907 9,920 5,000 56,600	   5,000	4,150 4,680 14,375 24,907 9,920 — 56,600
549,303 36,369 22,576 1,289 1,585 90,373 160,400 2,350	10 15 60 90 20 —	609,435 29,000 21,000 1,000 1,800 105,595 187,331 3,200	Roulement 5. Ecolages	14,000 29,000 17,500 1,000 1,800 103,256 189,940	619,607 — — — — — — — — 3,200	29,000 17,500 1,000 1,800 103,256 189,940	605,607 ————————————————————————————————————
239.059	70	266,909		356,496	622,807	_	266,311
			H. Office du travail.				
19,956 76,858 20,042 3,400 28,537 1,540,247	35 72 — —	77,615 17,200 3,400 28,676	1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés	700 - 28,533	21,471 78,750 20,700 5,100	    28,533	21,471 78,750 20,000 5,100
1,631,968	07	590,814	le chômage, amortissement	00 029	1,575,666		1,575,666
1,001,300	-	030,014	,	29,233	1,701,687		1,672,454
11,262 41,072	_ 70	13,021 43,356	J. Police des denrées alimentaires.  1. Laboratoire du chimiste cantonal:  a) Traitement du chimiste cantonal  b) Traitements des assistants, du commis et du concierge	- 1,200	12,760 43,359	_ _	12,760 42,159
7,500 7,933 7,364	70	12,000 9,500 10,000	c) Loyer	9,000	17,400 9,000 —	9,000	17,400 9,000 —
38,035 15,629 — 73 51,055	$10 \\ -45$	43,674 16,000 1,500 700 58,975	c) Cours d'instruction		42,874 15,000 — 700	— — —	42,874 15,000 — 700
63,086		$\frac{58,975}{70,776}$	4. Subvention de la Confédération	58,246 <b>68,446</b>	141,093	<u>58,246</u> —	 72,647
				,	,		,

Compte de 1931	Budget de 1933	RUMMATAN L'ANNAD IMSS	Recettes bri	Dépenses utes	Recettes net	Dépenses Ites
Fr. C	t. Fr.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		IX.ª Economie publique.				
		K. Poids et mesures.				
2,100 - 883 9 7,611 7 2,697 0 1,200 - 14,492 7	$ \begin{array}{c cccc} 5 & 1,00 \\ 5 & 10,00 \\ 5 & 2,70 \\ - & 1,25 \end{array} $	0       3. Frais d'inspection	_  _	2,200 1,000 9,000 2,700 1,250 <b>16,150</b>	   	2,200 1,000 9,000 2,700 1,250 <b>16,150</b>
$\begin{array}{c} 2,389 \\ 11,658 \\ \hline 14,048 \\ \hline \end{array}$	5 15,00	2. Inspection du matériel d'incendie		2,500 12,000 14,500		2,500 12,000 <b>14,500</b>
12,339 6 37,339 7 20,999 7 3,000 – 73,679 0	$ \begin{array}{c cccc} 5 & 41,35 \\ 3 & 21,00 \\ - & 3,00 \end{array} $	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		13,129 41,800 20,000 3,000 77,929	  	13,129 41,800 20,000 3,000 <b>77,929</b>
14,000 <u>-</u> 14,000 <u>-</u>	- 50,00 - <b>50,00</b>			35,000 35,000		35,000 <b>35,000</b>
						,

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.  C	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
239,059 7 1,631,968 0 63,086 1 14,492 7	10 23 71 91 81 70 75 05	63,663 109,810 68,228 826,697 66,148 183,469 266,909 590,814 70,776 17,150 17,500 78,529 50,000	B. Commerce et industrie		51,834 108,810 68,973 829,147 149,216 387,650 622,807 1,701,687 141,093 16,150 14,500 77,929		51,834 $108,810$ $67,773$ $772,147$ $68,504$ $171,766$ $266,311$ $1,672,454$ $72,647$ $16,150$ $14,500$ $77,929$
14,000		00,000	nage des apprentis	_	35,000	<u> </u>	35,000
3,275,475	71	2,409,693		808,971	4,204,796		3,395,825
3,628 2 15,511 0 7,580 2 3,993 2 1,200 - 31,912 6	05 20 20 —	4,000 16,122 7,920 4,000 1,200 33,242	IX. <sup>b</sup> Service sanitaire.  A. Frais d'administration.  1. Collège de santé, examens et inspections 2. Traitements des fonctionnaires 3. Traitement de l'employé 4. Frais de bureau 5. Loyers	— — — —	3,500 17,322 8,000 3,500 1,200 33,522	    	3,500 17,322 8,000 3,500 1,200 33,522
22,979 7 312 4 245,366 5 20,000 - 344,309 6 200,000 - 100,000 - 142,750 - 5,000 - 1,034,758 8	50	6,000 2,000 307,188 20,000 345,000 200,000 404,363 138,250 5,000	B. Service sanitaire en général.  1. Frais généraux 2 Vaccinations 3. Subventions aux hôpitaux de district 4. Subvent. aux établissem. sanitaires spéc. 5. Subventions à l'hôpital de l'Île 6. Extension du service public des aliénés 7. Mesures propres à prévenir et combattre la tuberculose 8. Hôpital de l'Île, aide financière 9. Union cantonale des samaritains, subside	102,000 — — — — — — — — — — — — — — — — —	6,000 1,500 409,188 20,000 345,000 200,000 404,363 133,750 5,000 1,524,801	     	6,000 1,500 307,188 20,000 345,000 200,000 404,363 133,750 5,000 1,422,801
			y.				

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		IX. <sup>b</sup> Service sanitaire.				
		C. Maternité.				
109,712   75 6,042   50 135,448   65 180,013   63 4,023   85 85   05 90,000   —	117,449 5,000 134,851 150,000 3,800 100 90,000	1. Administration	2,800 450 2,900 3,100	120,000 5,000 137,300 150,450 6,900 3,000 90,000		120,000 5,000 134,500 150,000 4,000 — 90,000
<b>525,156</b> 33 124,606 50 8,100 — 11,020 — 24,430 70	<b>501,000</b> 119,000 8,000 9,500	Roulement 8. Pensions des femmes en traitement . 9. Pensions des élèves sages-femmes 10. Pensions des élèves garde-malades . 11. Augmentat. et diminutions à l'inventaire	9,250 120,700 8,000 10,200	512,650 — — — — —	120,700 8,000 10,200	503,400 — — — —
356,999 13	364,500		148,150	512,650	_	364,500
1,899 — 1,899 —	3,400 3,400	D. Cours d'instruction des sages-femmes.  1. Indemnités de subsistance et de déplacem.		2,900 2,900	<u>–</u>	2,900 <b>2,900</b>
		E. Maison de santé de la Waldau.				
486,975	511,600 4,500 523,500 308,000 60,000 32,900 15,000 1,359,700  1,024,000 73,400 262,300	1. Administration 2. Enseignement et culte 3. Nourriture 4. Entretien 5. Loyers 6. Industries 7. Exploitation agricole  Roulement 8. Augmentat. et diminutions à l'inventaire 9. Pensions 10. Subvention du fonds de la Waldau	12,075 — 14,705 3,200 9,600 155,800 244,800  440,180 — 1,063,000 72,000  1,575,180	525,905 4,500 497,475 324,500 69,600 123,000 234,300 	32,800 10,500 — 1,028,000 72,000	513,830 4,500 482,770 321,300 60,000 — — — — — ————————————————————

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933		Dépenses tes	Recettes net	Dépenses   tes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.  IX. <sup>b</sup> Service sanitaire.				,
	İ		F. Maison de santé de Münsingen.				
511,558   4 5,071   7		$536,905 \\ 5,400$	1. Administration		$570,790 \\ 5,400$	_	$570,790 \\ 5,400$
408,105		464,157	3. Nourriture	33,000	450,400	_	417,400
357,369	70	376,225	4. Entretien	_	351,300	_	351,300
166,300		164,700	5. Loyer	$1,400 \\ 255,900$	$167,700 \\ 224,710$	- 31,190	166,300
30,502 $4,793$	$\frac{40}{17}$	26,747 25,500	6. Industries	137,500	129,500	8,000	
1,413,110			Roulement	427,800	1,899,800		1,272,000
28,966	35		8. Augmentations et diminutions à l'invent.	_	_		-
1,024,167	70	1,240,000	9. Pensions des malades à Münsingen	1,250,000		1,250,000	
137,404 $242,370$		303,000	10. Pensions des malades à Meiringen) 11. Indem. à l'asile privé d'aliénés à Mei-	, , , , , ,		, , ,	
242,010	10	000,000	ringen	_	310,000	_	310,000
522,874	83	558,140		1,677,800	2,209,800		532,000
182,097	90	193,985	G. Maison de santé de Bellelay.	200	201,545	,	201,345
2,816	29	2,920	2. Enseignement et culte	_	2,920	_	2,920
161,864		186,475	3. Nourriture	39,400	207,440		168,040
194,086 44,140	11	187,395 $59,000$	4. Entretien	10,200 3,400	182,485 $62,000$	_	$\begin{array}{c c} 172,285 \\ 58,600 \end{array}$
18,100	30	16,000	6. Industries	83,600	64,700		_
10,344		10,000	7. Exploitation agricole	182,200	174,700	7,500	
556,560		603,775	Roulement	319,000	895,790		576,790
9,256 376,197		391,450	8. Augmentations et diminutions à l'invent. 9. Pensions	379,400	_	379,400	_
171,106		212,325		698,400	895,790		197,390
	-						101,000
31,912		33,242	A. Frais d'administration	100.000	33,522		33,522
1,034,758 356,999		1,427,801 $364,500$	B. Service sanitaire en général C. Maternité	102,000 $148,150$	1,524,801 $512,650$		$\begin{vmatrix} 1,422,801\\364,500 \end{vmatrix}$
1,899	-	3,400	D. Cours d'instruction des sages-femmes		2,900		2,900
218,431		262,300	E. Maison de santé de la Waldau	1,575,180	1,814,280		239,100
522,874 $171,106$		558,140 $212,325$	F. Maison de santé de Münsingen G. Maison de santé de Bellelay	$\begin{array}{c c} 1,677,800 \\ 698,400 \end{array}$	2,209,300 895,790		$\begin{bmatrix} 532,000 \\ 197,390 \end{bmatrix}$
2,337,982	_	2,861,708		4,201,530	6,992,743		2,791,213
	$\dashv$	, , , , , , ,			-,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		-,,

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
Fr. C	t.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.  X.a Travaux publics.				
		8	A. Frais de l'administration centrale et du service des bâtiments.				
51,477 8 58,855 3 19,768 - 5,500 -		55,872 62,315 19,500 5,500	1. Administration centrale:  a) Traitements des fonctionnaires  b) Traitements des employés  c) Frais de bureau et de déplacement  d) Loyers  2. Service des bâtiments:	, <u> </u>	56,460 62,600 17,000 5,500	<u>-</u> - -	56,460 62,600 17,000 5,500
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		$44,990 \\ 4,870$	a) Traitements du personnel b) Frais de bureau et de déplacement .	_	$51,\!260$ $4,\!000$	_	$51,\!260 \\ 4,\!000$
182,925 5	0	193,047	•	_	196,820		196,820
51,916 - 92,191 9 23,015 8 7,208 3 174,332 -	30	63,331 102,420 23,000 8,050 <b>196,801</b>	B. Service des arrondissements.  1. Traitements des ingénieurs d'arrondissem. 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau et de déplacement 4. Loyers	   	64,060 103,090 21,000 8,050 196,200	   	64,060 103,090 21,000 8,050 <b>196,200</b>
			C. Entretien des bâtiments de l'Etat.				
$\begin{array}{c cccc} 400,001 & 7 \\ 139,996 & 2 \\ \hline 797 & 5 \\ 2,404 & 6 \\ 30,007 & 6 \\ 32,000 & - \end{array}$	25 55 55	$400,000 \\ 140,000 \\ 5,000 \\ 5,000 \\ 30,000$	1. Bâtiments de l'administration	-  -  -  -  -	400,000 140,000 10,000 5,000 30,000		400,000 140,000 10,000 5,000 30,000
605,207 8	30	580,000			585,000		585,000
756,000 - 444,002 9 151,089 7 151,089 7 1,200,002 9	75 75	1,019,100 180,900 200,000 200,000 1,200,000	D. Constructions nouvelles de bâtiments.  1. a) Crédits approuvés	200,000 200,000	530,000 170,000 200,000 <b>900,000</b>	- - - -	530,000 170,000  700,000

Compte de 1931			Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes Dépense nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			X.ª Travaux publics.				
1,164,622 2,286 35,475 27,552 48,918 1,626,582 1,626,582 27,552 48,918	40 33 95 42 04 50 42 04 	350,000 2,300 50,000 —	1. Traitements des cantonniers	1,000,000	2,110,000 850,000 350,000 2,300 40,000 3,500,000 1,000,000	-  -  -  -  -	2,110,000 850,000 350,000 2,300 40,000 —
4,252,083	40	3,543,972		4,500,000	7,852,300	_	3,352,300
249,999 <b>249,999</b>		250,000 250,000	F. Constructions nouvelles des ponts et chaussées.  1. Nouvelles construct. de routes et de ponts		250,000 <b>250,000</b>		250,000 <b>250,00</b> 0
			G. Travaux hydrauliques.				
1,168,999 1,168,999 8,198 72,581 72,581 40,000 1,217,198	38 80 90 90	600,000 600,000 8,200 75,000 75,000 40,000 648,200	<ol> <li>Traitements des barragistes et des digueurs</li> <li>Correction des eaux du Jura, entretien des canaux</li> <li>Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura, versement</li> </ol>	75,000 — 75,000	800,000 800,000 9,000 75,000 20,000 904,000	- - - - -	800,000 800,000 9,000 — 20,000 829,000

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année1933	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		X.ª Travaux publics.				
		H. Concessions hydrauliques.				
$ \begin{array}{c cccc} 10,819 & 50 \\ 23,905 & 80 \\ 7,958 & - \\ 2,250 & - \\ 420 & - \\ 42 & - \\ \end{array} $			3,500 1,000 500	13,620 23,030 8,000 2,250 —	500	10.120 23,030 7,000 2,250 —
44,555 30	42,800	cuate purification of the control of	5,000	46,950		41,950
$ \begin{array}{c} 11,262 \\ 55,121 \\ 9,390 \\ 1,530 \\ -\\ 50,000 \\ -\\ 1,000 \\ -\\ 5,065 \\ \hline 60 \\ \hline 133,369 \\ 55 \end{array} $	58,200 9,400 1,530 50,000 1,000	2. Traitements des employés	  	11,925 58,670 8,000 1,530 50,000 1,000	- - - - -	11,925 58,670 8,000 1,530 50,000 1,000
182,925 50 174,332 — 605,207 80 1,200,002 4,252,083 249,999 90 1,217,198 18 44,555 133,369 55 8,059,674 53	$196,801 \\ 580,000 \\ 1,200,000 \\ 3,543,972 \\ 250,000 \\ 648,200 \\ 42,800 \\ 132,055$	A. Frais d'administration de la Direction et du service des bâtiments B. Service des arrondissements C. Entretien des bâtiments de l'Etat . D. Constructions nouvelles de bâtiments E. Entretien des ponts et chaussées . F. Constructions nouvelles des ponts et chaussées	200,000 4,500,000 - 75,000 5,000 - 4,780,000	196,820 196,200 585,000 900,000 7,852,300 250,000 904,000 46,950 131,125 11,062,395		196,820 196,200 585,000 700,000 3,352,300 250,000 829,000 41,950 131,125 <b>6.282,395</b>

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bri	Dépenses utes	Recettes ne	Dépenses Ites
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.				
		X. <sup>b</sup> Chemins de fer, navigation et aviation.				
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	5,805 3,000 500 6,500	1. Traitement du chef de service	    8,600	12,920 5,984 2,500 500 6,500	- - - - - 8,600	12,920 5,984 2,500 500 6,500
42,000 — 1,900 —	42,000 3,000	gation	<u> </u>	5,200 30,000 3,000	_	5,200 30,000 3,000
${65,398} {70}$	70,325	transport of trais decides de projets	8,600	66,604		58,004
39,000						55,001
		XI. Emprunts.				
		A. Remboursements et intérêts.				
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	1,079,500 314,000 256,000 291,000 127,000	1. Remboursement du capital:  a) Emprunt de 1895, fr. 26,030,500, 3 % b) Emprunt de 1900, fr. 15,064,000, 3 ½ % c) Emprunt de 1906, fr. 16,798,000, 3 ½ % d) Emprunt de 1911, fr. 27,350,000, 4 % e) Emprunt de 1914, fr. 14,027,000, 4 ¼ % (Emprunt de 1915, fr. 14,108,000, 4 ¾ %) 2. Intérêts:	   	1,111,500 325,000 264,500 302,500 132,000	- - - - -	1,111,500 325,000 264,500 302,500 132,000
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	1,105,640 $601,545$	a) Emprunt de 1895, fr. 26,030,500, 3 % b) Emprunt de 1900, fr. 15,064,000, 3 ½ % c) Emprunt de 1906, fr. 16,798,000, 3 ½ % d) Emprunt de 1911, fr. 27,350,000, 4 % e) Emprunt de 1914, fr. 14,027,000, 4 ¼ % (Emprunt de 1915, fr. 14,108,000, 4 ¾ % ) (Emprunt de 1919, fr. 25,000,000, 5 % )	  -  -  -	780,915 527,240 583,301 1,094,000 596,147		780,915 527,240 583,301 1,094,000 596,147
$\begin{array}{c} 1,111,534 & 95 \\ 1,125,000 & - \\ 600,000 & - \\ 712,500 & - \\ 450,000 & - \\ 1,000,000 & - \\ 780,000 & - \\ \hline 12,506,664 & 75 \\ \end{array}$	$1,125,000 \\ 600,000 \\ 712,500 \\ 450,000 \\ 1,000,000 \\ 1,560,000 \\ \hline 11,166,125$	(Emprunt & 1921, fr. 25,000,000, $5^{1/2}$ %)  f) Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, $4^{1/2}$ %)  g) Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, $5^{9/6}$ %  h) Emprunt de 1927, fr. 15,000,000, $4^{3/4}$ %  i) Emprunt de 1930, fr. 10,000,000, $4^{1/2}$ %  k) Emprunt de 1930, fr. 25,000,000, $4^{9/6}$ %  l) Emprunt de 1931, fr. 30,000,000, $4^{9/6}$ %	   	$1,125,000 \\600,000 \\712,500 \\450,000 \\1,000,000 \\1,560,000 \\\hline 11,164,603$	    	$1,125,000\\600,000\\712,500\\450,000\\1,000,000\\1,560,000\\1,164,603$
		B. Frais des emprunts.				
83,307   15 7,077   65 150,000   —	45,000 7,500 150,000	1. Provisions, frais de transport	_	45,000 7,500	_	45,000 7,500
240,384 80	202,500	amorassement		$\frac{150,000}{202,500}$		$\frac{150,000}{202,500}$

Compte		Budget	Budget de l'année 1933	Recettes		Recettes	Dépenses
de 1931		de <b>1932</b>	Dauget as Lamos 1888	bri	ıtes	net	ttes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			XI. Emprunts.				
		11,166,125	A. Remboursements et intérêts		11,164,603	-	11,164,603
240,384 12 747 049	-	$\frac{202,500}{11,368,625}$	B. Frais des emprunts		202,500 11,367,103		$\frac{202,500}{11,367,103}$
12,141,043	- 00	11,000,020			11,507,105		11,307,103
			XII. Finances.				
			A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines.				
10,611	-	11,122	1. Traitement du secrétaire		11,122	_	11,122
13,211 $5,179$	01	13,909 $5,500$		_	13,946 5,000	_	$\begin{vmatrix} 13,946 \\ 5,000 \end{vmatrix}$
3,500	-	3,500	4. Loyers		3,500		3,500
579 39,212		1,000 $40,000$	5. Frais judiciaires		1,000	_	1,000
00,212			cathédrale	_	39,000		39,000
72,292	06	75,031			73,568	_	73,568
		2	B. Contrôle cantonal des finances.				
51,234			1. Traitements des fonctionnaires	_	53,770		53,770
77,550 $3,178$			2. Traitements des employés		$83,700 \\ 5,500$		$83,700 \ 5,500$
9,678	25	7,000	4. Frais d'impression et de reliure		7,000		7,000
$23,121 \\ 2,500$	55	$25,000 \\ 2,500$	A STATE OF THE PROPERTY OF THE		$25,000 \ 2,500$	_	$25,000 \ 2,500$
167,262	70	$\frac{2,300}{176,726}$	6. Loyers		$\frac{2,300}{177,470}$		177,470
			C. Recettes de district.				
106,488 88,569			1. Traitements des receveurs	_	108,464	_	108,464
88,509	10	89,463	2. Traitements des employés à Berne, Bienne, Thoune et Interlaken		92,853		92,853
25,170	02	17,000	3. Frais de bureau	_	17,000	_	17,000
6,175 158,015		$6{,}175$ $150{,}000$	4. Loyers	150,000	6,175	150,000	6,175
68.387		73,259		150,000	224,492		74,492
			D. Caisse de prévoyance.				
	_	1,627,000	1. Subvention de l'Etat	75,000	1,600,000		1,525,000
1,520,133	95	1,627,000		75,000	1,600,000		1,525,000
			E. Assurance mobilière.				
1,498			1. Primes		1,500		1,500
1,498	30	1,600			1,500		1,500
72,292	06	75,031	A. Frais d'administration de la Direction				
,			des finances et des domaines	_	73,568	_	73,568
167,262		176,726	B. Contrôle cantonal des finances	 150,000	177,470		$177,470 \ 74,492$
$\begin{array}{c c} 68,387 \\ 1,520,133 \end{array}$		73,259 $1,627,000$	C. Recettes de district	75,000	224,492 $1,600,000$	_	1,525,000
1,498	30	1,600	E. Assurance mobilière		1,500		1,500
1,829,574	<b>46</b>	1,953,616		225,000	2,077,030		1,852,030
					5		

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			XIII. Agriculture.				
			A. Frais d'administration de la Direction.				
7,170 71,867 5,292		7,732 75,334 5,500		3,000 — —	10,734 75,704 5,000	_ _ _	7,734 75,704 5,000
5,631 4,499 4,100		5,965 4,500 4,100	a) Traitement	5,960 — —	11,925 4,000 4,100	_ _ _	5,965 4,000 4,100
98,560	$\overline{45}$	103,131		8,960	111,463		102,503
			B. Economie rurale.				
53,442 43,976 7,993	55	40,000	1. Encouragements à l'agriculture:  a) Encouragements en général b) Encouragements à la viticulture . c) Mesures contre les ennemis de l'agri-	30,000 32,000	80,000 <b>67,</b> 000	_	50,000 35,000
,		,	culture	-	25,000	_	25,000
5,631 $21,934$ $5,179$ $2,000$ $400,000$	80	16,927	a) Traitement de l'ingénieur agricole. b) Traitements des aides et de l'employé c) Frais de bureau et de déplacement d) Loyer	5,450 14,915 — —	10,900 29,830 5,000 2,000		5,450 14,915 5,000 2,000
62,956 249,995 61,983	<b>75</b>	63,000 250,000	la construct. de chemins de montagne 3. Elève de l'espèce chevaline 4. Elève de l'espèce bovine 5. Elève du petit bétail 6. Restitutions de primes	 300 2,000 700 3,000	500,000 57,300 227,000 56,700 3,000	_ _ _ _	500,000 57,000 225,000 56,000
111,780 807,648	_	110,000	7. Assurance contre la grêle, subventions 8. Assurance du bétail: (a) Subventions de l'Etat	110,000	220,000 850,000	<u> </u>	110,000
22,777 402,771 231,489 19,794 6,096	<u>-</u>	180,421	b) Contribut. du fonds d'assurance du bétail c) Subventions de la Confédération d) Patentes de marchands de bétail e) Traitements des employés. f) Frais de bureau et de déplacement 9. Ecole de maréchalerie:	22,775 425,000 200,000 — —		_	227,263
7,070 2,500	35 —	8,000 2,500	a) Cours	11,400	19,400 2,500	=	8,000 2,500
1,212,945	70	1.309,710		857,540	2,180,668		1,323,128

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Depenses tes
Fr.  Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.  XIII. Agriculture.				
58,314 05 1,956 — 22,866 80 20,177 15 32,414 20 12,300 — 5,840 — 142.188 20 8,393 8,557 700 27,215 40	2,000 25,500 21,000 22,000 12,300 5,000 137,500 	C. Ecole d'agriculture de la Rütti.  1. Ecole:  a) Enseignement b) Expérimentations c) Administration d) Nourriture e) Entretien f) Loyer g) Travaux des élèves  Roulement h) Augmentat. et diminut. à l'inventaire i) Pensions des élèves k) Bourses l) Subvention de la Confédération	13,200 49,000 23,000 5,000 90,200 	58,000 2,000 36,700 69,450 45,000 12,300 — 223,450 — 800 — 224,250	   5,000  9,200  28,500	58,000 2,000 23,500 20,450 22,000 12,300 ———————————————————————————————————
98,722 80	98,950		127,900	224,250		90.590
3,422 60 3,422 60	6,000 <b>6,000</b>	2. Exploitation du domaine	105,700 105,700	99,700 <b>99,700</b>	6,000 6,000	
98,722 3,422 2,308 45 92,991 75	98,950 6,000 2,500 <b>90,450</b>	1. Ecole	127,900 105,700 22,500 <b>256,100</b>	224,250 99,700 20,000 343,950	6,000 · 2,500	96,350 — — 87,850
75,810 120 21,444 26,244 22,172 13,000 — 158.791 2,022 36,000 350 38,694 90 82,424 56	17,200 29,300 15,000 13,000 150,100 	D. Ecole de laiterie de la Rütti.  1. Ecole:  a) Enseignement b) Expérimentations c) Administration d) Nourriture e) Entretien f) Loyer  Roulement g) Augmentat. et diminut. à l'inventaire h) Pensions des élèves i) Bourses k) Subvention de la Confédération	8,000 6,500 1,500 — 16,000 — 35,000 — 35,000	76,200 8,000 16,800 35,000 17,500 13,000  1,000 167,500	     35,000 	76,200  16,800 28,500 16,000 13,000  150,500

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933		Dépenses ites		Dépenses tes
Fr. C	t. Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.				
		WIII A audioultana				
		XIII. Agriculture.				
		D. Ecole de laiterie de la Rütti.				
13,252 84 4,209 77 8,474 56 9,158 70 2,221 56 10,308 53 333,219 86 381,650 46 8,192 77 1,763 — 5,903 56 8,000 —	$egin{array}{cccc} 0 & 2,50 & 6,50 \ 0 & 6,50 & 12,00 \ 0 & 2,50 & 5,00 \ 0 & 370,00 & 414,18 \ 2 & 5,00 & - \ 0 & 6,00 \ - & 8,00 \ \end{array}$	b) Entretien des bâtiments	372,000 5,000 — — — 8,000	18,000 2,500 6,500 10,000 2,500 10,500 330,000 — — 6,000 —	372,000 5,000 - 8,000	13,000 2,500 6,500 10,000 2,500 10,500 330,000 — — — 6,000
12,857	2 4,00	<u>0</u>	390,000	386,000	4,000	
82,424 5			86,000	167,500		81,500
$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$			390,000 476,000	$\frac{386,000}{553,500}$	4,000	77,500
05,501	- 13,10	-	110,000	333,300		11,900
52,424 15,600 28,781 24,430 12,000  133,235 38,420 1,100 26,923 7.		b) Administration		54,100 13,200 33,000 18,000 12,000 130,300 - 2,800	   39,000  26,600	54,100 13,200 33,000 18,000 12,000 130,300 - 2,800
68,991 2	5 70,50	_	65,600	133,100		67,500
103,226 5. 1,340 10 36,794 11 19,305 70 26,302 0' 18,450 — 1,794 —  203,624 66 40,450 — 600 —	$egin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	b) Expérimentations	- 43,450 7,300 - 1,800 52,550 - 40,500	100,800 1,000 33,000 63,450 26,300 18,450 — 243,000 — 1,000	1,800 	100,800 1,000 33,000 20,000 19,000 18,450 — 190,450 — 1,000
48,548   -   100,059   97	7 48,00 120,00		$\frac{45,100}{138,150}$	944 000	45,100	105 950
	10,00	m) Exploitation du domaine	98,000	<b>244,000</b> 93,000	5,000	105,850 —
100,059 97	110,00	<u>)                                    </u>	236,150	337,000		100,850

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
F1. Ct.	Fr.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		XIII. Agriculture.				
		E. Ecoles agricoles d'hiver.				
59,167 07 2,670 70 24,488 05 22,546 52 21,485 32 20,400 —	66,000 1,500 24,890 20,770 14,040 20,400	3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal:  a) Enseignement	12,990 5,650	66,120 1,500 24,260 33,760 19,690 20,400	- - - -	66,120 1,500 24,260 20,770 14,040 20,400
150,757 66	147,600	Roulement	18,640	165,730		147,090
$egin{array}{c c} 10,955 & 05 \\ 23,604 & \\ 1,050 & \\ 24,580 & 95 \\ \hline \end{array}$	24,000 1,500 33,000	<ul> <li>h) Augmentat. et diminutions à l'invent</li> <li>i) Pensions</li></ul>	24,000 $ 32,710$	1,000 —	$\begin{array}{c} - \\ 24,000 \\ - \\ 32,710 \end{array}$	
92,667 66 1,050 72	<b>92,100</b> 1,900	m) Exploitation du domaine	<b>75,350</b> 45,750	166,730 44,750	1,000	90,380
91,616 94	90,200	au acmand	121,100	211,480		90,380
44,163 43 128 25 25,453 90 3,850 51 8,742 55 11,600 —	45,900 1,800 26,300 19,500 9,000 14,200 500	4. Ecole agricole d'hiver de Courtemelon.  a) Enseignement  b) Expérimentations  c) Administration  d) Nourriture  e) Entretien  f) Loyer  g) Travaux des élèves	 - - 13,500 7,380 - 500	41,800 1,500 24,890 30,010 16,380 14,200	  	41,800 1,500 24,890 16,510 9,000 14,200
93.938 64 18,684 25 16,355 — 1,450 — 20,887 40	20,100 1.880	Roulement  h) Augmentat. et diminutions à l'invent. i) Pensions	21,380 	128,780 — — 1,300 —	18,000 - 18,720	107,400 — — 1,300 —
39,461 39,987 17	75,600	m) Exploitation du domaine	58,100 41,400	130,080 40,400	1,000	71,980
79,449 16	73,500		99,500	170,480		70,980
68,991 25 100,059 97 91,616 94 79,449 16 <b>340,117</b> 32	90,200 73,500	1. Ecole agricole d'hiver de la Rütti 2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen	65,600 236,150 121,100 99,500 <b>522,350</b>			67,500 100,850 90,380 70,980 329,710
<u>340,117</u> 32	341,200		922,000	302,000		320,110

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.				
		XIII. Agriculture.				
$24{,}197$ $90$	26,890	F. Ecole d'économie alpestre de Brienz.  a) Enseignement		26,030		26,030
$\begin{bmatrix} 263 & 60 \\ 10,814 & 50 \end{bmatrix}$	350 9,650	b) Expérimentations $.$ $.$ $.$ $.$ $.$ $.$ $.$ $.$ $.$ $.$	_	350 9,850	_	$\frac{350}{9,850}$
$egin{array}{c c} 4,882 & 05 \ 2,913 & 25 \ \end{array}$	7,523 3,727	$egin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$12,345 \\ 2,120$	18,380 5,450	_	$6,035 \\ 3,330$
$\begin{array}{c c} 4,000 & - \\ 180 & 30 \end{array}$	$4,000 \\ 250$	f) Loyer	_	$\frac{4,000}{200}$	_	$\frac{4,000}{200}$
47,251 60 2,202 90	52,390	Roulement h) Augmentat. et diminutions à l'invent.	14,465	64,260		49,795
$\begin{array}{c c} 7,300 \\ 1,050 \\ - \end{array}$	6,600 1,000	i) Pensions	6,600 —	- 800	<b>6,6</b> 00	800
$ \begin{array}{c cccc} 10,836 & 90 \\ 629 & 75 \end{array} $		l) Subvention de la Confédération m) Laiterie	$11,815 \\ 17,720$	19,040	11,815 —	- 1,320
28,591 55	35,980	my hardered	50,600	84,100		33,500
		G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg.				
$60,222 \begin{vmatrix} 05 \\ 459 \end{vmatrix} 75$	63,476 $1,000$	a) Enseignement	_	61,000 1,000	_	$61,000 \\ 1,000$
19,509 70	21,119	c) Administration		$20,000 \\ 27,600$	_	20,000 16,400
$\begin{array}{c c} 18,180 & 20 \\ 21,118 & 70 \end{array}$	15,700 17,500	$\stackrel{d}{d}$ Nourriture	800	18,000	_	17,200
17,300   10,000	17,300 —	f) Loyer	1,300 —	18,600	_	17,300 —
126,790 40 6,802 20	136,095	Roulement $h$ ) Augmentat. et diminutions à l'invent.	13,300	146,200	_	132,900
29,000	19,000	i) Pensions	21,400		21,400	_
$egin{array}{c c} 2,050 & - \ 28,524 & 20 \ \end{array}$	1,000 31,795	k) Bourses	30,000	800	30,000	800
$\begin{array}{c c} 21,102 & 60 \\ 6,456 & 05 \end{array}$		<ul> <li>m) Jardin de l'école</li></ul>	3,000 13,500	$10,200 \\ 23,500$	_	$7,200 \\ 10,000$
105,677 05	107,000 2,000	o) Exploitation du domaine	81,200	180,700		99,500
$\begin{array}{ c c c c c c }\hline & 1,381 & 85 \\\hline & 107,058 & 90 \\\hline \end{array}$	105,000	o) Exploitation du domaine	<b>121,600</b>	39,000 <b>219,700</b>		98,100
		H. Ecoles ménagères.				
31,184 99	29,600	1. Schwand-Münsingen. a) Enseignement	_	32,200		32,200
1,983 80	1,700	b) Administration	_	1,700	_	1,700
$egin{array}{c c} 18,695 & 25 \ 5,700 & - \end{array}$	17,500 5,300	c) Nourriture	_	17,500 5,300		$17,500 \\ 5,300$
7,350   -   500	7,350 500	e) Loyer	${500}$	7,350	<b>-</b>	7,350
64,414 04	60,950	Roulement	500	64,050	_	63,550
28,400   650	27,600 1,400	g) Pensions	27,600 —		27,600 —	800
$\begin{array}{c c}  & 8,855 \\ \hline  & 27,808 \\ \hline \end{array} \begin{array}{c c}  & 80 \\ \hline \end{array}$	26,250	$\it i$ ) Subvention de la Confédération	8,000 <b>36,100</b>	64,850	8,000	_
	-0,200		30,100	<del>01,000</del>		28,750
	ı	l				

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		XIII. Agriculture.			,	
		H. Ecoles ménagères.				
16,292   05 4,692   30 6,256   — 3,080   — 4,000   —		2. Brienz.  a) Enseignement  b) Administration  c) Nourriture  d) Entretien  e) Loyer  f) Travaux des élèves	     350	16,200 4,600 5,550 3,280 4,000	- - - - - 350	16,200 4,600 5,550 3,280 4,000
33,970 9,200 1,600 5,917 30	<b>33,990</b> 8,000 800	$\begin{array}{c} & \text{Roulement} \\ g) \text{ Pensions } . & . & . & . & . & . \\ h) \text{ Bourses } . & . & . & . & . & . \\ i) \text{ Subvention de la Confédération } . & . \\ \end{array}$	350 8,000 - 6,000	33,630 - 1,000 -	8,000 - 6,000	33,280 - 1,000 -
20,453 05	20,600		14,350	34,630		20,280
19,533   55 6,146   40 8,768   — 4,950   — 6,000   —		3. Langenthal.  a) Enseignement  b) Administration  c) Nourriture  d) Entretien  e) Loyer  f) Travaux des élèves		21,300 4,500 9,950 5,550 6,000		21,300 4,500 6,950 5,550 6,000
45,097 14,465 200 5,835	14,400 1,008 7,809	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	3,300 12,000 — 7,400	47,300 - 500 -	12,000 - 7,400	44,000 - 500 -
<b>24,997</b> 10	25,000		22,700	47,800		25,100
6,014 15 2,355 05 9,970 — 4,860 — 2,000 —			2,630	11,700 3,500 9,870 4,500 2,000	 	11,700 3,500 7,240 3,070 2,000
25,199 20 7,025 — 3,450 —	26,940 9,600 800 4,140	Roulement  g) Pensions	_	500	9,600 - 4,680	27,510 
14,724 20 27,808 24 20,453 05 24,997 10 14,724 20 87,982 55	26,250 20,600 25,000 14,000	1. Schwand-Münsingen	36,100 14,350 22,700	64,850 34,630 47,800 32,070	= = = =	28,750 20,280 25,100 13,730 <b>87,860</b>
1,164 3,693 88	4,000	2. Frais divers	2,700 — 2,700	4,000		2,70 4,00 <b>6,70</b>
4,858 30	8,000	<u></u>	2,700	3,400		0,10

Compte		Budget	Budget de l'année 1933	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1931	١	de 1932	Duuget ue i annee 1999	bru	ıtes	net	ttes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration comments				
			Administration courante.				
			XIII. Agriculture.				
98,560	45	103,131	A. Frais d'administration de la Direction	8,960	111,463		102,503
1,212,945	70	1,309,710	B. Economie rurale	857,540	2,180,668	_	1,323,128
92,991 $69,567$			C. Ecole d'agriculture de la Rütti D. Ecole de laiterie de la Rütti	256,100 $476,000$	343,950 553,500		87,850 77,500
340,117	32	344,200	E. Ecoles agricoles d'hiver	522,350	852,060		329,710
28,591			F. Ecole d'économie alpestre de Brienz	50,600	84,100		33,500
$ \begin{array}{c c} 107,058 \\ 87,982 \end{array} $			G. Ecole cant. d'horticulture d'Oeschberg H. Ecoles ménagères	$121,600 \\ 91,490$	$\begin{array}{c} 219,700 \\ 179,350 \end{array}$	_	98,100 87,860
4,858	30	8,000	J. Inspection des viandes	2,700	9,400	_	6,700
2,042,674		2,161,421		2,387,340	4,534,191		2,146,851
	-						
			a*				
			VIII Decreases forestière		,		-
			XIV. Economie forestière.		70 V 20 E		
			A. Frais de l'administration centrale des forêts.	,			
13,148				5,988	19,960		13,972
$21,338 \\ 9,537$	80	21,098 $11,000$	2. Traitements des employés		21,100		21,100
2,500		2,500	4. Loyers	_	$10,000 \\ 2,500$		$10,000 \\ 2,500$
46,524	25			5,988	53,560	_	47,572
			B. Police forestière.				
			1. Conservateurs des forêts:				
$23,079 \ 3,795$			a) Traitem. des conservateurs des forêts b) Frais de bureau	10,732	35,775		25,043
8,516	95	$\frac{2,300}{7,700}$	c) Frais de déplacement	1,100	$2,300 \\ 13,100$		2,300 $12,000$
2,980	-	2,500	d) Loyers		2,500	_	2,500
117,997	55	127,882	2. Inspecteurs forestiers:  a) Traitements des inspecteurs forestiers	55,695	183,792		100 007
15,049	56	12,000	b) Frais de bureau	— —	11,000	_	128,097 $11,000$
37,917		38,000	c) Frais de déplacement	8,500	54,000	-	45,500
$9,300 \\ 75,097$	14	9,330 75,000	d) Loyers	12,000	$9,450 \\ 87,000$		9,450 $75,000$
60,088	07	61,000	4. Quote-part de l'administrat, des forêts do-		31,000		10,000
3,561	20	4,000	maniales aux frais des inspect forestiers 5. Assurance contre les accidents	66,000	4,000	66,000	
			o. Assurance contre les accidents	154.00%	4,000	_	4,000
237,205	95	242,710		154,027	402,917		248,890
			C. Encouragements à l'économie forestière.				
9,964	95	10,000	1. Allocations pour des plans d'aménagement		0.000		
40,000		40,000	et encouragements à la sylviculture . 2. Endiguements de torrents, amendements		9,000	_	9,000
	00		de terres et reboisements	_	50,000	_	50,000
16,333	22	$25,\!000$	3. Subsides du canton aux chemins subventionnés par la Confédération	_	27,500		97 500
66,298	17	75,000					27,500
00,200		10,000	<b> </b>		86,500		86,500
ı	- 1	1	1	1		ı	

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.			. "	
			XIV. Economie forestière.				
			D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages.				
560	-	1,000	1. Subventions	_	1,000		1,000
560	= $ $	1,000			1,000	_	1,000
•							
46,524 237,205 66,298 560	93	$48,391 \\ 242,710 \\ 75,000 \\ 1,000$	A. Frais de l'administr. centr. des forêts B. Police forestière	5,988 154,027 —	53,560 402,917 86,500		47,572 248,890 86,500
950 500	05	00% 101	des plantes sauvages	160,015	$\frac{1,000}{543,977}$		$\frac{1,000}{383,962}$
350,588	39	367,101	Secretary and the second secon	100,013	<u> </u>		300,302
			XV. Forêts domaniales.  A. Produits principaux et produits intermédiaires.				
1,687,302 196,479	60 80	1,706,600 197,900	1. Produits principaux	1,685,500 194,500		1,685,500 194,500	
1,883,782	_	1,904,500	a. Fisatis instruction in the second	1,880,000	_	1,880,000	
-//			B. Produits accessoires.				
282 3,436 58,061	<b>4</b> 0	1,500	1. Ventes de souches	100 1,500		100 1,500	_
55,551			d'herbe et de laiche	60,000		60,000	
61,780	20	61,600		61,600		61,600	
	١		C. Frais d'exploitation.				
57,618 $175,000$ $79,141$ $441,733$ $722$ $11,652$	$20 \\ 50 \\ 40$	$60,000 \\ 175,000 \\ 80,000 \\ 441,500 \\ 3,000 \\ 10,000$	1. Cultures forestières 2. Chemins 3. Frais de garde 4. Frais de façonnage 5. Frais d'abornement et de plans 6. Frais des mises	80,000  9,000   	140,000 150,000 89,000 441,500 1,000	   	60,000 150,000 80,000 441,500 1,000
3,112	30	500	7. Frais judiciaires	_	500	_	500
14,251 20,000	<b>4</b> 3	20,000	8. Endiguement de cours d'eau et travaux de consolidation de terrains ébouleux . 9. Entretien des bâtiments		15,000 18,000		15,000 18,000
803,231	$\overline{29}$	810,000		89,000	865,000	-	776,000
78,051 141,413 <b>219,465</b>	77 61	79,000 161,000	D. Charges.  1. Contributions publiques		79,000 151,000 <b>230,000</b>	_ _ _	79,000 151,000 <b>230,000</b>

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes ne	Dépenses ites
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante.  XV. Forêts domaniales.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			E. Frais d'administration.		22		
60,088	07	61,000					
8,289	-	8,000	teurs forestiers		66,000 8,000		66,000 8,000
68,378	02	69,000		_	74,000		74,000
1,883,782 61,780 803,231 219,465 68,378	20 29 38 02	61,600 810,000 240,000 69,000	A. Produits principaux et produits intermédiaires	1,880,000 61,600 89,000 —	865,000 230,000 74,000	1,880,000 61,600 — — —	771,000 230,000 74,000
854,487	91	847,100		2,030,600	1,169,000	861,600	_
			XVI. Domaines de l'Etat.				
537,117 19,492 14,000 1,791,696 217,300 511 3,059 <b>2,583,177</b>	95  35  40	520,000 19,000 12,800 1,881,620 217,300 2,500 <b>2,653,520</b>	A. Produit.  1. Fermages des domaines civils	515,000 19,000 13,000 1,929,620 216,800 300 2,500 <b>2,696,220</b>	15,000 — — — — — — — — — — — — — — — — — —	500,000 19,000 13,000 1,929,620 216,800 300 2,500 <b>2,681,220</b>	   

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.				
		XVI. Domaines de l'Etat.				
		B. Frais d'exploitation.				
$\begin{array}{c cccc} 10,073 & 20 \\ 820 & 15 \\ 322 & 45 \\ 8,775 & 20 \\ 64,895 & 08 \\ \end{array}$	10,000 300 300 3,500 70,000	1. Frais de culture et d'améliorations 2. Frais d'abornement et de plans 3. Frais de surveillance		10,000 300 300 3,500 65,000	  	10,000 300 300 3,500 65,000
84,886 08	84,100		_	79,100		79,100
54,562 03 77,613 13 5,319 45	60,000 75,000 6,000	C. Charges.  1. Contributions publiques	 15,000 14,000	60,000 100,000 20,000	 	60,000 85,000 6,000
137,494 61	141,000	o, Francisco de constante de co	29,000	180,000	_	151,000
$egin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	84,100	A. Produit	2,696,220 — 29,000	15,000 79,100 180,000	2,681,220 — —	79,100 151,000
2,360,796 31	2,428,420		2,725,220	274,100	2,451,120	_
50,056 301,845 60 251,778	49,000 281,000 <b>232,000</b>	XVII. Caisse des domaines.  A. Intérêts des créances	44,000 — 44,000	297,000 297,000	44,000	297,000 253,000

	npte 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	-
Fr.		Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
-				Administration courante.				
				XVIII. Caisse hypothécaire.				
				A. Produit.				
	,646 ,409		24,200,000 495,000	<ol> <li>Intérêts des prêts hypothécaires</li> <li>Intérêts des prêts aux communes et à</li> </ol>	24,085,000	_	24,085,000	-
		0.0		des syndicats d'améliorations foncières	500,250	_	500,250	
	,907 ,663			3. Intérêts des valeurs	$400,000 \\ 285,000$	40,000	$400,000 \\ 245,000$	_
	,982			5. Commissions	40,000	40,000	245,000 —	_
	,007			6. Loyer du bâtiment de l'établissement	35,000	20,000	15,000	
1,062				7 <sup>a</sup> . Intérêt de l'emprunt de 1897, 3 %		1,009,400		1,009,400
	,420			$7^{\text{b}}$ . Intérêt de l'emprunt de 1905, $3\frac{1}{2}\frac{0}{0}$ .	_	849,900		849,900
	,016 $,632$			(Intérêt de l'emprunt de 1913, $4\frac{1}{2}\frac{9}{0}$ ) (Intérêt de l'emprunt de 1915, $4\frac{3}{4}\frac{9}{0}$ )				9
	,000	93	900,000	7°. Intérêt de l'emprunt de 1923, $4 \frac{1}{2} \frac{9}{0}$ .	_	858,300		858,300
	,000		70,000	$7^{\rm d}$ . Intérêt de l'emprunt de 1923, $3\frac{1}{2}\frac{9}{0}$ .		70,000	_	70,000
1,100,			458,500	(Intérêt de l'emprunt de $1924, 5\frac{1}{2}\frac{9}{0}$ )	_	_	_ _ _	_
1,187		-	1,187,500	7°. Intérêt de l'emprunt de 1929, $43/4\%$	-	1,187,500	_	1,187,500
	,666	65		7 <sup>f</sup> . Intérêt de l'emprunt de 1931, 4 %	_	1,200,000		1,200,000
	,000	1 5	180,000	7g. Intérêts des prêts sur lettres de gage à 4%	_	200,000	_	200,000
8,688	,775	19	8,083,750	8. Intérêts des dépôts contre bons de caisse et des obligations		7,495,200		7,495,200
2,463	.431	15	2,380,000	9. Intérêts des dépôts d'épargne		2,827,500		2,827,500
4,655	592	09	4,420,000	10. Intérêts des fonds spéciaux	216,000	4,766,250	_	4,550,250
	,413	80		11. Intérêts des dépôts en compte courant.	_	450,000		450,000
1,350		-	1,350,000		_	1,350,000	_	1,350,000
<b>26</b> 0,	,000	-	250,000	13. Intérêts du fonds de réserve et verse-		151 500		151 500
30	,514	17	21.250	ment à ce fonds	_	171,500	_	171,500
39	,014	' '	31,250	14. Frais de paiement des coupons et des obligations		42,600	_	42,600
225	,753	80	_	15. Amortissem. de frais d'emprunts et ré-				
				serve pour les frais d'un nouvel emprunt	_	300,000		300,000
	,833			16. Impôt fédéral sur les coupons		16,000	_	16,000
9,	,888	90	10,000	17. Frais d'ameublement, amortissement . 18. Subvention à la Caisse bernoise d'aide	_	10,000	-	10,000
	-			aux agriculteurs		100,000	_	100,000
1,793	,433	15	1,804,000	19. Impôt de fortune à payer à l'Etat .		1,862,100		1,862,100
	,113			(Valeurs, bénéfice de cours)		_,,		_,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
763	,893	5.8	687,000		25,561,250	24 866 250	695,000	
	,,,,,,,					==,000,200	300,000	
				w)				

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			XVIII. Caisse hypothécaire.				
			B. Frais d'administration.				
29,509 415,504 31,395 20,000 50,816 8,974	30 —	30,000 $410,000$ $33,000$ $20,000$ $52,000$ $8,000$	<ol> <li>Indemnités des organes administratifs</li> <li>Traitements des fonction et des employés</li> <li>Caisse de secours, subside</li> <li>Loyers</li> <li>Frais de bureau</li> <li>Frais judiciaires et de poursuites</li> </ol>	   45,000 20,000	30,000 415,000 33,000 20,000 100,000 12,000		30,000 415,000 33,000 20,000 55,000
538,251	35	537,000		65,000	610,000		545,000
1,350,000		1,350,000	C. Intérêts du fonds capital	1,350,000	_	1,350,000	
1,350,000		1,350,000		1,350,000		1,350,000	
763,893 538,251 1,350,000 <b>1,575,642</b>	35	537,000 1,350,000	A. Produit	1,350,000	24,866,250 610,000 — 25,476,250	695,000 1,350,000 1,500,000	545,000 — —
3,181,342 781,342 <b>2,400,000</b>	79		XIX. Banque cantonale.  A. Produit de l'exercice	3,000,000	800,000 800,000	3,000,000 — 2,200,000	800,000

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bri	Dépenses utes	Recettes	Dépenses ttes
Fr. Ct.	Fr.	<u> </u>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.  XX. Caisse de l'Etat.				
		A 1.1/ M 1				·
		A. Intérêts des créances.				
1,648,128   25 2,979,211   20	1,568,350 2,907,550	1. Intérêts des placements:  a) Obligations b) Actions 2. Intérêts d'avances:	$\begin{bmatrix} 1,159,980 \\ 2,894,750 \end{bmatrix}$		1,159,980 2,894,750	
$egin{array}{cccc} 82,842 & 75 \ 24,350 & 40 \ 111,973 & 85 \ 9,107 & 11 \end{array}$	20,000 233,000	a) Administrations spéciales b) Oeuvres d'utilité publique 3. Intérêts de prêts pour constructions 4. Intérêts de créances diverses et intérêts	61,800 20,000 310,470		61,800 20,000 129,370	
202,086 23 1,913 68 24,598 10 132,869 40	120,000 — 25,000	moratoires		25,000	5,000 150,000 —	
83,200 —		(Bénéfice sur cours)		110,000		110,000
4,985,345 97	4,760,700		4,602,000	316,100	4,285,900	
		<b>B. Intérêts des dettes.</b> 1. Intérêts des dépôts :	,			
$\begin{array}{c cccc} 1,049,509 & 52 \\ & 35,889 & 08 \\ & - & - \end{array}$		a) Administrations spéciales b) Consignations judiciaires	_	1,500,000 20,000 500	,—	1,500,000 20,000
$egin{array}{c c} 4,858 & 35 \ 230,639 & 78 \ \end{array}$	7,000	d) Fonds spéciaux		7,000 7,000		500 7,000 7,000
$\begin{array}{c c} 18,006 & 22 \\ 320,655 & 80 \end{array}$	20,000	2. Escomptes pour paiements au comptant 3. Intérêts des papiers-valeurs repris par		20,000	_	20,000
1,649,842 05	,	l'Etat de la Banque cantonale	$\frac{520,390}{520,390}$	$\frac{1,269,000}{2,823,500}$		748,610
2,020,022 00	1,010,000		<u> </u>	2,025,000		2,303,110
4,985,345 97		A. Intérêts des créances	4,602,000	316,100	4,285,900	
1,649,842 05	1,646,000	B. Intérêts des dettes	520,390	2,823,500	_	2,303,110
3,335,503 92	3,114,700		5,122,390	3,139,600	1,982,790	

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		XXI. Amendes et confiscations.				
v		A. Amendes.				
362,422   65 38,082   65 9,044   - 4,388   1,5 2,253   20	$25,000 \\ 10,000 \\ 8,000$	1. Amendes prononcées	303,000 — 8,000 2,000	25,000 10,000 —	303,000 - 8,000 2,000	25,000 10,000 —
321,937 85	278,000		313,000	35,000	278,000	
		B. Emploi du produit des amendes.		14.000		16,000
$\begin{array}{c c} 13,816 & 90 \\ 12,875 & 40 \end{array}$		1. Frais de perception	_	16,000 14,000	_	16,000 14,000
40,000 —	40,000	3. Contribution aux traitements du corps de la police	_	40,000	_	40,000
172,193   50 172,193   50 2,253   — 91,394   45	102,000 4,000	4. Part des communes		102,000 102,000 4,000		102,000 102,000 4,000
321,937 85		1. Hoport a compto nouveau v		278,000	_	278,000
7,354 95 854 65	100	C. Indemnités et confiscations.  1. Indemnités	8,000 100	<u></u>	8,000 100	
8,209 60	8,100		8,100		8,100	
321,937 321,937 8,209 60	278,000 8,100	A. Amendes	313,000  8,100  321,100	35,000 278,000 — — 313,000	278,000  8,100 8,100	278,000 —
8,209 60	8,100		<i>921,100</i>	210,000	3,200	

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.				
			A. Chasse.				-
151,978 3,117		155,000 3,500	1. Patentes de chasse	165,000		165,000	
22,025		22,000	ments pour demandes tardives de patentes 3. Taxes pour permis de chasse d'hiver .	$3,000 \\ 22,000$		$3,000 \\ 22,000$	_
15,2 <b>4</b> 8		15,500	4. Supplém. pour surveillance de la chasse,	15,500		15,500	
			10 %	15,500		15,500	
57,323		59,800	ment de la chasse:  a) Refuges des hautes régions		59,800		59,800
$25,659 \\ 2,588$	40	$26,000 \\ 2,800$	b) Régions ouvertes	1,000	$\frac{26,000}{3,800}$	_	$26,000 \\ 2,800$
$\frac{4,000}{2,236}$		$\frac{4,000}{2,500}$	<ul> <li>d) Indemnit. pour dommages dus au gibier</li> <li>e) Protection des oiseaux</li> </ul>		$\frac{3,000}{2,500}$	_	$3,000 \\ 2,500$
$400 \\ 2,997$		500 3,000	f) Subsides pour lâchers de gibier	_	500		500
			g) Affouragement du gibier, primes d'a- battage et mesures extraordinaires.		3,000		3,000
$45,702 \\ 31,486$		$46,\!500$ $35,\!200$	6. Part des communes, 30 %	35,000	48,000	35,000	48,000 —
<b>82,94</b> 8	38	86,100		241,500	146,600	94,900	
			B. Pêche.				
32,305	50	32 000	1. Ferme de la pêche et patentes	32,200	_	32,200	
27,922		28,700	2. Frais de surveillance et de perception .	_	29,000	_	29,000
580 14,376		1,000 $2,000$	4. Encouragements à la pisciculture		$\begin{array}{c} 800 \\ 2,000 \end{array}$	_	$800 \\ 2,000$
14,376 153	50 30	16,000 1,500	5. Indemnité de la Confédération 6. Etablissement de pisciculture	$16{,}100 \\ 1{,}500$		$16,100 \\ 1,500$	
_		500	7. Frais de justice	-	500		500
18,332	60	17,300		49,800	32,300	17,500	_
			C. Mines.				
1,200	05	1,200	1. Traitement de l'inspecteur des mines .		1,200	_	1,200
2,500 6,208		2,500 5,000	2. Droits d'exploitation du minerai de fer 3. Droits de concession pour carrières et pour	2,500		2,500	
	20	,	exploitation de la houille et de l'ardoise.	5,000		5,000	_
7,508	15	500 <b>5,800</b>	4. Recherche de gisements miniers	7,500	1,700	5,800	
				.,	_,,,,,	3,000	
00.015	0.0	00.455					
82,948 18,332	60	86,100 17,300	A. Chasse	$241,500 \\ 49,800$	$146,600 \\ 32,300$	$94,900 \mid 17,500 \mid$	_
7,508	15	5,800	C. Mines	7,500	1,700	5,800	_
<i>108,789</i>	13	109,200	l	298,800	180,600	118,200	

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.	÷			
			XXIII. Régie des sels.				
			A. Commerce des sels.				
53,031 $1,649,260$ $9,941$ $3,994$			1. Valeur des sels en magasin au 1 <sup>er</sup> janv. 2. Sel de cuisine	$\begin{array}{c} - \\ 2,275,000 \\ 19,250 \\ 5,000 \end{array}$	$\begin{array}{r} - \\ 691,600 \\ 12,250 \\ 2,200 \end{array}$	$\begin{array}{c} - \\ 1,583,400 \\ 7,000 \\ 2,800 \end{array}$	
50,753	40 25	48,000	5. Sel dénaturé 6. Sel nitrité pour saumure	102,000	60,000 $232$	$42,000 \ 348$	a contra
8,880 606 492 95,962	45 85 30 30	5,250 450 360 89,600	7. Sel pour doreurs	7,500 $1,725$ $1,300$ $155,000$	2,250 $1,275$ $1,000$ $65,400$	$5,250$ $450$ $300$ $\cdot 89,600$	_ _ _
58,724 1, <b>825,796</b>	_	1,735,460	11. Valeur des sels en magasin au 31 déc.	2,567,355	836,207	1,731,148	
1,020,790	-	1,700,400		2,501,555		1,101,110	
24,000 $116,767$ $243,599$ $24,018$ $3,011$ $320$	 85 05	24,000 124,000 255,000 25,000 3,000 100	B. Frais d'exploitation.  1. Intérêts du fonds de roulement		24,000 124,000 250,000 25,000 3,000		24,000 124,000 250,000 25,000 3,000
411,075	_	430,900	o. Hoodbes diverses	100	426,000	_	425,900
			C. Frais d'administration.				
16,238 3,320 11,340 463	95	18,500 $5,000$ $12,000$ $500$	1. Traitements des fonctionnaires 2. Frais de bureau	_	18,500 5,000 12,000 500	  	18,500 5,000 12,000 500
31,362	95	36,000			36,000		36,000
			D. Emploi du produit.				
200,000	-	200,000	<ol> <li>Versem. au fonds pour l'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité</li> <li>Subvention à la Société cantonale « Pour</li> </ol>	_	200,000	_	200,000
100,000		100,000	la vieillesse »	_	100,000		100,000
300,000		300,000			300,000		300,000
1,825,796 411,075 31,362 300,000	90	430,900	A. Commerce des sels	2,567,355 100 — —	836,207 426,000 36,000 300,000	1,731,148 	-425,900 $36,000$ $300,000$
1,083,358	05	968,560		2,567,455	1,598,207	969,248	

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		XXIV. Timbre.				
89,636 50 668,484 — 65,603 60 2,45ŏ,944 25 3,279,668 35	630,000 65,000 2,600,000	A. Droits de timbre.  1. Papier timbré	80,000 620,000 60,000 1,829,000 2,589,000		80,000 620,000 60,000 1,829,000 2,589,000	  
44,980 10 37,856 55 82,836 65	38,000	B. Frais d'exploitation.  1. Matière et entretien des appareils	  	45,000 38,000 <b>83,000</b>		45,000 38,000 <b>83,000</b>
500 — 20,611 20 4,253 95 1,500 — 26,865 15	21,651 4,430 1,500	C. Frais d'administration.  1. Traitement du chef de service	   	500 21,868 4,200 1,500 28,068	   	500 21,868 4,200 1,500 28,068
3,279,668 35 82,836 65 26,865 15 3,169,966 55	83,000 28,081	A. Droits de timbre	2,589,000   2,589,000	83,000 28,068 111,068	2,589,000 — — — 2,477,932	83,000 28,068

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			XXV. Emoluments.				
			A. Emoluments des secrétariats de préfec- ture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites.				
1,909,094	09	1,800,000	1. Emoluments proport. des secrétariats de préfecture	1,800,000		1,800,000	
602,853	30	600,000	2. Emoluments fixes des secrétariats de préfecture	600,000		600,000	
1,171,471	65	1,150,000	3. Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites	1,150,000		1,150,000	
2,412	90	3,000	4. Frais de perception	1,150,000	3,000		3,000
3,681,006	14	3,547,000		3,550,000	3,000	3,547,000	_
110,129 110,129		100,000 <b>100,000</b>	B. Chancellerie d'Etat.  1. Emoluments, droits de patente et droits de naturalisation	105,000 105,000	 	105,000 105,000	
			C. Greffe de la Cour suprême.		9		
30,100 30,000 13,100 3,400 1,250 <b>77,850</b>		30,000 30,000 10,000 4,000 1,000	<ol> <li>Cour suprême, émoluments en affaires civiles, émoluments de chancellerie et droits de patente</li></ol>	30,000 30,000 10,000 3,000 1,000 <b>74,000</b>	   	30,000 30,000 10,000 3,000 1,000 <b>74,000</b>	_ _ _ _ _
77,000	-	75,000					
			D. Police.				
224,145	15	190,000	1. Emoluments de la Direction de la police 2. Patentes de colporteurs et émolum. en	200,000	_	200,000	_
156,407 205,307 717,470	_	165,000	matière de police des foires et marchés 3. Patentes des commis-voyageurs 4. Permis de circulation pour vélocipèdes et	135,000 190,000		135,000 190,000	_
22,435		15,000	automobiles	$\begin{array}{c} 320,000 \\ 20,000 \end{array}$	_	$320,000 \\ 20,000$	
1,325,765		1,100,000		865,000	_	865,000	

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			XXV. Emoluments.				
			E. Direction de l'intérieur.				
2,445 21,064 5,550	08 75 —	2,500 18,000 6,000		2,000 18,000	_	2,000 18,000	
24,433	95	10,000	et de l'industrie	5,000 $20,000$		5,000 $20,000$	_
53,493		36,500	•	45,000		45,000	
250 133,709	92	200 140,000	F. Direction des finances.  1. Emoluments et patentes des débitants de sel	200		200	
133,959	92	140,200	des recours	$-\frac{130,000}{130,200}$		$-\frac{130,000}{130,200}$	
5,000 <b>5,000</b>		5,000 <b>5,000</b>	G. Direction des affaires sanitaires.  1. Emoluments	5,000 5,000		5,000 5,000	
3,681,006 110,129 77,850 4,325,765 53,493 133,959 5,000 <b>5,387,204</b>	90  78 92 	75,000 1,100,000 36,500 140,200 5,000	A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites B. Chancellerie d'Etat C. Greffe de la Cour suprême D. Police E. Direction de l'intérieur F. Direction des affaires sanitaires	3,550,000 105,000 74,000 865,000 45,000 130,200 5,000 <b>4,774,200</b>	3,000	3,547,000 105,000 74,000 865,000 45,000 130,200 5,000 <b>4,771,200</b>	
3,710,546 742,049 290 <b>2,968,786</b>	91	2,827,000 565,400 — <b>2,261,600</b>	XXVI. Taxe des successions et donations.  A. Produit.  1. Taxe ordinaire	2,827,000 — — 2,827,000	565,400 — 565,400	2,827,000 — — — 2,261,600	 565,000 

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.			a	
		,	XXVI. Taxe des successions et donations.	- 1			
			B. Frais de perception.				
50,344 4,560	35 60	56,540 5,060	1. Commissions des percepteurs 2. Frais divers de perception	_	$56,\!540$ $5,\!060$	_	56,540 5,060
54,904	95	61,600			61,600		61,600
2,968,786	55	2,261,600		2,827,000	565,400	2,261,600	
54,904			B. Frais de perception	<u></u>	61,600		61,600
<b>2,913</b> ,881	60	2,200,000	ž	2,827,000	627,000	2,200,000	
			· ·				
			XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.				
			A. Produit.	<b></b>		2 <b>2</b> 0 000	
259,808 25,980	- 80	270,000 27,000	<ol> <li>Redevances</li></ol>	270,000		270,000	
000 007	-	9.49.000	par les éléments, 10 %	270,000	27,000 27,000	243,000	27,000
233,827	20	243,000		210,000	21,000	243,000	
			B. Frais de perception.				
		500	1. Frais d'impression et autres		500		500
		500		_	500		500
233,827 —	20	<i>243,000</i> 500	A. Produit	270,000 —	27,000 500	243,000 —	
233,827	20	242,500		270,000	27,500	242,500	
			<u></u>			e	,
				7.			6

Compte de 1931		dget 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr. C	t. I	fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et établissements de danse.				
			A. Patentes d'auberge.				
1,176,600 3 114,646 9	0 1,16 8 11	5,000 5,000	1. Patentes d'auberge	1,200,000	35,000 115,000	1,165,000 —	 115,000
1,061,953 3.	2 1,05	0,000		1,200,000	150,000	1,050,000	
			B. Permis de vente des spiritueux.				
65,508 9		80,000	1. Permis de vente	60,000	_	60,000	
27,518 7	_	0,000	2. Part des communes, 50 %	<u> </u>	30,000	90,000	30,000
37,990	- 3	0,000		60,000	30,000	30,000	
			C. Etablissements de danse.				
718   40 342   90 13,330   73	0	2,000 300 25,000		500 	'	500 	_
10,000			ments de danse	20,000	_	20,000	_
14,392 0	5 2	7,300		20,500		20,500	_
X 055			D. Frais de perception.				
5,377  -	1	7,000	1. Frais d'inspection, de taxation, de per- ception et d'impression	_	6,500	_	6,500
5,377 –		7,000		_	6,500	_	6,500
1,061,953 33 37,990 18 14,392 08 5,377 — 1,108,958 52	5 3 5 2	0,000 0,000 7,300 7,000 <b>0,300</b>	A. Patentes d'auberge	1,200,000 60,000 20,500 — 1,280,500	150,000 30,000  6,500 186,500	1,050,000 30,000 20,500 — 1,094,000	  6,500 
,							

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr. C	)t.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.		,		
			XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool.		,		
1,173,423	30	1,242,448	Versement de la Confédération     Prélèvement pour les mesures propres à combattre l'alcoolisme:	1,242,448	_	1,242,448	_
14,229 19,000 150,588	- 35	14,229 19,000 130,000	a) Direction de la police	<u> </u>	$14,229 \\ 19,000 \\ 100,000$	-	$14,229 \\ 19,000 \\ 100,000$
989,605	95	1,079,219		1,242,448	133,229	1,109,219	
,							
			XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.	N	150		. " ;
551,019 2 232,338 1	- 1	551,019 230,000	lation domiciliée	551,019	_	551,019	7
709.957	0.5	701.010	sur la Banque nationale suisse	100,000 <b>651,019</b>		100,000 <b>651,019</b>	
783,357	-	781,019					

Compte de 1931		Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			XXXI. Taxe militaire.				
			A. Taxe militaire.				
1,772,423 276,707	50 49	1,700,000 300,000	1. Contribuables présents	1,700,000 $250,000$	_	1,700,000 $250,000$	_
11,348 43,050	15	30,000	3. Militaires astreints au paiement de la taxe	20,000	30,000 40,000		10,000 40,000
997,365	99	985,000	4. Arriéré		950,000		950,000
997,366		985,000		1,970,000	1,020,000	950,000	
40.000		47.040	B. Frais de taxation et de perception.		15 -55		
42,992 $7,024$	80	45,340 $21,700$	1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés	_	$45,755 \\ 22,325$		$\begin{array}{c} 45,755 \\ 22,325 \end{array}$
10,424 111,190		$11,000 \\ 101,000$	3. Frais de taxation		10,500		10,500
4,000	_	4,000	poursuites		101,000		101,000
79,789	27	78,800	saire des guerres		4,000		4,000
2,300		2,300	ception	76,000 —	2,300	76,000 —	2,300
98,142	63	106,540		76,000	185,880		109,880
<i>997,366</i> 98,142	_ 63	985,000 106,540	A. Taxe militaire	1,970,000 76,000	1,020,000 185,880	950,000 —	 109,880
899,223		878,460	The second secon	2,046,000	1,205,880	840,120	

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.				
		XXXII. Impôts directs.				
	r	A. Impôt sur la fortune.				
7,843,515 56 5,385,765 94	7,920,000 5,250,000	1. Impôt foncier, (3 % 3,1 % 2. Impôt des capitaux garantis par hypo-	8,215,000	_	8,215,000	_
90,254 03	60,000	thèques, $(3^{0}/_{00})$ 3,1 $0/_{00}$ 3. Recouvrement complémentaire	5,704,000 60,000	_	5,704,000 60,000	_
13,319,535 53	13,230,000		13,979,000		13,979,000	_
		B. Impôt du revenu.				
16,668,848   50 4,254,212   50 955,336   34	3,800,000	•	15,758,333 $3,668,333$ $600,000$	_  	$15,758,333 \\ 3,668,333 \\ 600,000$	 
21,878,397 34	21,100,000		20,026,666		20,026,666	
		C. Impôt additionnel.				
5,360,093 17	4,700,000	1. Produit	4,200,000	-	4,200,000	_
5,360,093 17	4,700,000		4,200,000		4,200,000	_
		D. Frais de taxation et de perception.				
219,737 50 78,009 75 87,894 21 299,519 45 13,668 25 87,925 15 266,229 96 702,690 91 174,554 51 29,159 90 23,571 20 77,710 56 10,716 50 63,878 60 2,135,266 45	85,000 90,000 301,422 17,000 86,000 265,000 633,000 141,000 23,800 80,000 15,000 100,000	1. Commissions de l'impôt du revenu:  a) Traitements des employés  b) Indemnités des membres  2. Commission cantonale des recours:  a) Traitements  b) Indemnités des membres  c) Frais divers  3. Provisions de perception:  a) pour l'impôt sur la fortune  b) pour l'impôt du revenu  c) pour l'impôt additionnel  4. Frais de la revision de la loi sur l'impôt 5. Indemnités aux communes  6. Frais divers de perception  7. Frais de l'inventaire officiel	     	238,000 80,000 90,000 337,000 17,000 85,000 278,380 582,780 126,000 23,800 80,000 15,000 80,000 2,062,960		238,000 80,000 90,000 337,000 17,000 85,000 278,380 582,780 126,000 30,000 23,800 80,000 15,000 80,000

Compte de 1931	Budget de 1932	Budget de l'année 1933	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ites
Fr. Ct	Fr.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		XXXII. Impôts directs.		4		
		E. Frais d'administration.				
$\begin{array}{c cccc} 102,516 & 15\\ 207,903 & -\\ 40,019 & 16\\ 6,600 & -\\ \end{array}$	218,000	1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés	- - -	107,000 219,000 38,000 7,600	_ _ _	$107,000 \\ 219,000 \\ 38,000 \\ 7,600$
357,038 25	366,900		_	371,600		371,600
13,319,535 55 21,878,397 34 5,360,093 17 2,135,266 45 357,038 25 38,065,721 34	4 21,100,000 7 4,700,000 5 2,101,222 366,900	B. Impôt du revenu	13,979,000 20,026,666 4,200,000 — — 38,205,666	2,062,960 371,600 2,434,560	13,979,000 20,026,666 4,200,000 — — 35,771,106	
		XXXIII. Imprévu.				
21,149 50 $500,000 - $ $35,070 70$ $375,392 30$	500,000	1. Successions en déshérence	_	_	=	_
110,686 56	500,000	,				
		J. Office de la circulation routière.  1. Traitement du chef de service	     60,000 136,300	11,250 87,550 7,000 15,000 7,000 20,000 15,000 3,000 7,500 23,000	     37,000 136,300	11,250 87,550 7,000 15,000 7,000 20,000 15,000 3,000 7,500
			196,300	196,300	_	_

## Budget de l'exercice 1933.

## Rapport de la Direction des finances au Conseil-exécutif, pour être transmis au Grand Conseil.

(Octobre 1932.)

Le budget pour l'exercice 1933 prévoit, selon les propositions du Conseil-exécutif:

Dépenses brutes Recettes brutes	•	٠	•	٠	•	٠	٠		124,299,815 116,968,743
	•	•	•	•	•	•	•	<i>"</i>	110,900,143
Excédent des dés	nen	292		-	21			fr	7 331 072

ou, si l'on ne prend en considération que les chiffres nets des divers services administratifs:

Dépenses nettes						fr.	66,579,226
$Recettes\ nettes$ .				•	•	<b>»</b>	59,248,154
Excédent des dé	nen	ses				fr.	7.331.072

Comparativement au dernier budget, qui marquait un excédent de dépenses de fr. 2,438,372, les prévisions pour 1933 comportent:

Dépenses en plus. Recettes en moins					1,153,779 3,738,921
de sorte que le nouve				~~~~~	5,756,921
un résultat moins				fr.	4,892,700

Ce résultat est dû presque exclusivement aux effets de la crise générale persistante. La Direction des finances et le Conseil-exécutif n'ont pas, actuellement, les moyens de remédier à ces effets financiers sur la caisse de l'Etat. C'est que, comme on le sait, la plus grande partie des dépenses de l'Etat sont fixées par des dispositions légales, ce qui exclut d'emblée une réduction des obligations qui en découlent. Pour des économies n'entrent en considération qu'un petit nombre de dépenses d'un caractère non obligatoire, qui ne sont pas déterminées d'avance, en majeure partie des subsides et des subventions, et en outre, des dépenses spéciales d'administration, telles que frais de bureau, d'impression et de déplacement. En principe, tous ces crédits ont été réduits dans le présent budget. Les plus grandes dépenses de l'Etat, ces derniers temps et aussi pour l'avenir immédiat, sont constituées dans une très forte mesure par les subsides aux caisses d'assurance contre le chômage. Pour l'exercice 1933, il est prévu en fait de pareils subsides une dépense brute de fr. 5,700,000, qui se réduit à fr. 3,200,000 après déduction des subsides de la Confédération et autres, alors que dans le budget de l'exercice courant

il n'était inscrit qu'un crédit de fr. 500,000. La charge en plus de fr. 2,700,000 pour l'exercice 1933 est écrasante et ne saurait être supportée par les moyens budgétaires ordinaires. Aussi proposons-nous, dans un rapport spécial, que le grand Conseil fasse application de l'art. 14 de la nouvelle loi du 6 décembre 1931 sur l'assurance-chômage, disposition qui lui permet d'augmenter les impôts directs de 1/10 du taux unitaire. Dans l'hypothèse que cette autorité comprendra la nécessité de la mesure dont il s'agit, le budget prévoit comme subsides aux caisses d'assurance contre le chômage, au lieu de la somme de fr. 5,700,000, soit fr. 3,200,000, un crédit ordinaire de fr. 500,000 comme pour 1932, auquel il a été ajouté fr. 1,075,666, rendement présumé de l'augmentation d'impôt de 1/10 0/00, soit en tout fr. 1,575,666. Cette façon de procéder, laquelle est il est vrai contraire au principe qui veut que toutes les dépenses soient couvertes au moyen des recettes de l'administration courante, exige du compte capital le versement à titre d'avances des subsides aux caisses d'assurance chômage. Comme compensation de ces avances, on utilisera le crédit ordinaire de fr. 500,000, ainsi que le rendement de l'impôt extraordinaire. En outre, toujours par suite de la crise, les frais d'assistance augmentent d'une manière inquiétante. Les crédits de ce service ont été élevés d'un million et portés à fr. 8,100,000 vu les résultats du compte de 1931. De ce fait, les crédits supplémentaires qui étaient régulièrement nécessaires ces dernières années pour l'objet en question seront réduits proportionnellement.

Parmi les recettes qui subiront une diminution, entrent particulièrement en considération le rendement des impôts directs, de la Caisse de l'Etat, de la Banque cantonale, ainsi que les quotes-parts aux recettes fédérales. Le produits des impôts directs, y compris le supplément de ½10 %00, est supputé à fr. 790,772 de moins que pour 1932. Sans ledit supplément, le rendement serait réduit de fr. 1,866,438 comparativement au montant budgeté pour l'année courante et il serait de fr. 3,370,281 inférieur au produit de l'exercice 1931. On doit compter d'une façon presque certaine avec cette diminution du produit de l'impôt, en raison des fâcheuses circonstances que détermine la crise écono-

mique. La moins-value de la Caisse de l'Etat, d'environ fr. 900,000, concerne les papiers-valeurs de la compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises, dont l'intérêt, ensuite du concordat intervenu, — abstraction faite de l'emprunt garanti par l'Etat — est variable et ne peut être fixé qu'à 2 % à cause de la diminution des recettes. Quant à la Banque cantonale, on doit s'attendre à ce que l'intérêt du fonds capital, qui était jusqu'ici de 6 %, ne sera plus que de 5  $^{1}/_{2}$  %, un plus fort versement dans les fonds de réserve étant prévu d'autre part, il est vrai. Tandis que la part au produit du monopole de l'alcool reste la même, la part au produit du timbre fédéral est réduite de fr. 771,000 et celle au bénéfice de la Banque nationale suisse de fr. 130,000. A toutes ces moins values sensibles s'ajoute la perte des émoluments pour permis de vélocipèdes, d'un montant de plus de fr. 300,000, la loi fédérale sur les automobiles exonérant désormais les bicyclistes de toute redevance.

Pour ce qui concerne les traitements, ils sont prévus sans réduction, sous réserve de celle qui serait

décidée par la suite.

En comparaison du compte de l'exercice 1931, le budget de 1933 accuse une diminution des dépenses de fr. 2,244,701, mais aussi une diminution des recettes de fr. 6,141,066. Il accuse ainsi un résultat de fr. 3,896,365 moins favorable que le premier. Abstraction faite de l'administration générale, de l'assistance publique et, particulièrement, des travaux publics et du service des emprunts, les divers chapitres accusent un surcroît de dépenses plus ou moins élevé. Pour ce qui concerne les recettes, les rubriques accusent toutes, sauf les forêts domaniales, les régales de la chasse, de la pêche et des mines, les redevances pour forces hydrauliques et la part au produit du monopole de l'alcool, des moins-values plus ou moins importantes.

Suivant les différents chapitres, le budget de 1933 présente les divergences suivantes par rapport à celui de 1932:

Dépenses en plus:

IX*   Economie publique   fr.   986,132     VIII.   Assistance publique         959,371     IIIb   Police           22,872     XVII.   Caisse des domaines         21,000     XIV.   Economie forestière           16,861     IIIa   Justice                                   Total des dépenses en plus	1		
VIII. Assistance publique	IXa. Economie publique	fr.	986,132
XVII. Caisse des domaines	VIII. Assistance publique		959,371
XVII. Caisse des domaines	III <sup>b</sup> . Police	<b>»</b>	22,872
Total des dépenses en plus   fr.   2,013,703	XVII. Caisse des domaines	»	21,000
Total des dépenses en plus         fr.         2,013,703           Dépenses en moins:           Xª. Travaux publics	XIV. Economie forestière	<b>»</b>	16,861
Dépenses en moins:         Xa. Travaux publics	IIIa. Justice	>	7,467
Xa. Travaux publics	Total des dépenses en plus	fr.	2,013,703
XII. Finances	Dépenses en moins	:	
XII. Finances	Xa. Travaux publics	fr.	504,480
VI. Instruction publique       "73,854         IXb. Service sanitaire       "69,495         II. Administration judiciaire       "30,668         I. Administration générale       "22,118         IV. Affaires militaires       "20,887         XIII. Agriculture       "14,570         Xb. Chemins de fer, navigation       "12,321         V. Cultes       "5,804         XI. Emprunts       "1,522         VII. Affaires communales       "619	XII. Finances	>	
IXb. Service sanitaire   .	VI. Instruction publique	>>	
I. Administration générale       22,118         IV. Affaires militaires       20,887         XIII. Agriculture       14,570         Xb. Chemins de fer, navigation       12,321         V. Cultes       6,804         XI. Emprunts       1,522         VII. Affaires communales       619	IX <sup>b</sup> . Service sanitaire	»	
I. Administration générale       22,118         IV. Affaires militaires       20,887         XIII. Agriculture       14,570         Xb. Chemins de fer, navigation       12,321         V. Cultes       6,804         XI. Emprunts       1,522         VII. Affaires communales       619	II. Administration judiciaire	<b>»</b>	30,668
IV. Affaires militaires	I. Administration générale	»	
Xb. Chemins de fer, navigation       12,321         et aviation	IV. Affaires militaires	<b>»</b>	20,887
et aviation	XIII. Agriculture	<b>»</b>	14,570
V. Cultes	X <sup>b</sup> . Chemins de fer, navigation		•
XI. Emprunts » 1,522 VII. Affaires communales » 619	et aviation	>>	12,321
VII. Affaires communales 619	V. Cultes	<b>»</b>	6,804
	XI. Emprunts	>	1,522
Total des dépenses en moins fr. 859,924	VII. Affaires communales	>	619
	Total des dépenses en moins	fr.	859,924

_			
Recettes	on	moins	•

XX. Caisse de l'Etat
XXIV. Timbre
XXXIII. Imprévu
XXXIII. Imprévu
XXV. Emoluments
XIX, Banque cantonale « 200,000 XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse « 130,000 XXXI. Taxe militaire « 38,340 XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et établissements de danse » 6,300 Total des recettes en moins fr. 3,815,809
XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse « 130,000 XXXI. Taxe militaire « 38,340 XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et établissements de danse » 6,300 Total des recettes en moins fr. 3,815,809
Banque nationale suisse « 130,000 XXXI. Taxe militaire « 38,340 XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et établissements de danse » 6,300 Total des recettes en moins fr. 3,815,809
XXXI. Taxe militaire « 38,340 XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et établissements de danse » 6,300 Total des recettes en moins fr. 3,815,809
XXVIII. Patentes d'auberge, per- mis de vente des spiritueux et établissements de danse  Total des recettes en moins  fr. 3,815,809
mis de vente des spiritueux et établissements de danse » 6,300  Total des recettes en moins fr. 3,815,809
rotal des recettes en moins fr. 3,815,809
•
Recettes en plus:
XXIX. Part au produit du mo-
nopole de l'alcool fr. 30,000
XVI. Domaines de l'Etat » 22,700
XV. Forêts domaniales » 14,500
XXII. Régales de la chasse, de
la pêche et des mines . » 9,000
XXIII. Régie des sels » 688
Total des recettes en plus fr. 76,888
Dépenses en plus fr. 2,013,703
Dépenses en moins » 859 924
ir. 1,195,119
Recettes en moins . fr. 3,815,809
Recettes en plus $\overset{\text{*}}{-}$ $\overset{76,888}{-}$ $\overset{\text{*}}{-}$ 3,738,921
Résultat moins favorable du budget de 1933, comme ci-dessus fr. 4,892,700
ue rado, comme cruessus r. 4892 no

En particulier, les divergences au regard de l'année 1932 sont les suivantes:

### I. Administration générale.

### Dépenses en moins:

C.	Crédit du	Con	seil-	exéc	cutif	٠.				fr.	1,000
D.	Députatio	n $au$	Co	nsei	l d d	es I	Eta	ts	et		
	commissa	ires .								>>	<b>44</b> 0
E.	Chancelle	rie d'	Eta	t .						*	7,780
	Compte-re										,
	bulletin d	es lo	is							<b>»</b>	1,452
H.	$Pr\'efets$										
J.	Secrétariat	s $de$	préj	fecti	ire					<b>»</b>	10,965
							1	То	tal	fr.	22,318

### Recettes en moins:

F.	Feuil	le of fici	elle	•	•			•	*	200
$D\acute{e}_{I}$	oenses	nettes	en	moins	<i>:</i>				fr.	22,118

La réduction du crédit du Conseil-exécutif est prévue comme compression générale des dépenses. Le crédit pour la députation au Conseil des États est réduit de fr. 440 du fait que les frais de déplacement d'un député au Conseil des Etats tombent. Dans le budget de la chancellerie d'Etat, les traitements augmentent de fr. 1,120, par contre les frais de bureau diminuent de fr. 400, les frais d'empression de fr. 5000 et les frais du service de l'Hôtel de ville fr. 500. Le crédit pour la rédaction et l'impression des Fontes rerum bernensium est supprimé en considération de la situation financière.

### II. Administration judiciajre.

	$D\'epenses$ en $moins$ :		
B.	Greffe de la Cour suprême	fr.	723
C.	Tribunaux de district	»	2,374
D.	Greffes des tribunaux de district .	>>	12,922
E.	Ministère public	>>	2,167
F.	Cours d'assises	>>	2,500
J.	Tribunal administratif	>>	1,115
K.	Tribunal de commerce	>>	2,043
L.	Administrations de district, ameuble-		
	ment.	<b>»</b>	30,000
	Total	fr.	53,844
	Dépenses en plus:		
G.	Offices des poursuites et des faillites	»	23,176
Dép	enses nettes en moins	fr.	30,668

Pour ce qui concerne les dépenses du greffe de la Cour, les traitements nécessitent un montant net en plus de fr. 577; par contre exigent en moins les frais de bureau fr. 1,000 et la bibliothèque fr. 300. Les frais des tribunaux de district augmentent de fr. 4,126 dans la rubrique traitements des présidents de tribunal. Il est prévu fr. 6000 en moins pour les frais de bureau, et le crédit pour fonctionnaires judiciaires extraordinaires a été supprimé. Les greffes des tribunaux de district exigent en plus pour traitements des greffiers fr. 2,078, traitements des employés fr. 14,000 et frais de bureau fr. 1,000. Les dépenses en moins du Ministère public se répartissent sur les traitements des fonctionnaires fr. 1,917 et les frais de bureau fr. 250 net. Dans la rubrique cours d'assises sont budgetés en moins: les frais de déplacement de la Chambre d'accusation fr. 500 et les frais de bureau fr. 2,000. Pour les offices des poursuites et des faillites, les frais de bureau et de déplacement des autorités de surveillance se réduisent de fr. 300 et les frais de bureau de fr. 3000. D'autre part, exigent en plus les traitements des fonctionnaires fr. 1,296, les traitements des employés fr. 25,000 et les loyers fr. 180. Le Tribunal administratif nécessite en plus fr. 1,885 pour traitements, tandis que pour indemnités des membres il a été prévu en moins fr. 2,000 et pour frais de bureau fr. 1,000. Le traitement du greffier du Tribunal de commerce exige fr. 1,743 de moins et le crédit frais de bureau et de déplacement a été réduit de fr. 300. Il a été prévu fr. 30,000 de moins pour l'ameublement des bureaux de district.

### IIIa. Justice.

	Frais d'adm Office canto	ini	stra	itio	n a	le l		ire				4,140 6,050
								,	Tot	al	fr.	10,190
		$D\epsilon$	épe:	nse	s e	n	moi	ns:	•			
B.	Commission	de	lé	gist	ati	on	et	rev	isio	n		
	des lois .										fr.	1,000
C.	Inspector at	•					•			•	<b>»</b>	1,723
								7	Γot	al	fr.	2,723
$D\acute{e_I}$	penses nettes	en	pli	us	•			•	•	•	fr.	7,467

L'état des traitements de l'office des mineurs de l'Oberland prévoit une augmentation de fr. 5,267, montant dans lequel est compris le salaire d'une employée nouvellement accordée. En outre, le crédit frais de justice (rubrique A. 4) subit une augmentation de

fr. 5,000 en considération des résultats du compte de 1931 et le crédit loyers de l'Office cantonal des mineurs est augmenté de fr. 2,200. En face de ces dépenses en plus, il est fait des économies sur les rubriques frais de bureau et de déplacement fr. 4,000 et sur le crédit de la Commission de législation et revision des lois fr. 1,000.

### IIIb. Police.

$D\'epenses$ en $plus$ :		
E. Etablissements pénitentiaires	fr.	79,800
Dépenses en moins:		*
A. Frais d'administration de la Direction	fr.	2,780
B. Passeports, arrestations et conduites	<b>»</b>	5,000
C. Corps de police	•	3,428
D. Prisons	<b>»</b>	6,000
$H. Etat \ civil $	<b>»</b>	44,720
Total	fr.	56,928
Dépenses nettes en plus	fr.	22,872

Principalement à cause des rendements en moins de l'exploitation agricole (ensuite de la baisse de prix des produits) et en partie aussi des industries, le bénéfice net du pénitencier de Witzwil est réduit de fr. 30,000. D'autre part, exigent en plus: Thorberg fr. 6,300, St-Jean-Anet fr. 26.000, Montagne de Diesse fr. 16,500 et Hindelbank fr. 1000. La diminution des frais d'administration de la Direction de la police se répartit sur les traitements fr. 1,375 net, les frais de bureau fr. 800 et les loyers fr. 600. Le Corps de police exige en plus pour traitements des fonctionnaires fr. 273, solde des gendarmes fr. 29,421, loyers fr. 3,821 et indemnités diverses fr. 2983, par contre le crédit pour l'habillement est réduit de fr. 39,426 et celui des frais de bureau de fr. 500. La diminution des frais des prisons concerne la nourriture des prisonniers dans les districts. Ensuite du fait que l'office d'état civil de Berne a passé à l'Etat il est prévu dans une rubrique spéciale des recettes (émoluments) pour fr. 70,000 et des dépenses (traitements) pour fr. 58,000; les traitements des autres officiers d'état civil ont été réduits de fr. 32,720.

A la page 70 du présent budget, la rubrique Office cantonal de la circulation routière prévoit des dépenses pour fr. 196,300, des recettes pour fr. 60,000 et un prélèvement de fr. 136,300 sur le produit de la taxe des automobiles pour compenser les frais en plus.

### IV. Affaires militaires.

Dépenses en moins:		
A. Frais d'administration de la Direction	fr.	5,430
B. Commissariat des guerres	>>	2,867
C. Dépôt de Tavannes	>	5,025
D. Administration des casernes	>	1,015
G. Conservation et entretien du matériel		
$de \ guerre$	>>	3,995
T. Dépenses militaires diverses	<b>»</b>	3,000
	fr.	21,332
$Dcute{e}penses$ en $plus$ :		
E. Administration des arrondissements .	»	445
Dépenses nettes en moins	fr.	20,887

La diminution des frais d'administration de la Direction concerne les deux crédits traitements pour un montant net de fr. 2,930, les frais de bureau pour fr. 1,000 et les frais des préparatifs de mobilisation pour fr. 1,500. Pour ce qui concerne les dépenses du Commissariat cantonal des guerres, les rubriques traite-

ments ont diminué de fr. 2,912, les frais de bureau de fr. 1,000, les frais divers d'administration de fr. 500 et l'assurance contre les accidents de fr. 200. La dépense en moins pour le dépôt de Tavannes est passagère. La bonification du loyer de l'Intendance du matériel des guerres avait lieu jusqu'à présent dans le courant de l'année suivante. A l'avenir, la comptabilisation interviendra dans l'année à laquelle elle se rapporte, de sorte qu'en 1933, exceptionnellement, deux bonifications devront être mandatées. Dans la rubrique administration des casernes il est prévu en moins pour frais d'administration fr. 1,000 et pour loyers fr. 190, par contre le poste traitement de l'intendant des casernes est augmenté de fr. 175. Les traitements de l'administration des arrondissements nécessitent des dépenses nettes en plus de fr. 3,385, tandis que les loyers ont été réduits de fr. 1,040, les frais divers de fr. 900 et le poste recrutement de fr. 1,000. Dans la rubrique conservation et entretien du matériel de guerre, les transports sont réduits de fr. 3,000 et les frais d'administration de fr. 1,495, alors que les loyers sont augmentés de fr. 500. La réduction des dépenses militaires diverses concerne les sociétés de tir.

### V. Cultes.

### Dépenses en moins:

A.	Frais	d'administ	$tration{}{}_{i}$	on $d$	el	aL	ir	$ection{}$	n	fr.	100
B.	Culte	protestant								>>	5,050
		catholique									634
D.	Culte	catholique	$chr\acute{e}$	tien						<b>»</b>	1,020
								Tot	al	fr.	6,804

La diminution des frais d'administration de la Direction concerne, en particulier, les frais de bureau. La diminution des dépenses du culte protestant provient, d'une part, d'un besoin en plus pour indemnités de logement fr. 1,600, indemnités de chauffage fr. 400, subventions à des collatures et à des ecclésiastiques externes fr. 230 et loyers fr. 14,700, d'autre part, d'un besoin en moins pour traitements fr. 4,480 ainsi que de la suppression de l'indemnité de logement pour Sonceboz-Sombeval et du subside pour la construction d'une église à Bowil. Le culte catholique romain nécessite en moins pour traitements du clergé fr. 1,910 et pour pensions de retraite fr. 25, par contre, la part au traitement de l'Evêque augmente de fr. 1,300. La dépense en moins du culte catholique chrétien concerne les traitements des curés.

### VI. Instruction publique.

Dépenses en moins:

A. Frais d'administration de la Direc-		*
$tion \ et \ du \ Synode$	fr.	125
B. Université	>>	87,350
C. Ecoles moyennes	*	13,200
G. Encouragements aux beaux-arts et		
aux sciences	<b>»</b>	7,250
Total	fr.	107,925
Dépenses en plus:		
D. Ecoles primaires	fr.	17,355
E. Ecoles normales	<b>»</b>	12,616
F. Institutions de sourds-muets	<b>»</b>	4,100
Total	fr.	34,071
Dépenses nettes en moins	fr.	73,854
Les frais d'administration de la Dire	ectio	n et $du$

Synode exigent en moins pour traitements des em-

ployés fr. 375 et pour frais de bureau fr. 500. Le budget de l'Université accuse les augmentations de crédit suivantes: Traitement du personnel technique fr. 3,505, loyers (ensuite de l'occupation de nouveaux bâtiments) fr. 25,800, subvention à la Bibliothèque de la ville selon contrat fr. 3,000 et Institut de médecine légale fr. 1,910. Par contre, des dépenses en moins sont prévues dans les rubriques suivantes: Traitements des professeurs et privat-docents fr. 11,468, traitements des assistants fr. 3,000, instituts et cliniques fr. 3,000, Jardin botanique fr. 1,200, Institut dentaire fr. 1,897 et contribution aux frais de service des cliniques fr. 100,000. Les écoles moyennes exigent en plus: Subventions de l'Etat aux écoles moyennes supérieures fr. 2,000, part de l'Etat aux traitements des maîtres des progymnases et des écoles secondaires fr. 5,000, bourses fr. 1,400 et subside à la caisse d'assurance fr. 7,000. Par contre, sont supputés en moins: La subvention de l'Etat à l'Ecole cantonale de Porrentruy fr. 7,000, les frais de bureau des inspecteurs fr. 100 et les pensions de retraite fr. 20,000. Le crédit de fr. 1,500 pour le subventionnement de voyages d'études de maîtres d'écoles moyennes est supprimé. Les crédits des écoles primaires nécessitent en plus: Contribution aux traitements des maîtres fr. 60,000, écoles de couture, traitements fr. 1,830 et subventions aux établissements spéciaux pour enfants anormaux fr. 200. Par contre, il est prévu des réductions sur les rubriques suivantes: Pensions de retraite fr. 35,000, subventions à des écoles pour matériel d'enseignement et bibliothèque fr. 4,000, cours d'instruction fr. 303, gymnastique fr. 1,000, inspecteurs d'écoles fr. 972, maîtresses de couture, caisse de retraite, subside fr. 2,000 et commission concernant les prestations en nature fr. 1,400. Ensuite de la création d'une quatrième classe, les écoles normales de Thoune et de Delémont accusent des dépenses en plus, la première fr. 13,041, la seconde fr. 4,403. Pour toutes les autres écoles normales des dépenses en moins sont à signaler, à savoir: Section inférieure à Hofwil fr. 3,235, section supérieure à Berne fr. 1,073 et école normale de Porrentruy fr. 3,500. Le budget de la section supérieure à Berne prévoit une somme de fr. 8,967 pour la nouvelle école d'application. Sous dépenses diverses il est prévu en plus fr. 2,981 pour les pensions des maîtres aux écoles normales et fr. 2,000 pour le subside à la caisse d'assurance, par contre il est prévu en moins fr. 2,000 pour les cours de répétition et de perfectionnement. Le crédit de l'établissement de sourds-muets de Münchenbuchsee est augmenté de fr. 3,700. Le besoin en moins pour encouragements aux beaux-arts et aux sciences se répartit sur les subventions suivantes: Conservation de monuments historiques fr. 3,000, Orchestre de la ville de Berne fr. 2,000, Société cantonale de musique fr. 250, fondation «Château de Spiez» fr. 1,000 et station scientifique du Jungfraujoch fr. 1,000.

### VII. Affaires communales.

Sont budgétés en moins: les traitements fr. 119 et les frais de bureau et de déplacement fr. 500.

### VIII. Assistance publique.

Dépenses en plus:

		Deper	1000	610	$p_{i}$	us	•		
A. Frais a	l'admi	nistrat	tion	de	la	D	i-		
rection.	٠							fr.	6,726
C. Assistan	ce des	indig	ents					>>	1,000,000
F. Maisons	cantor	nales	d'ed	uca	itio	n		<b>»</b>	4,205
					7	ot	al	fr.	1,010,931

- •						-	
Dépenses nettes en plus			÷			fr.	959,371
				Tota	al	fr.	51,560
G. Subventions diverses	•	•	•	•	•	»	2,000
privées, subventions			٠	• .		<b>»</b>	5,000
E. Maisons d'éducation d	des	di	str	icts	et		
d'invalides, subventio						»	42,500
D. Hospices régionaux e	t c c	m	mu	ınav	ix		,
$tance\ publique\ .$ .						fr.	2,060
B. Commission et inspect	eur	sd	el'	assi	s-		
Dépens	ses	en	n	ioin.	s:		

L'augmentation des frais d'administration de la Direction de l'assistance publique concerne les traitements fr. 5,126 (en partie ensuite de mutations), en outre les frais de bureau fr. 1,000 et les loyers fr. 600. La rubrique commission et inspecteurs exige en plus pour traitements fr. 440, en moins pour la commission cantonale fr. 500 et pour les frais de bureau et de déplacement fr. 2,000. Les crédits pour l'assistance des indigents ont été augmentés de fr. 1,000,000, afin de les adapter aux dépenses de 1931. Les subventions aux hospices régionaux et communaux d'invalides, qui étaient jusqu'ici de fr. 25 par pensionnaire, sont réduites de moitié. Des subventions aux maisons d'éducation des districts et privées, celle à la maison pour enfants faibles d'esprit à Berthoud et celle à la maison d'éducation Victoria à Wabern sont réduites de fr. 2,000, respectivement fr. 1,000. Les maisons cantonales d'éducation de Landorf, Aarwangen, Cerlier et Loveresse bénéficient d'une augmentation de crédit d'un montant total de fr. 8,825, tandis que le crédit accordé pour Kehrsatz et Bretièges est réduit de fr. 4,620. Pour la maison d'éducation de Cerlier le loyer augmente de fr. 4,100; il diminue de fr. 6,700 pour celle de Bretièges. Il est prévu fr. 2,000 de moins pour bourses pour apprentissages, ceci eu égard aux dépenses de 1931. Pour les mesures propres à combattre l'alcoolisme il est accordé fr. 100,000, soit fr. 30,000 de moins qu'en 1932.

### IXa. Economie publique.

Dépenses en plus:		
E. Musée des arts et métiers	fr.	2,356
H. Office du travail	>	1,081,640
J. Police des denrées alimentaires		871
Total	fr.	1,084,867
Dépenses en moins:		
A. Frais d'administration de la Direc-		
tion de l'intérieur	fr.	11,829
B. Commerce et industrie	>	1,000
C. Chambre du commerce et de l'industrie	<b>»</b>	455
D. Office des apprentissages	<b>»</b>	54,550
F. Technicum de Berthoud	»	11,703
G. Technicum de Bienne	»	598
L. Police du feu	>>	3,000
M. Statistique	<b>»</b>	600
N. Patronage des apprentis et orien-		
tation professionnelle	<b>»</b>	15,000
Total	fr.	98,735
Dépenses nettes en plus	fr.	986,132

Dans les frais d'administration de la Direction de l'intérieur le salaire d'un secrétaire est supprimé. Principalement pour ce motif, les besoins pour traitements baissent de fr. 10,829. En outre, les frais de bureau sont réduits de fr. 1,000. Dans les crédits pour

commerce et industrie, celui concernant l'encouragement au commerce et à l'industrie en général subit une réduction de fr. 1,000. Les crédits pour traitements de la Chambre du commerce et de l'industrie nécessitent une augmentation de fr. 655. Les crédits pour indemnités de séance seront de nouveau réduits de fr. 800 et pour frais de bureau et de déplacement, publications, de fr. 300. Des changements dans l'état du personnel de l'office des apprentissages occasionnent une réduction de crédit pour traitements des fonctionnaires et une augmentation de crédit pour traitements des employés. Pour frais de bureau sont prévus en moins fr. 1,000 et pour écoles professionnelles fr. 51,815. On sait que la Confédération a aussi réduit ses subventions à ces dernières. Ensuite de changements dans un certain nombre de rubriques et de réductions des subventions fédérales, les dépenses nettes du Musée des arts et métiers augmentent de fr. 2,356. La diminution des dépenses du technicum de Berthoud résulte principalement d'un besoin en moins pour matériel d'enseignement; celle du technicum de Bienne provient d'un calcul strict des dépenses et des recettes présumées. Pour l'office du travail, les crédits suivants sont augmentés: Traitements fr. 1,330, frais de bureau et d'impression fr. 2,800, loyers fr. 1,700 et subsides aux caisses d'assurance contre le chômage fr. 1,075,666. Relativement à cette dernière augmentation de dépenses, il est renvoyé à ce qui est dit plus haut. La police des denrées alimentaires a occupé de nouveaux et plus grands locaux, ce qui occasionne une augmentation du loyer de fr. 5,400. Des dépenses en moins sur les autres postes réduisent les dépenses en plus à fr. 871. La police du feu subit une diminution de crédit de fr. 3,000 eu égard aux dépenses de 1931. Le Bureau de statistique a besoin de fr. 400 de plus pour traitements. Sur le crédit frais de bureau et d'impression il est fait, par contre, une réduction de fr. 1,000. Le crédit patronage des apprentis et orientation professionnelle est diminué de fr. 15,000, du fait que le montant de fr. 35,000 est jugé suffisant pour l'état actuel de cette institution.

### IXb. Service sanitaire.

### Dépenses en moins:

B.	Service sanitaire en généra	$\iota$ .			fr.	5,000
D.	Cours d'instruction des sage.	s-fer	nme	s .	>>	500
E.	Maison de santé de la Wa	$l\dot{d}ai$	$\iota$ .		>>	23,200
F.	Maison de santé de Münsir	ngen			>>	26,140
	Maison de santé de Bellela					
			Tot	al	fr.	69,775
	Dépenses en 1	olus	:			

A.	Frais	d'adn	nin	istration	•	•	•	٠	>>	280
Dép	enses	nettes	en	moins .					fr.	69,495

Les changements dans la rubrique frais d'administration consistent en dépenses en plus de fr. 1,280 pour traitements et en dépenses en moins de fr. 1,000 pour Collège de santé, examens, inspections et frais de bureau. Dans le chapitre service sanitaire en général, les postes vaccinations et aide financière à l'Hôpital de l'Ile sont réduits, ce dernier de fr. 4,500 pour l'intérêt des fr. 100,000 amortis, le premier de fr. 500. Les frais des cours d'instruction des sagesfemmes sont réduits de fr. 500 en partie eu égard aux résultats du compte de 1931. Les trois maisons de santé accusent une diminution sensible des frais de nourriture, et en outre, pour Münsingen et Bellelay,

un diminution des frais d'entretien. Le besoin en plus pour l'administration et le déchet sur l'exploitation agricole ainsi que la moins-value des pensions sont plus que compensés par les économies réalisées à la maison de santé de Bellelay. Pour la Maternité, il est prévu le même crédit net qu'en 1932.

### Xa. Travaux publics.

	,		
	Dépenses en moins:		
B.	Service des arrondissements	fr.	601
D.	Constructions nouvelles de bâtiments	»	500,000
E.	Entretien des ponts et chaussées	>>	191,672
	Concessions hydrauliques	>>	850
J.	Service topographique et cadastral .	<b>»</b>	930
	Total	fr.	694,053
	Dépenses en plus:		
	Bepenses en prus.		
Α.	1 1		
A.	Frais de l'administration centrale et du	fr.	3,773
	1 1	fr. »	3,773 5,000
C.	Frais de l'administration centrale et du service des bâtiments		
C.	Frais de l'administration centrale et du service des bâtiments Entretien des bâtiments de l'Etat .	»	5,000
G.	Frais de l'administration centrale et du service des bâtiments	» fr.	5,000 180,800

L'administration centrale exige en plus pour traitements, en partie ensuite d'augmentation inévitable du personnel, une somme de fr. 7,143, et en moins fr. 3,370 pour frais de bureau et de déplacement. Pour traitements du service des arrondissements est prévu une augmentation de crédit de fr. 1,399, pour frais de bureaux et de déplacement une diminution de fr. 2,000. L'exigence en plus pour l'entretien des bâtiments de l'Etat est motivée par la rénovation du chœur de l'église d'Unterseen. Pour ce qui concerne les constructions nouvelles de bâtiments le crédit de la clinique chirurgicale tombe. Dans la rubrique entretien des ponts et chaussées il est prévu une augmentation de fr. 18,328 aux traitements des cantonniers, et une diminution de fr. 200,000 pour entretien des routes et de fr. 10,000 pour service des automobiles. Le produit de la taxe des automobiles et des motocycles, budgeté à fr. 3,500,000 est augmenté de fr. 200,000. La somme de fr. 200,000 enlevée au crédit entretien des routes relèvera d'autant le crédit travaux hydrauliques. Les traitements des barragistes et des digueurs augmentent de fr. 800. En vue de dégrever le budget le versement dans le fonds d'endiguement de la correction des eaux du Jura a été réduit de fr. 20,000. Les rubriques concessions hydrauliques et service topographique et cadastral exigeront en plus pour traitements des employés fr. 150, soit fr. 470, et en moins pour frais de bureau et de déplacement fr. 1000, soit fr. 1,400.

### X b. Chemins de fer, navigation et aviation.

Le budget prévoit, comparativement à 1932, une augmentation de fr. 179 pour traitements des employés, une diminution de fr. 500 aux frais de bureau et de déplacement et une de fr. 12,000 quant au subside à la société d'aviation «Alpar».

### XI. Emprunts.

Les remboursements exigent, d'après les plans d'amortissement, fr. 68,000 de plus, les intérêts fr. 69,522 de moins.

### XII. Finances.

$D\'epenses$	en	me	in	8:			
A. Frais d'administration	$d\epsilon$	e la	$\iota$ $I$	ire	c-		
tion des finances						fr.	1,463
D. Caisse de prévoyance					•	>	102,000
E. Assurance mobilière .		•		•	•	>>	100
			,	rot:	al	fr.	103,563
$Dcute{e}penses$	s er	i p	lus	:			
B. Contrôle cantonal des	fine	anc	es			fr.	744
C. Recettes de district .							1,233
			,	rot.	al	fr.	1,977
Dépenses nettes en moins						fr.	101,586
Les postes suivants p							

moins de la Direction des finances: frais de bureau et de déplacement fr. 500 et service des bâtiments No. 12, place de la Cathédrale fr. 1,000. Le Contrôle cantonal exige fr. 1,2:4 en plus pour traitements et fr. 500 en moins pour frais de bureau et de déplacement. Pour les recettes de district le total des traitements augmente de fr. 1,233. Les versements à la Caisse de prévoyance sont prévus comme suit: Subvention ordinaire de l'Etat . . . fr. 1,400,000 Mensualités et finances pour années ad-185,000 titionnelles . . . . . . . . 15,000 Suppléments de rente . . . . . . Total fr. 1,160,000

### XIII. Agriculture.

	$D\'epenses$ en moins:			
A	Frais d'administration de la Direction		fr.	628
C.	Ecole d'agriculture de la Rütti .		»	2,600
D.	Ecole de laiterie de la Rütti		<b>»</b>	1,600
E.	Ecoles agricoles d'hiver		<b>»</b>	14,490
	Ecole d'économie alpestre de Brienz		>	$2,\!480$
G.	Ecole cantonale d'horticulture d'Oesch	l-		
	berg		>>	6,900
$J_{\cdot}$	Inspection des viandes	•	<b>»</b>	1,300
	Tota	ıl	fr.	29,998
	Dépenses en plus:			
B.	Economie rurale	•	fr.	13,418
	Ecoles ménagères			
	Tota	ıl	fr.	15,428
$D\acute{e}_{j}$	penses nettes en moins		fr.	14,570

Le besoin en moins de fr. 628 pour frais d'administration de la Direction provient de la réduction de fr. 500 effectuée sur chacun des deux crédits frais de bureau et de déplacement et de l'augmentation des traitements de fr. 372. En considération de la mauvaise situation financière, il est prévu en moins aux subventions pour l'encouragement à l'agriculture en général fr. 4,000 et pour l'encouragement à la viticulture fr. 5,000. Pour le même motif les crédits des primes subissent des réductions, savoir: élève de l'espèce chevaline fr. 6000, élève de l'espèce bovine fr. 25,000 et élève du petit-bétail fr. 6000. Vu le fait que 1933 sera une année de hannetons, il a été prévu fr. 15,000 de plus pour les mesures contre les ennemis de l'agriculture. Les frais d'assurance du bétail augmentent de fr. 46,842 en partie ensuite de la diminution des émoluments des patentes de mar-chands de bétail. Les crédits pour les écoles d'agriculture et les écoles ménagères, adaptés aux nécessités,

accusent des dépenses en moins, excepté l'école agricole d'hiver de Langenthal, qui exige fr. 180 en plus et les écoles ménagères de Schwand-Münsingen et Langenthal, qui exigent en plus fr. 2,500 et fr. 100.

### XIV. Economie forestière.

### Dépenses en plus:

B.	Police	forestière									fr.	6,180
C.	Encour	agements	à	l'éc	one	mie	fo	res	tièr	$\cdot e$	<b>»</b>	11,500
								r	Γot	al	fr.	17,680

### Dépenses en moins:

A.	Frais	de	l'ac	$dm_i$	inis	tra	tion	i	ent	rate	$e^{d}$	es		
	forêts					•		•					fr.	819

Dépenses nettes en plus . . . . . fr. 16,861

Les crédits traitements de l'administration centrale des forêts sont augmentés de fr. 181, tandis que les frais de bureau et de déplacement sont diminués de fr. 1,000. Le budget de la police forestière présente une augmentation de fr. 460 pour traitements et de fr. 11,800 pour frais de déplacement, ainsi qu'une diminution de fr. 1,200 pour frais de bureau. L'augmentation des frais de déplacement concerne les indemnités accordées aux fonctionnaires qui utilisent une automobile personnelle pour leur service. En considération des nombreux projets il a été prévu à la rubrique encouragement de l'économie forestière, une somme de fr. 10,000 pour endiguements des torrents, amendement des terres et reboisements, ainsi que fr. 2,500 pour subsides du canton aux chemins subventionnés par la Confédération. Par contre le crédit allocations pour des plans d'aménagement etc., est réduit de fr. 1,000.

### XV. Forêts domaniales.

### Rendement en plus . . . . . fr. 14,500

Le rendement en plus ne résulte pas d'une augmentation des recettes sur les produits principaux et intermédiaires. Le produit est au contraire, en raison de la baisse des prix, budgété à fr. 24,500 de moins. Mais les frais d'exploitation ont été réduits de fr. 34,000 sur les rubriques chemins, frais d'abornement, endiguements, entretien des bâtiments. En outre, les charges se réduisent de fr. 10,000 dans la rubrique contributions communales.

### XVI. Domaines de l'Etat.

### Rendement en plus . . . . . . fr. 22,700

Le rendement brut augmente de fr. 33,700 au total, eu égard aux nouveaux instituts universitaires, et en partie ensuite des changements intervenus dans les loyers et fermages, mais il sera grevé d'une rente de fr. 13,000 afférente à un immeuble. Les frais d'exploitation sont réduits de fr. 5,000, tandis que les charges exigent fr. 10,000 de plus par suite d'acquisitions d'immeubles à Zweisimmen, Münsingen, etc., et de la reprise du château de Porrentruy.

### XVII. Caisse des domaines.

### Dépenses en plus . . . . . . fr. 21,000

Les calculs basés sur l'état actuel des créances et des dettes de la caisse des domaines indiquent pour les intérêts actifs et passifs un surcroît de frais de fr. 21,000 comparativement à l'année 1931.

### XVIII. Caisse hypothécaire.

Le rendement net est supputé au même chiffre qu'en 1932. Dans le rendement brut est prévue une somme de fr. 300,000 pour amortissement de frais d'emprunts et mises en réserve pour pareils frais, ainsi qu'un montant de fr. 100,000 comme subvention à la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs. La rubrique intérêts et versement au fonds de réserve exigera fr. 78,500 de moins.

### XIX. Banque cantonale.

Rendement en moins . . . . . fr. 200,000

Pour tenir compte des conditions et de toutes les éventualités, le produit net est réduit de ½0,0, c'està-dire abaissé de 6 à 5½0,0, tout en prévoyant une augmentation du fonds de réserve égale au rendement en moins.

### XX. Caisse de l'Etat.

Rendement en moins . . . . fr. 1,131,910

La cause principale du rendement en moins consiste dans la perte d'intérêt, calculée au 2 %, sur les obligations de 1<sup>re</sup> hypothèque de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises. En outre, il est prévu une somme de fr. 150,000 en plus pour le service des intérêts dus à la Banque cantonale, car par suite du gros excédent de dépenses de l'administration courante il faudra recourir dans une plus forte mesure audit établissement.

### XXI. Amendes et confiscations.

Comme en 1932.

# XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

Rendement en plus . . . . . fr. 9,000

Dans le chapitre chasse, les rubriques suivantes subissent des changements par rapport au budget de 1932: Emoluments de patentes de chasse, recettes en plus fr. 10,000 et indemnité de la Confédération, rerettes en moins fr. 200. Aux indemnités pour dommages dus au gibier il est budgeté en moins fr. 1,000, pour part des communes fr. 1,500 en plus. Dans le budget pour la pêche quatre rubriques subissent des changements, qui déterminent un produit net en plus de fr. 200.

### XXIII. Régie des sels.

Rendement en moins . . . . . fr. 688

Le rendement brut diminue de fr. 4,312 principalement par suite de la réduction du prix de vente du sel industriel. Par ailleurs les frais d'exploitation sont budgetés à fr. 5,000 de moins.

### XXIV. Timbre.

Rendement en moins . . . . . . fr. 785.987

Le produit du timbre cantonal diminue. En conséquence, il est prévu une moins-value de fr. 15,000. La part au produit du timbre fédéral subit de même une réduction de fr. 771,000 du fait que ledit produit baisse énormément.

### XXV. Emoluments.

### Rendement en moins . . . . . fr. 232,500

Vu le résultat du compte de 1931, il est prévu des augmentations aux postes suivants: émoluments de la Direction de la police fr. 10,000, patentes de colporteurs et émoluments en matière de police des foires et marchés fr. 5,000, patentes des commis-voyageurs fr. 25,000, émoluments du contrôle des cinématographes fr. 5,000 et émoluments de liquidations fr. 10,000. Un rendement en moins est prévu pour émoluments de la Chambre des avocats fr. 1,000, émoluments de la Chambre du commerce et de l'industrie fr. 1,000 et émoluments de la Commission cantonale des recours fr. 10,000. La suppression des émoluments pour vélocipèdes occasionnera une moins-value de fr. 280,000.

### XXVI. Taxe des successions et donations.

Aucun changement par rapport à 1932.

### XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Même prévisions qu'en 1932.

# XXVIII. Patentes d'auberges et permis de vente des spiritueux.

Rendement en moins . . . . . fr. 6,300

Les émoluments des établissements de danse étaient supputés à un chiffre trop élevé pour 1932. C'est pourquoi il est opéré une réduction de fr. 6,800 pour 1933. Il n'est rien prévu quant aux patentes de professeurs de danse parce que ces patentes ont été accordées en 1931 pour une durée de quatre ans.

### XXIX. Part au produit du monopole de l'alcool.

Rendement en plus . . . . . fr. 30,000

Cette différence résulte de la réduction du montant accordé à la Direction de l'assistance publique pour les mesures propres à combattre l'alcoolisme. La part au produit ne subit en soi pas de changement.

### XXX. Part au bénéfice de la Bauque nationale suisse.

Rendement en moins . . . . . fr. 130,000

Le rendement en moins concerne la part au bénéfice suivant l'art. 27 de la loi sur la Banque nationale suisse, qui varie d'une année à l'autre et qui, déjà pour 1931, est restée en dessous des prévisions.

### XXXI. Taxe militaire.

Rendement en moins . . . . . fr. 38,340

La produit de la taxe des contribuables absents du pays continue à diminuer. En conséquence le rendement est réduit de fr. 50,000. Il y a lieu d'ajouter les arriérés (éliminations) qui sont augmentés de fr. 10,000. Les frais de taxation et de perception augment fr. 3,340. Un montant de fr. 1,040 concerne les traitements et la part de la Confédération se réduit de fr. 2,800. En revanche, les frais de taxation se réduisent de fr. 500.

### XXXII. Impôts directs.

Rendement en moins . . . . . fr. 790,772

Dans le produit des impôts directs est compris l'impôt extraordinaire de 1/10 6/00 par fr 1,075,666. Sans celui ci, le budget accuserait, par rapport à 1932, une plus-value de fr. 300,000 pour l'impôt de la fortune et une moins-value de fr. 1,700,000 pour l'impôt de revenu, ainsi qu'une moins-value de fr. 500,000 pour l'impôt additionnel, ce qui ferait un total de recettes en moins de fr. 1,900,000. Les frais de taxation et de perception sont réduits de fr. 38,262. La Commission des recours exige fr. 34,578 de dépenses en plus, principalement pour traitements. Sont budgetés en moins: les frais des commissions de l'impôt du revenu fr. 1,000, les frais de perception ensuite du rendement en moins des impôts fr. 31,480 et les frais de recours fr. 20,000. Les frais d'administration exigent en plus pour traitements fr. 1,700 et pour frais de bureau et de déplacement, qui atteignaient fr. 40,019 en 1931, il est prévu fr. 3,000 de plus.

### XXXIII. Imprévu.

Le montant de fr. 500,000 qui était prélevé ces dernières années sur l'impôt fédéral de guerre pour l'aménagement de la nouvelle clinique chirurgicale tombe, parce qu'avec le versement de 1932 la dépense se trouve couverte.

Il ressort du budget, tel qu'il est présenté, que la situation financière de l'Etat est très sérieuse et que toute augmentation de charge l'aggraverait encore. Nous formulons la

### proposition

suivante:

Plaise au Grand Conseil approuver le budget pour l'exercice 1933 sans changements, sous réserve d'une revision des prescriptions relatives aux traitements pour l'ensemble du personnel de l'Etat, ainsi que de la loi concernant les traitements du corps enseignant des écoles primaires et moyennes du 21 mars 1920.

Berne, le 31 octobre 1932.

Le directeur des finances, Guggisberg.

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 4 novembre 1932.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président, H. Mouttet. Le chancelier, Schneider.

# Rapport de la Direction des finances

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

### la situation financière de l'Etat de Berne.

(Octobre 1932.)

Ces dernières années, la Direction des finances a toujours renseigné en détail le Conseil-exécutif, lors de la discussion du budget et de la présentation des comptes, sur la situation financière de l'Etat. De son côté, le Conseil-exécutif a saisi le Grand Conseil de ces rapports, de sorte que les deux autorités sont d'une manière générale au courant des choses. Le Conseil-exécutif a, en outre, été renseigné à diverses reprises par la Direction des finances, tant verbalement que par écrit, sur l'évolution de la situation. Nous rappelons notamment, ici, nos rapports spéciaux des 1<sup>er</sup> décembre 1928, 28 juillet 1930, 12, 14 et 26 janvier 1931, 25 mars 1931, 5 mai 1931, 2 juillet 1931 et 1<sup>er</sup> juin 1932.

Si la Direction des finances présente aujourd'hui un nouveau rapport, c'est non seulement pour déférer à jun vœu émis au sein du Grand Conseil, mais aussi en raison de l'aggravation quasi journalière subie par la situation financière ensuite du chômage et du recul des recettes de l'Etat. Nous entendons dès lors, par les considérations qui suivent, attirer l'attention du Conseil-exécutif et du Grand Conseil sur le caractère sérieux de la situation, et les mettre à même de prendre en connaissance de cause les décisions qu'appellent les circonstances.

Le Conseil-exécutif et le Grand Conseil se souviennent qu'en octobre 1927 la Direction des finances a établi un programme financier, qui fut approuvé le 18 du même mois. Fondés sur la législation régissant les finances cantonales, les principes posés dans ce programme purent être appliqués d'une façon intégrale jusqu'au compte d'Etat de l'exercice 1930 inclusivement. C'est seulement dans le compte de 1931 et le budget de 1932 que nous nous vîmes contraints de déroger à ces principes, dont nous ne mentionnerons ici que les suivants:

Rétablissement et maintien de l'équilibre financier dans l'administration courante, aucunes nouvelles avances ne devant être accordées;

imputation, sur l'administration courante, de toutes les dépenses ordinaires de l'Etat;

accroissement de la fortune et création de réserves, tant apparentes qu'occultes;

amortissement systématique des « déficits de guerre ».

Si les comptes de 1927 et 1928 témoignaient déjà d'une amélioration sensible de la situation financière, comparativement aux années précédentes, en 1929 et 1930 il fut possible à l'administration courante — pour la première fois depuis 1907 de boucler par un boni, qui fut de 809,788 fr. et 154,000 fr. L'équilibre fut en revanche rompu de nouveau dès l'exercice 1931, dont le compte solda par un déficit de 3,500,000 fr. Il faut cependant dire que, cette fois-là comme les années précédentes, on s'était appliqué à grever l'administration courante de toutes les dépenses. C'est ainsi que les frais de la réparation des dommages causés par les eaux, ceux des mesures de crise et de l'assistance publique, lesquels excédèrent de 3,700,000 fr. les prévisions budgétaires, furent passés au compte de ladite administration en dépit de leur nature extraordinaire. Quant au compte de l'exercice 1932, on ne saurait encore dire avec certitude comment il se présentera. Néanmoins, il faut s'attendre à un déficit considérable.

La fortune de l'Etat marque depuis 1931 une évolution analogue à celle de l'administration courante. De 1923 à 1930, notre avoir net s'était accru de 53,524,000 fr. à 66,349,650 fr. Rien que pour la période postérieure à 1926, l'augmentation

était de quelque 10,000,000 fr. Mais en 1931, la fortune nette de l'Etat a baissé de 3,100,000 fr., ce qui l'a ramenée à 63,211,721 fr. Et le déficit de 1932 déterminera un nouveau recul notable.

Cette marche des événements ne serait pas aussi sujette à appréhensions, si l'augmentation des dépenses avait eu pour effet d'affermir le compte d'Etat en soi, par exemple ensuite de réductions plus importantes sur certaines valeurs, de mises en réserve ou d'amortissements plus forts sur les emprunts du Trésor. Mais pareilles réductions ou mises en réserve plus considérables n'ont été possibles que dans les comptes de 1927, 1928 et 1929. Ceux de 1930 et 1931 n'accusent à cet égard aucune amélioration. Pour le second, notamment, il s'agit d'une augmentation de dépenses qui ne renforce nullement les finances de l'Etat. Non seulement ces dernières, en 1930 comme en 1931, ne se sont-elles pas améliorées, mais encore fallut-il recourir aux réserves dans une notable mesure déjà. Nous rappellerons, à ce sujet, la transformation - votée par le Grand Conseil en novembre 1931 du Fonds de compensation des impôts, 1,700,000 fr., en un Fonds des mesures de chômage. L'affectation de ce fonds au dit objet est fixée d'une manière ferme et, au surplus, le montant susmentionné se trouve dépensé en majeure partie. C'est dans ce fait, précisément, que réside le revirement complet survenu au regard des années 1926 à 1929.

Un autre recul important se manifeste quant à l'amortissement des « déficits de guerre » du canton. Alors qu'on était parvenu depuis l'année 1926 à les réduire de 21,000,000 fr. à 12,769,887 fr. 70, selon compte de l'exercice 1930, ils s'accroissent désormais à nouveau des excédents passifs de l'administration courante, diminués de l'amortissement effectué au moyen des remboursements d'emprunts, de telle sorte qu'ils se chiffrent derechef par fr. 15,476,045. 19 dans le compte de 1931.

Un coup d'œil jeté sur la marche des dépenses de l'Etat rend encore plus compréhensible la demande instante d'une compression de ces dépenses formulée par notre Direction. Depuis quelque temps, on constate en ce domaine une augmentation tout à fait inquiétante, les dépenses nettes accusant pour la période de 1900 à 1931 les chiffres suivants:

1900	fr.	15,813,000
1913	<b>&gt;&gt;</b>	24,463,000
1921	<b>&gt;&gt;</b>	59,285,000
1925	>>	58,884,000
1927	>>	60,317,000
1928	>>	63,005,000
1929	<b>&gt;&gt;</b>	64,374,000
1930	>>	65,304,000
1931	<b>&gt;&gt;</b>	68,823,000

Durant les deux derniers exercices, 1930 et 1931, les dépenses ont ainsi monté de 3,500,000 fr., et pour les six dernières années de 10,000,000 fr. C'est là une évolution que le Conseil-exécutif et le Grand Conseil ne manqueront pas, avec nous, de juger impossible de laisser se poursuivre. Réduire les dépenses de l'Etat est désormais d'une urgente nécessité.

Résumant ce qui vient d'être exposé, nous constatons que, pour 1931 — et ce sera le cas probablement aussi pour 1932 — il n'a plus été possible de respecter les principes établis par la législation régissant les finances cantonales, et qu'une amélioration est inconcevable sans des mesures incisives. En ce qui concerne cette compression des dépenses, il faut cependant bien se dire qu'on ne saurait y songer, en certains domaines de l'administration de l'Etat, par suite des fâcheuses conditions qui règnent dans diverses branches de l'économie bernoise, particulièrement l'horlogerie et l'industrie hôtelière. Nous rappellerons une fois de plus, ici, les besoins pour l'assistance des indigents, les mesures en vue d'obvier au chômage et la réparation des dégâts causés par les éléments, objets qui ont marqué ensemble une augmentation des dépenses de 5,4 millions de francs pour 1931 comparativement à 1927. On ne saurait non plus tabler sur la possibilité d'une réduction brusque des dépenses d'un exercice à l'autre. Mais, quoiqu'il en puisse être, les autorités responsables ont le devoir d'agir énergiquement pour amener dès ces prochaines années une diminution sensible des charges de l'Etat, et cela dans tous les domaines où une compression est possible sans dommage réel pour l'économie générale du canton.

Les réductions immédiatement réalisables doivent trouver leur expression dans le budget de l'exercice 1933 déjà. Nous renvoyons, pour ce qui les concerne, à ce budget et au rapport qui l'accompagne, tout en faisant remarquer, quant au chômage, que le moyen le plus efficace de parer à celui-ci réside dans la création de possibilités de travail.

L'adaptation des traitements et salaires du personnel de l'Etat et du corps enseignant aux conditions nouvelles de l'existence devra nous valoir une forte diminution des dépenses. Elle ne pourra toutefois pas déployer ses effets dès le 1er janvier 1933 déjà. La Direction des finances a été chargée par le Conseil-exécutif de négocier en cette affaire avec les associations du personnel cantonal et des instituteurs. Ces pourparlers étant en cours, il ne conviendrait évidemment pas d'examiner de plus près la question dans le présent rapport. Disons seulement que la rétribution du personnel de l'Etat absorbe au total 19,239,000 fr. et celle du corps enseignant — pour autant qu'elle grève le budget cantonal — 12,900,000 fr., à quoi il faut ajouter les quotes-parts de l'Etat à la Caisse de prévoyance (1931: 1,520,000 fr.) et à la Caisse d'assurance des instituteurs (1931: 1,134,000 fr.).

La situation n'exigerait pas des mesures restrictives à titre urgent si l'on pouvait compter sur un maintien, pour l'avenir, des recettes de l'Etat au niveau qu'elles accusent actuellement. Mais ceci n'est le cas, malheureusement, ni quant aux parts du canton aux divers impôts, monopoles et droits fédéraux, ni quant aux ressources propres de l'Etat. Pour la Confédération et, par conséquent, aussi pour le canton, la moins-value des droits de timbre fédéraux se manifeste d'une manière particulièrement sensible. En outre, l'impôt de guerre cessera d'être perçu à partir du 1er janvier 1933, ce qui représente pour l'Etat une perte de recettes de quelque 6 millions pour une période de taxation de quatre ans. En ce qui concerne les recettes spécifiquement cantonales, une baisse considérable est à prévoir quant aux impôts directs, notamment. Des calculs approfondis ont montré qu'il est indiqué de ne pas budgéter le rendement net de ces impôts à plus de 35,800,000 fr. en 1933, le produit de l'impôt spécial de 0,1 <sup>0</sup>/<sub>00</sub> pour l'assurance-chômage étant compris dans les supputations et vu que, par ailleurs, il est prévu un prélèvement dans la réserve fiscale aux fins d'améliorer le résultat. Les comptes de 1931 avaient accusé un produit net des impôts de 38,000,000 fr., pour une année de taxation -1930 — qui n'était pas encore précisément dédéfavorable. Si dont on admet pour 1933 un rendement moindre de seulement 2,000,000 fr., personne ne reprochera sans doute un pessimisme exagéré la Direction des finances, vu la mauvaise marche des affaires en 1932. En son résultat final le budget élaboré par cette Direction pour l'exercice qui vient, et dont les divers postes ont été vérifiés avec soin, présente un excédent des dépenses de 7,000,000 fr. environ.

Avant d'examiner la nécessité d'une application de l'impôt spécial prévu pour l'assurance-chômage et de l'introduction d'une taxe cantonale des billets, qu'il nous soit permis de formuler quelques considérations touchant l'opinion, manifestée de divers côtés, suivant laquelle il y aurait lieu de recourir à un emprunt pour surmonter les difficultés financières de l'Etat. La conclusion d'un emprunt afin de subvenir aux frais des mesures contre le chômage, de l'assurance-chômage et de la création de possibilités de travail aurait certainement l'avantage de mettre immédiatement des fonds considérables à la disposition de l'Etat, qui pourrait ainsi assumer de nouvelles dépenses. Il faut cependant bien se dire que, suivant le budget de 1933, l'administration courante ne serait dégrevée d'aucune manière, les prévisions budgétaires ne comportant point de dépenses qui disparaîtraient en cas d'emprunt. Dans ces conditions — et la Direction des

finances doit le relever tout spécialement — les dépenses de l'administration courante ne seraient pas restreintes. mais augmenteraient même notablement d'emblée de par le service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt qui serait émis. Sans doute pourrait-il arriver que l'Etat dût recourir à pareille opération pour consolider sa forte dette courante auprès de la Banque cantonale, éventuellement pour venir en aide aux communes dans la gêne et pour l'exécution de travaux destinés à occuper les chômeurs. Mais un emprunt de ce genre ne déterminerait aucun accroissement des dépenses actuelles, l'intérêt à payer à la Banque cantonale étant tout simplement remplacé par celui des obligations émises. En contractant un emprunt à des fins improductives, au surplus, l'Etat se départirait du principe, strictement observé jusqu'à présent, suivant lequel il ne doit être emprunté que si l'intérêt et l'amortissement à payer sont couverts par le produit des placements de fonds effectués au moyen de l'emprunt. Les emprunts fermes de l'Etat, d'un montant total de 227,337,000 fr. actuellement, sont engagés dans le fonds capital de la Banque cantonale, dans celui de la Caisse hypothécaire, dans le capital-actions des Forces motrices bernoises et dans des valeurs de chemins de fer, tous placements dont, lorsqu'ils furent effectués, on admit non seulement qu'ils étaient sûrs, mais aussi que l'intérêt et l'amortissement en étaient garantis. Ces conditions ne sont plus remplies, aujourd'hui, pour les valeurs de chemins de fer. Mais quoiqu'il en soit à cet égard, la politique financière de l'Etat a toujours, jusqu'ici, été régie en principe par la règle indéniablement bonne de n'emprunter qu'à des fins économiquement productives. Et la Direction des finances entend s'en tenir à cette règle aussi longtemps que les circonstances n'obligeront pas d'y déroger. Pour aujourd'hui, d'ailleurs, contracter un emprunt en vue de surmonter les difficultés financières momentanées ne paraît pas urgent, le rendement de quelques lois fiscales pouvant encore être amélioré en dépit des circonstances générales. Tel est le cas, par exemple, quant au timbre cantonal, à la taxe des successions et donations, ainsi qu'aux droits de mutation. Dans le rapport du Conseil-exécutif sur le projet d'une nouvelle loi d'impôt on lit à pages 38/39 comment une plus-value de recettes pourrait être obtenue par là, plus-value qui a été supputée à 2,075,000 francs annuellement. Cette augmentation de recettes est toutefois destinée à compenser pour les 2/3 la perte d'impôts que déterminerait la nouvelle loi. Il en résulte que toucher aux trois ressources fiscales dont il s'agit n'est pas possible tant que le sort du projet susmentionné n'est pas fixé. Les seuls moyens qui s'offrent dès lors aujourd'hui d'améliorer immédiatement la situation financière de

l'Etat consistent dans l'établissement d'une taxe des billets et dans l'élévation du taux de l'impôt du  $0.1\,^{\circ}/_{00}$  en vertu de la loi sur l'assurance-chômage de décembre 1931. En ce qui concerne le premier de ces objets, il sera présenté un rapport et un projet spéciaux. Relativement au second, nous avons à dire ceci:

Les rapports soumis par le Conseil-exécutif au Grand Conseil en mai et septembre derniers renseignaient sur la marche du chômage dans notre canton. C'est ainsi que le second de ces rapports indiquait pour juin 1932 7572 chômeurs complets et 5831 chômeurs partiels. Pour juillet, ces index étaient de 8096 et 5414, et pour août de 7765 et 5486. Une légère diminution s'est donc produite, de juillet à août, quant aux chômeurs complets, tandis que le nombre des chômeurs partiels a quelque peu augmenté. Avec la nouvelle loi de décembre 1931, ce fort chômage grève d'une manière extraordinaire le budget cantonal, surtout en raison des subsides à verser par l'Etat aux caisses d'assurance et des secours de crise à allouer selon l'arrêté fédéral du 23 décembre 1931. Toutes ces dépenses faisaient jusqu'à fin septembre 1932 fr. 3,387,000 déjà, alors que dans le rapport présenté ce même mois elles étaient supputées pour l'année entière à 3,000,000 fr., c'est-à-dire à un montant beaucoup trop faible d'après les expériences recueillies entre temps.

Déjà en mai 1932 le Gouvernement avait déclaré qu'il aurait probablement besoin d'un nouveau crédit de 2,500,000 fr. pour les 3 derniers trimestres de l'année courante et que, le moment venu, il s'agirait, pour le Grand Conseil, de décider si l'augmentation d'impôt prévue dans la loi sur l'assurance-chômage serait appliquée ou non. Ensuite vint le rapport de septembre, qui proposait effectivement au Grand Conseil de décréter la dite augmentation, dès le 1er janvier 1933, à l'égard de quoi le rapport relevait:

«Le Conseil-exécutif est dans la nécessité de proposer au Grand Conseil l'application de l'art. 14 de la loi du 6 décembre 1931 dès le 1<sup>er</sup> janvier 1933, avec création, comme rubrique spéciale du compte d'Etat, d'un Fonds de compensation des frais d'assurance-chômage.

«Dans ce fonds serait versée chaque année une somme correspondant à une quote d'impôt de  $0,1^{0}/_{00}$ , soit environ 1,200,000 fr., et on y imputerait d'autre part les dépenses de l'Etat pour l'assurance-chômage en plus des 500,000 fr. fixés dans la loi du 6 décembre 1931. Comme les frais excéderont notablement 1,200,000 fr. non seulement pour l'exercice 1932 mais aussi pour 1933, il ne faudra pas uniquement envisager la perception du supplément d'impôt de  $0,1^{0}/_{00}$  pendant quelques années,

mais bien décider encore de quelle manière le Fonds pourrait être doté provisoirement des deniers que ne fournirait pas l'impôt. Le Conseil-exécutif propose donc de l'autoriser à se faire avancer par la Banque cantonale l'argent nécessaire, ces avances étant ensuite amorties successivement au moyen du supplément d'impôt de 1,200,000 fr. La Banque cantonale s'est déjà déclarée d'accord. Et du moment qu'il ne s'agit pas d'un emprunt au sens de la Constitution, mais d'un simple crédit de roulement, couvert par l'impôt spécial à décréter, le Grand Conseil doit être considéré comme compétent pour statuer.»

Loin de s'améliorer, la situation dont s'inspiraient ces considérations s'est encore aggravée, chose qui se manifeste en particulier dans la forte mise à contribution de la Banque cantonale pour les besoins de l'administration. Voici des dizaines d'années que cet établissement consent à la Caisse cantonale les avances nécessaires pour les frais courants de chaque exercice, avances que l'Etat était ordinairement en mesure de rembourser durant l'hiver au moyen des rentrées d'impôt, soit intégralement, soit en majeure partie. Mais ensuite de la profonde dépression économique des deux derniers exercices et de ses fâcheux effets sur les recettes courantes, il paraît impossible que, ces années prochaines, l'Etat parvienne à amortir sa dette flottante auprès de la Banque cantonale. Cette circonstance rend d'autant plus indispensable l'application, pour la couverture particulière des frais de l'assurance-chômage, du supplément d'impôt prévu dans la loi de décembre 1931. On couvrirait ainsi tout au moins les avances motivées par lesdits frais. En tant qu'ils excèderont 500,000 fr., ces derniers seront alors éliminés de l'administration courante et il y sera subvenu par imputation spéciale sur le Fonds de compensation. Si le Grand Conseil ne faisait pas usage de la faculté que lui confère la loi de décembre 1931, l'administration courante se trouverait grevée d'au minimum fr. 3,000,000 de plus annuellement, le déficit augmentant d'une somme égale. De l'avis de la Direction des finances, c'est là un fait qu'il faut absolument éviter, ce qui peut avoir lieu par le moyen indiqué. Sans doute, le mode de procéder envisagé impliquet-il un accroissement de la dette publique, mais cette augmentation se trouve amortie dès l'abord par le relèvement de l'impôt. Quant à savoir pendant combien de temps la quote d'amortissement, devra être perçue, c'est chose impossible à fixer aujourd'hui, tout dépendant de la durée des prestations extraordinaires en faveur de l'assurancechômage, c'est-à-dire de la persistance de la crise économique présente. Si, par exemple, les frais étaient pour 1933 ce qu'ils seront en 1932, et pour 1934 de 1,500,000 fr., la somme totale à compenser serait de 6 à 7 millions, de sorte que l'impôt

supplémentaire du  $0.1^{\,0}/_{00}$  devrait être perçu pendant 7 ans environ.

Ajoutons — afin de prévenir tous doutes relativement aux conséquences du relèvement d'impôt envisagé — qu'il ne pourra s'agir que d'un supplément de 0,1 %,00, en aucun cas de 0,2 %,00. Les craintes exprimées à ce sujet dans la presse sont tout à fait vaines, car il ne saurait être question ici d'appliquer le double taux unitaire. Le supplément à payer sera donc de 10 centimes par 1000 fr. d'impôt foncier net et d'impôt des capitaux, de 15 centimes par 100 fr. de revenu imposable de Ire classe et de 25 centimes par 100 fr. de revenu de IIe classe. Il est évidemment regrettable qu'une telle augmentation d'impôt doive être proposée, mais cela aura lieu dans une mesure que le Grand Conseil et le peuple lui-même ont jugée supportable.

C'est donc à juste titre que nous pouvons aujourd'hui renouveler, à l'intention du Grand Conseil, la proposition formulée en date du 6 août 1932, savoir:

Vu l'art. 14 de la loi du 6 décembre 1931 sur l'assurance-chômage, le Grand Conseil décrète, avec effet dès le  $1^{\rm er}$  janvier 1933, la perception d'un impôt spécial de  $0,1^{\,0}/_{00}$ . Il crée d'autre part un «Fonds de compensation des frais d'assurance-chômage». Dans ce fonds sera versé, à titre de recettes, le produit de l'impôt spécial du  $0,1^{\,0}/_{00}$  et on y imputera, comme dépenses, les frais de l'Etat pour l'assurance des chômeurs selon la loi précitée,

en tant qu'ils dépasseront 500,000 fr. annuellement.

Le Conseil-exécutif présentera un rapport détaillé, à l'occasion de la discussion du budget, sur l'état du susdit Fonds et la nécessité de maintenir l'impôt spécial de  $0.1^{0}/_{00}$ .

Le Grand Conseil autorise au surplus le Conseil-exécutif à se faire avancer par la Banque cantonale les deniers nécessaires pour alimenter le Fonds de compensation des frais d'assurance - chômage. Ces avances seront amorties au moyen du produit de l'impôt spécial.

Berne, le 6 octobre 1932.

Le directeur des finances, Guggisberg.

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 21 octobre 1932.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

H. Mouttet.

Le chancelier,

Schneider.

# Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

sur des

# mesures ordonnées afin d'assurer l'ordre et la tranquillité publics.

(Novembre 1932.)

Dans la soirée du mercredi, 9 novembre courant, de graves événements se sont déroulés à Genève. Le comité d'un parti politique nouvellement fondé dans cette ville, l'« Union nationale », avait convoqué une assemblée populaire — dans un local clos — afin de protester contre les agissements des deux chefs socialistes genevois Nicole et Dicker. Cette réunion causa chez les adversaires de l'«Union nationale» une vive effervescence, qui dégénéra en une perturbation intense de la tranquillité publique. La police genevoise ne pouvant demeurer maîtresse de la situation, on dut appeler de la troupe. Celle-ci se vit toutefois injuriée, conspuée et même attaquée par les manifestants, à tel point que, plusieurs militaires étant blessés, il fallut, après des sommations demeurées vaines, faire usage des armes. Cette triste soirée s'acheva ainsi dans le sang. Il y eut 12 morts et environ 60 blessés parmi les civils, tandis que plusieurs militaires subirent des lésions plus ou moins graves.

Des manifestations de protestation contre ces événements organisées à Lausanne furent, elles aussi, marquées de troubles graves pour l'ordre et la tranquillité publics. On put lire d'autre part dans la « Tagwacht » de Berne, nº 264 du jeudi, 10 novembre, un avis — en caractères gras — portant:

«A la veille de la grève générale à Genève. Cette nuit encore, le Comité-directeur du Parti socialiste s'est réuni. Les camarades Grimm, Ilg et Reinhard sont partis immédiatement pour Genève. Le Comité du Parti socialiste genevois a de même siégé d'urgence et a décidé de donner suite aux exigences populaires touchant la proclamation d'une grève générale à Genève. Cette grève sera déclenchée demain.»

En outre, le Comité-directeur du Parti socialiste suisse lança aux ouvriers de tout le pays le manifeste suivant:

«Un massacre d'une bestialité extraordinaire s'est produit hier à Genève. Une soldatesque commandée par la réaction a tiré avec les mitrailleuses sur la masse ouvrière qui s'était réunie en une démonstration pacifique. Onze ouvriers sont morts, 39 sont blessés grièvement, d'autres le sont moins grièvement en grand nombre. Tels sont les premiers résultats. Contre cet assassinat d'ouvriers, contre cette tuerie dans le style des bandits fascistes, nous protestons de toute notre force au nom du prolétariat suisse.

Nous manifestons notre solidarité à la classe ouvrière de Genève, qui lutte contre sa bourgeoisie corrompue.

Nos instances de Parti se réuniront tout de suite et donneront au prolétariat organisé les directives nécessaires pour une action de solidarité et de défense.

L'affaire des ouvriers de Genève devient l'affaire des ouvriers de la Suisse. Vive la solidarité! A bas le fascisme!»

Dans tout le pays, ces faits ont soulevé une douloureuse émotion et, en raison du manifeste du Parti socialiste, on pouvait craindre que l'échauffement des esprits n'entraînât toute espèce de désordres. Dans les assemblées de protestation tenues à Genève et à Lausanne, on avait d'ailleurs incité ouvertement à porter atteinte à l'ordre public. Et il était à redouter que ce mouvement révolutionnaire ne s'étendît à d'autres parties de la Confédération.

D'après l'article 39 de la Constitution cantonale le Conseil-exécutif a le devoir, dans les limites établies par la Constitution fédérale, de veiller à la sûreté de l'Etat et au maintien de la tranquillité et de l'ordre à l'intérieur. Pour cela, il peut, à titre provisoire, ordonner les mesures qu'il estime nécessaires pour prévenir un danger pressant, disposer provisoirement de la force armée, donner des ordres et prendre des arrêtés sous commination de peine.

Ces pouvoirs, le Conseil-exécutif a jugé devoir en faire usage vu les circonstances. En effet pendant la journée du jeudi, 10 novembre 1932, des assemblées de protestation furent convoquées dans toutes les principales villes du pays, et l'on envisageait le déclenchement d'une grève générale. C'est ainsi qu'à Genève le Comité de l'Union syndicale genevoise a décidé, le vendredi soir, de proclamer une grève générale de 24 heures pour le samedi. Et il n'est nullement certain, aujour-d'hui, que ce mouvement ne s'étendra pas encore à d'autres contrées du pays. Des troupes ont été mobilisées dans les cantons de Genève et de Vaud et le Conseil fédéral a pris de son côté diverses mesures de sûreté.

Dans ces conditions, afin d'éviter le renouvellement des tristes événements de l'année 1918 et de prévenir des manifestations qui pourraient troubler la tranquillité et l'ordre publics, notre Conseil a pris en date du 10 novembre l'arrêté suivant:

«1º Toutes assemblées en plein air ainsi que tous cortèges et autres démonstrations sur les places et voies publiques, sont interdits jusqu'à nouvel ordre dans le canton.

2º Sont de même interdits, sur le territoire cantonal, la publication, la diffusion et l'affichage d'imprimés d'un caractère excitatif et propres à compromettre la tranquillité publique.

3º Les infractions au présent arrêté sont passibles d'une amende de 500 fr. au plus ou de l'emprisonnement pendant un mois au plus, les deux peines pouvant être cumulées.

 $4^{\rm o}$  Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.»

Par ailleurs, le Conseil-exécutif décida la mise de piquet des troupes bernoises suivantes:

Brigade de cavalerie 2, plus l'escadron de dragons 7;

brigade de montagne 9, sauf le bataillon 89.

A teneur de l'art. 39, paragr. 2, de la Constitution cantonale, le Conseil-exécutif doit donner immédiatement connaissance, au Grand Conseil, des mesures ordonnées en pareilles circonstances. Nous acquittant de cette obligation par le présent rapport, nous proposons au Grand Conseil d'approuver les décisions en question. Nous déclarons, en même temps, que le Conseil-exécutif abrogera sans retard les dites décisions si, ces prochains jours, il ne survient point de grève générale et si l'ordre et le repos publics ne sont pas troublés par ailleurs.

Berne, le 12 novembre 1932.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président, H. Mouttet. Le chancelier, Schneider.

## Recours en grâce.

(Novembre 1932.)

1º Schluep, Simon, de Longeau, né en 1905, manœuvre à Lyss, a été condamné le 5 mars 1932 par le président du tribunal d'Aarberg, pour escroquerie, à 5 jours d'emprisonnement. Sous de fausses indications il a demandé à un sieur Gottfried G. un prêt de 50 fr., lequel lui fut accordé. Le sursis ne put être prononcé, vu que Schluep avait déjà subi des condamnations pour menaces et injures, ainsi que pour vol. Pour le même motif, il ne peut être question de faire grâce aujourd'hui.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

2º Wüthrich, Jean, de Trub, né en 1897, ouvrier de campagne à Lauperswil, a été condamné le 1er juillet 1932 par la Chambre pénale, pour in-accomplissement intentionnel d'obligations alimentaires, à 10 jours d'emprisonnement. Suivant jugement du tribunal du district de Berthoud du 3 novembre 1920, Wüthrich avait à payer pour les frais d'entretien de son enfant illégitime Albert Zuber un montant mensuel de 25 fr. Il n'a accompli que partiellement cette obligation, ne payant en 1929 que 100 fr., en 1930 que 80 fr. et en 1931 plus rien du tout. Dans son recours, cet individu dit qu'il a demandé son interdiction, pour se dé-barrasser de cette affaire et en laisser le règlement à son tuteur. Il n'a cependant versé à ce dernier que des montants minimes. Ensuite d'un accident, sa capacité de travail est restreinte. Des recherches faites il résulte que Wüthrich a toujours eu un gain, mais qu'il s'adonne quelque peu à l'ivroquerie. Il aurait pu remplir son devoir plus régulièrement. Déjà dans les années 1922, 1924 et 1928, il dut être puni pour inaccomplissement intentionnel de ses obligations alimentaires. Le conseil communal de Rüderswil déclare ne pas pouvoir recommander le recours en grâce, dont le préfet de Berthoud pro-pose le rejet. Le Conseil-exécutif se joint à cette proposition, vu le casier judiciaire et la conduite du recourant.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

3º Sourlier, Oscar, de La Scheulte, né en 1885, représentant à Bienne et Bertha-Lina Ferrat, originaire d'Orvin, née en 1902, secrétaire à Bienne, ont été condamnés le 3 juin 1932 par le président du tribunal I de Bienne, pour concubinage, à chacun deux jours d'emprisonnement. Le recours qu'ils présentent n'est recommandé ni par le conseil communal, ni par le préfet de Bienne. Les deux recourants ont déjà été punis pour concubinage et Delle Ferrat, en outre, pour délits d'ordre financier et rupture de ban. Une remise de la peine ne parait pas justifiée dans ces conditions.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

4º Von Gunten, Frédéric, né le 4 octobre 1904, de et à Sigriswil, ouvrier de campagne, a été condamné le 3 juin 1932, par le tribunal du district de Thoune, pour faux témoignage, à 20 jours d'emprisonnement. Le 4 mai 1932 eurent lieu des débats devant le président du tribunal de Thoune, dans l'affaire d'un certain Ernest Von Gunten, accusé de braconnage. Les deux témoins Frédéric Von Gunten et Frédéric K. cités, déclarèrent qu'Ernest Von Gunten n'avait, le 20 avril 1932, pas été à la chasse avec eux et qu'ils ne l'avaient pas vu ce jour-là, et cela après avoir été exhortés à plusieurs reprises à dire la vérité. Il s'agissait là d'une fausse déposition sciemment faite, car, en réalité, les trois individus avaient, le jour en question, été ensemble à la chasse. Quoique Frédéric von Gunten n'ait pas de casier judiciaire, le tribunal lui refusa le sursis et motiva cette décision en renvoyant au jugement en la cause Schneider, Liechti et Lüthi, dont le Grand Conseil a eu à s'occuper dans sa session de mai 1932 (cas nº 26-28). D'après la jurisprudence, le sursis ne doit, pour un délit tel que celui du faux témoignage, être accordé que dans des cas spéciaux, où suivant l'avis du tribunal, les mobiles du délit méritent d'être pris en considération. Cette condition n'est pas remplie ici. Vu que le tribunal n'a pas cru devoir mettre le recourant au bénéfice du sursis, une remise ou réduction ne pourrait avoir lieu, que si des raisons justifiant un adoucissement étaient invoquées, dont le tribunal n'aurait pas eu

connaissance. Cela n'est pas le cas, cependant, et le Conseil-exécutif ne saurait donc recommander le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

5º Locher, divorcée Meyer Bertha, de Hasle près Berthoud, née le 30 juillet 1899, actuellement détenue à Hindelbank, a été condamnée le 28 mai 1927 par la Cour d'assises du IIIe ressort, pour tentative d'empoisonnement, instigation à l'assassinat et complicité de vol qualifié, à 9 ans de réclusion, dont à déduire 10 mois de détention préventive. En février 1926, le mari divorcé de la recourante avait été atteint d'une commotion cérébrale à la suite d'un accident de travail. Dès cette époque il dut rester chez lui et fut soigné par sa femme. Son invalidité se prolongeant et ayant même empiré, la société d'assurance avait ordonné son transfert à l'hôpital du Lindenhof, à Berne, dans le courant du mois d'avril, pour être examiné par un spécialiste. Le jour où devait avoir lieu le transfert, sa femme se rendit de bonne heure dans une famille St. de sa connaissance. Pendant l'absence de sa femme, Meyer, qui sommeillait, remarqua que quelqu'un s'approchait de son lit. Soudain il reçut un fort coup sur la tête. Il se souleva et aperçut un nommé Ulrich Steiner, qui lui administra un second coup avec une pompe de bicyclette. A ce qu'il paraît, Meyer doit avoir paré un nouveau coup avec la main. Il réussit ensuite à se sauver à l'étage inférieur. L'instruction pénale qui s'ensuivit a établi que Dame Meyer avaît incité le sieur Steiner à tuer son mari. Le plan avait été conçu de telle manière que l'on devait croire que la mort était due a un accident, afin que Dame Meyer pût entrer en possession d'une indemnité d'assurance d'environ 7000 fr. De divers bruits, d'autre part, il ressort que la tentative d'assassinat avait été précédée de tentatives d'empoisonnement. Dame Meyer avoua effectivement avoir administré à plusieurs reprises de l'arsenic à son mari. Dans le courant de l'instruction, elle reconnut encore un autre fait punissable. En 1924, son patron d'alors a volé à Sonceboz dans une grange fermée, 4 petits fromages. Elle avait accompagné son patron ét lui avait aidé à transporter le produit du larcin. — La direction du pénitencier d'Hindelbank déclare que la recourante s'acquitte docilement et avec application de son travail. Sa conduite est également satisfaisante. La peine infligée paraît avoir eu une bonne influence sur Dame Locher, de sorte qu'une réduction de la peine, selon l'appréciation de l'autorité compétente, peut être recommandée. Malgré la bonne conduite de Dame Locher au pénitencier, le Conseil-exécutif ne croit pas, pour le moment du moins, pouvoir proposer une remise du reste de la peine, vu la mentalité dont témoignent les actes commis par la recourante et les antécédents de celle-ci.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

6º Schmidlin, Frédéric, d'Aesch, né en 1891, chauffeur à Rheinfelden, a été condamné le 14 juil-

let 1932 par le président du tribunal de Wangen, pour infraction au décret du 24 novembre 1927 (surcharge de camion automobile), à une amende de 60 fr. Le 12 juillet 1932, le prénommé a conduit un chargement de vaiselle de Thoune à Aarau. Un contrôle de la police a établi que la charge totale s'élevait à 14,400 kg. Pour motiver son recours, Schmidlin fait valoir que le transport en question était destiné à la Fête fédérale de gymnastique à Aarau, et qu'il a été effectué gratuitement. Le préfet de Wangen, l'Office cantonal de la circulation et la Direction des travaux publics proposent de rejeter le recours. Le Conseil-exécutif se joint à cette proposition. Les limites de charge ont été établies afin de ménager comme il convient les ponts et chaussées. Pour faire respecter les prescriptions y relatives, les présidents de tribunal se sont vu obligés de prononcer des amendes sévères. Il ne serait pas recommandable d'entraver ces efforts en faisant remise des amendes prononcées.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

7º Klopfenstein, Gottlieb, né en 1899, cultivateur, de et à Frutigen, a été condamné le 9 juin 1932 par le président du tribunal de Frutigen, pour exercice illicite du commerce du bétail, à une amende de 100 fr. et pour infraction aux prescriptions concernant les épizooties, à deux amendes de 5 fr. chacune. En 1931, le prénommé a acheté à plusieurs reprises du bétail bovin, qu'il a revendu sans l'avoir gardé en sa possession ou seulement pendant un temps très court. Les certificats de santé des animaux achetés n'ont, de ce fait, pas été déposés auprès de l'inspecteur du bétail, ainsi qu'il est prescrit. Dans son recours, le sieur Klopfenstein fait valoir qu'il croyait être en droit, de par sa profession de cultivateur, d'agir comme il l'a fait sans être en possession d'une permission spéciale. Le conseil communal recommande de faire largement droit à son recours, le prénommé subissant de grandes pertes, ensuite de la baisse constante des prix du bétail. Par contre le préfet de Frutigen et la Direction de l'agriculture proposent le rejet. Le premier fait remarquer que Klopfenstein a été puni d'une manière très clémente, et la seconde déclare que depuis longtemps déjà le recourant aurait dû être en possession d'une patente pour commerce du gros et du petit bétail. Si l'amende n'était même que réduite, Klopfenstein aurait beaucoup moins à payer que les marchands de bétail qui se font délivrer une patente régulièrement. La situation économique du recourant n'est pas telle, au surplus, que Klopfenstein dût avoir de la peine de trouver l'argent nécessaire pour le payement de l'amende. Outre un troupeau d'environ 12 pièces de bétail, il possède des moyens d'exploitation, vu que le cautionnement de 2000 fr. qu'il a dû fournir a été garanti par un dépôt de banque lui appartenant. Le Conseil-exécutif est d'avis que, dans ces conditions, une réduction des amendes ne doit pas avoir lieu.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

8º Abbühl, Gottfried, de Därstetten, né en 1887, cultivateur et tenancier du buffet de la gare à Därstetten, a été condamné le 25 juillet 1932 par le président du tribunal du Bas-Simmental, pour exercice illicite du commerce du bétail, à une amende de 100 fr. En 1932, le prénommé a pratiqué le commerce des veaux avant d'avoir fait renouveler sa patente. Eu égard à la situation financière très précaire du recourant, la Direction de l'agriculture propose de réduire l'amende de moitié, bien qu'Abbühl ait sciemment enfreint les prescriptions légales. Le Conseil-exécutif fait sienne cette proposition.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de l'amende de moitié.

9º Gräub, Albert, de Wyssachen, né en 1883, chauffeur, actuellement détenu au pénitencier de Thorberg, a été condamné le 13 juillet 1931 par la Chambre criminelle, pour incendie, à deux ans et demi de réclusion, dont à déduire 4 mois de détention préventive. Le 5 mars 1931, le susnommé a mis le feu à sa maison, qui fut complètement détruite. Il n'a pas commis cet acte pour réaliser un gain quelconque, mais seulement par méchanceté, afin de se venger de sa femme qui lui faisait des reproches à cause de ses rentrées tardives et de ses habitudes d'ivrognerie. L'expert psychiatrique qualifie Gräub de buveur chronique, qui doit avoir commis son méfait en état d'ivresse. Graub paraissant capable de commettre encore d'autres actes punissables de ce genre, il doit être déclaré dangereux pour la sécurité publique et, aussi longtemps qu'il ne s'abstiendra pas de toutes boissons alcooliques un internement s'impose. S'il voulait signer un engagement de tempérance et l'observer effectivement, on pourrait le laisser en liberté, mais en prenant toutefois les mesures de précaution nécessaires. Le tribunal a décidé de saisir du cas le Conseil-exécutif, afin de prendre les mesures indiquées. Dans ces circonstances, il ne paraît pas opportun de déférer au recours en grâce du sieur Gräub, quoique sa conduite dans l'établissement soit satisfaisante et que ses condamnations antérieures soient déjà anciennes.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

10° Joray, Alphonse, né en 1892, ouvrier de fabrique à Liesberg, a été condamné le 15 juillet 1932 en sa qualité de président de la société de gymnastique de Liesberg, par le président du tribunal de Laufon, pour infraction au décret concernant la police des auberges (danse publique sans autorisation), à une amende de 80 fr., au paiement d'une taxe de 20 fr. et aux frais de l'Etat, montant à 7 fr. 80. La société de gymnastique susdésignée avait demandé au préfet de Laufon l'autorisation d'organiser une danse publique à l'occasion de la Journée des sociétés de gymnastique de la vallée de Laufon qui devait avoir lieu le

12 juillet 1932, mais cette autorisation fut refusée. Néanmoins, une cantine et un pont de danse furent installés sur la place de fête, où l'on dansa jusqu'à minuit. Cela valut au président de la susdite société la condamnation indiquée ci-haut. Il présente maintenant un recours en remise de l'amende, dans lequel il fait valoir, entre autres, que les sociétés de gymnastique poursuivent un but idéal et que les recettes de la fête ont servi à garnir quelque peu la caisse de sa société, qui avait été mise très fortement à contribution par la participation à la Fête fédérale de gymnastique. Le conseil communal recommande le recours. Le préfet de Laufon est d'avis qu'une amende élevée était justifiée, d'autant plus que la demande d'autorisation avait été écartée expressément. Il ne s'oppose cependant pas à une réduction. Au surplus, le préfet ne pouvait pas déférer à la demande d'autorisation, n'ayant pas la compétence d'accorder des permis de danse publique en dehors des jours légalement fixés. Les préfets ne peuvent délivrer des permis de danse qu'aux sociétés closes. Le Conseil-exécutif n'aurait non plus certainement pas accordé de permis de danse publique au cas particulier, car en ces temps de crise il ne convient pas d'encourager les divertissements publics. Il ne saurait donc être question d'une remise totale de l'amende. — Vu ces considérations du préfet de Laufon, proposition est faite de réduire l'amende à 50 fr.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de l'amende à 50 fr.

11º Berger, David, de Buchholterberg, né en 1880, cultivateur à Asuel, a été condamné le 27 février 1932 par le président du tribunal de Porrentruy, pour exercice illicite du commerce du bétail, à une amende de 100 fr. La Direction de l'agriculture propose de réduire cette amende à 25 fr., vu qu'il ne s'agit que d'un seul cas de contravention, tous indices du contraire faisant complètement défaut, et que le recourant, qui a une nombreuse famille, se trouve dans une situation financière très précaire. Le Conseil-exécutif fait sienne cette proposition.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de l'amende à 25 fr.

12º Bischoff, Ernest, de Spiez, né en 1907, garagiste à Sonceboz, a été condamné le 19 mai 1932 par le président du tribunal de Courtelary, pour infraction aux prescriptions concernant la circulation routière, à deux amendes de 100 et 50 fr., ainsi qu'au retrait du permis de conduire pour la durée de 2 ans. A Tramelan-dessus, le 20 octobre 1931, le prénommé a happé avec son automobile une dame âgée et l'a traînée sur une distance de 21 mètres. La victime subit une fracture du crâne, une commotion cérébrale ainsi que plusieurs fractures compliquées de la jambe gauche, qui dut être amputée. On reprocha à Bischoff un manque de prudence et, en outre, le mauvais état

des freins de sa voiture, le jour de l'accident. Le prénommé sollicite maintenant la levée du retrait du permis de conduire, ce dernier lui étant indispensable pour exercer sa profession. Il ressort du dossier que Bischoff a, en son temps, été licencié de l'école de recrues ensuite d'accès hystériques. Vu cette circonstance, le président du tribunal a soumis le dossier à l'Office cantonal de la circulation, afin d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de retirer définitivement à Bischoff le permis de conduire. Ledit office a, pour le moment, renoncé à prendre une pareille mesure. Par contre il propose, tout comme le préfet de Courtelary, de rejeter le recours. Il est vrai que Bischoff, en sa qualité de garagiste, est touché très sensiblement par la décision du président du tribunal de Courtelary. Mais le public a le droit d'être protégé contre les imprudences de certains conducteurs de véhicules à moteur. Devant le tribunal, Bischoff a déclaré que, lors de l'affaire, il avait perdu la tête et n'était plus maître de sa machine. Lever le retrait du permis de conduire ne paraît, dans ces circonstances, pas indiqué.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

13º Gautschi, Frédéric, de Reinach, né le 6 août 1891, marchand de bicyclettes à Dotzigen, a été condamné le 10 juin 1932 par le président du tri-bunal I de Bienne, pour infraction aux prescrip-tions concernant la circulation routière, à une amende de 30 fr. et au retrait du permis de conduire pour la durée d'une année. Le 27 mars 1932, à 21.30 heures, le prénommé, qui circulait en automobile à Bienne, est allé jeter sa voiture dans un fossé de la canalisation ouverte à la Place centrale. Toutes les dépositions des témoins s'accordent sur le fait que Gautschi était pris de boisson. Le prénommé demande maintenant la levée du retrait du permis de conduire, celui-ci, dit-il, lui étant indispensable pour exercer sa profession. Le recourant n'est pas un buveur notoire, mais de temps en temps il s'adonne cependant à la boisson. Le conseil communal de Dotzigen ne s'oppose pas à ce que Gautschi soit réintégré dans son droit de conduire, ou tout au moins à une réduction de la durée de l'interdiction. Le vice-préfet de Büren ne croit pas, en revanche, que pour le moment il soit opportun de faire droit au recours. Gautschi a en effet de nouveau été condamné le 8 septembre 1932, par le président du tribunal de Büren, à 20 francs d'amende et le 17 octobre suivant, par le président du tribunal I de Bienne, à 50 fr. d'amende et au retrait du permis de conduire pour une nouvelle durée de 6 mois, pour le motif que, malgré le retrait de son permis de conduire, il a circulé avec son automobile, les 10 juin et 6 septembre derniers. Vu que le recourant ne s'est pas soucié de la décision du juge, il ne paraît pas possible de déférer à son recours.

Proposition du Conseil-exécutif: Rejet.

14º Augsburger, Frédéric, de Langnau, né en 1905, chauffeur, à Genève, a été condamné le 9 juillet 1931 par le président du tribunal de Moutier, pour escroquerie, à 10 jours d'emprisonnement. Le 3 août 1930, cet individu remettait au garage M., à Tavannes, une automobile pour reparation. Suivant le rapport de police, il s'est présenté au garage sous le nom de Hermann Hauser et a même exhibé une pièce à ce nom. N'étant pas en mesure de payer les frais de réparation, de 19 fr., il promit de régler la note à son prochain passage à Tavannes. Augsburger est en possession d'une quittance de 19 fr. signée par le garagiste M. Mais ce dernier prétend que le prénommé s'est emparé subrepticement de cette quittance, qui était préparée à son intention, et que le montant de 19 fr. n'a pas été payé effectivement. Ceci a été confirmé par la déposition des témoins. Un mandat de recouvrement à l'adresse de Hermann Hauser est venu en retour non réglé. Dans son recours, Augsburger fait valoir qu'il a une nouvelle place en vue et que si son nouveau patron apprenait qu'il a encore dix jours d'emprisonnement à subir, il courrait grand danger de rester sans travail. Il ne peut cependant être donné suite à sa requête, vu que le recourant ne jouit pas d'une bonne réputation et qu'il a déjà subi plusieurs condamnations.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

150 Wenger, Albert, de Rüschegg, né en 1908, chauffeur à Kalchenboden, Adolphe Wenger, de Rüschegg, né en 1911, serrurier à Lehnishaus, et Frédéric Ammann, de Rüschegg, né en 1909, ouvrier de campagne à Stössen, ont été condamnés le 2 septembre 1932 par la Chambre pénale, pour faux témoignage, soit pour instigation à ce délit, à 5 mois, soit 6 mois, de détention correctionnelle, dont à déduire 20 jours de prison préventive. Les fausses dépositions en cause ont été faites dans un procès en paternité par Albert et Adolphe Wenger sur l'instigation de Frédéric Ammann. Le tribunal du district de Schwarzenbourg avait mis les condamnés au bénéfice du sursis. Le procureur interjeta toutefois appel sur ce dernier point, vu la gravité du délit et la bassesse dont les coupables avaient fait preuve. Et la Chambre pénale révoqua effectivement le sursis. Les trois prénommés demandent maintenant que le sursis leur soit accordé par voie de grâce, ou tout au moins que leurs peines soient commuées en emprisonnement et réduites. Même si le sursis pouvait être accordé par le Grand Conseil, il ne conviendrait pas d'en faire bénéficier les condamnés, au cas particulier, la Chambre pénale ne les ayant pas jugés dignes de ce bienfait. De l'avis de cette autorité, le faux témoignage est un délit d'une gravité telle que le sursis ne doit être accordé que dans des cas très rares, quand les mobiles auxquels le coupable a obéi justifient pareille clémence. Cette condition n'est cependant pas remplie dans le cas présent. Il convient seulement d'examiner si, suivant la proposition du préfet de Schwarzenbourg, les peines peuvent être réduites d'un mois, vu le fait que le juge de première instance a prononcé des condamnations très sévères eu égard à la mise au bénéfice du sursis. Le Conseil-exécutif croit opportun de faire dépendre une atténuation des peines de la conduite des recourants au pénitencier. Se montrer plus large envers ces derniers, pour le moment, ne serait pas justifié, vu la mentalité dont les recourants ont fait preuve. Le Conseil-exécutif propose donc de rejeter, pour l'instant, le recours en grâce.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

16° **Bürgi**, Gottfried, de Lyss, né en 1907, tailleur, actuellement détenu à Thorberg, a été condamné le 19 décembre 1927 par la Cour d'assises du IVe arrondissement, pour vol qualifié, tentative de vol qualifié et instigation à incendie, à 7½ années de réclusion, dont à déduire 6 mois de détention préventive. Il demande maintenant qu'on lui remette une partie de sa peine. Bürgi ayant déjà subi plusieurs condamnations pour vol, on ne saurait se montrer clément à son endroit.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

17º Weyeneth, Jean, de Bienne-Madretsch, né en 1911, coiffeur et manœuvre, à Bienne, a été condamné le 20 juillet 1932 par le président du tribunal I de Bienne, pour escroquerie, à 8 jours d'emprisonnement. A l'aide de fausses indications il a réussi à amener une personne à lui donner pension pour quelque temps, lui faisant perdre ainsi une somme de 72 fr. 80. Bien qu'un délai lui ait été fixé pour régler l'affaire, il n'a payé qu'un peu plus de la moitié de sa dette. L'autorité communale ainsi que le préfet de Bienne proposent de reje-

ter le recours, car les antécédents et la conduite de Weyeneth ne le rendent pas digne de clémence. Le Conseil-exécutif se range à cette proposition.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

18º Schnell, Auguste, né en 1906, marchand, de et à Röschenz, a été condamné le 18 juillet 1932 par le président du tribunal de Laufon, pour exercice illicite du commerce du bétail, à une amende de 100 fr. Il a exercé la profession de marchand de bétail avant d'avoir renouvelé sa patente pour l'année 1932. La Direction de l'agriculture propose de rejeter le recours, car aucune raison ne parle en faveur d'une remise de l'amende. Le recourant savait parfaitement qu'il ne lui était pas permis de pratiquer le commerce du bétail sans être en possession d'une patente. Sa situation économique n'est au surplus pas tellement défavorable qu'une remise de l'amende pût s'imposer.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

19º Lüscher, Rodolphe, de Muhen, né en 1905, ancien négociant, actuellement domestique à Heimiswil, a été condamné le 8 avril 1932 par le président du tribunal d'Aarberg, pour exercice illicite du commerce du bétail, à une amende de 100 fr. Le susnommé n'a rempli les conditions pour le renouvellement de sa patente pour l'année 1932 que le 6 avril 1932, ce qui ne l'a pas empêché d'exercer la profession de marchand de bétail, irrégulièrement, jusqu'à cette date. Le fait qu'il avait déjà subi des condamnations pour un même délit ne plaide pas en sa faveur. La sœur du recourant a payé sur le montant de l'amende un acompte de 50 fr. Le reste peut être couvert par le cautionnement déposé auprès du Syndicat suisse des marchands de bétail. Le Conseil-exécutif se joint dès lors à la proposition de rejet de la Direction de l'agriculture.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

# Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

sur les

### mesures tendant à remédier au chômage.

(Novembre 1932.)

### I. Généralités.

Nos rapports de novembre 1931, mai 1932 et septembre 1932 exposaient d'une façon approfondie la crise économique actuelle et les mesures prise en vue de remédier au chômage.

Nous pouvons donc nous borner ici à donner quelques indications complémentaires et à examiner succinctement les mesures nouvelles qu'appelle la situation.

# II. Situation économique et marché du travail. 1° Aperçu général.

La situation économique et le marché du travail sont encore toujours défavorables, sans toutefois avoir empiré au cours des derniers mois. L'occupation a été relativement bonne principalement dans l'industrie du bâtiment, sauf dans le Jura et dans la ville de Bienne. Grâce au beau temps, il y eut aussi une légère détente dans l'hôtellerie pendant le mois d'août et au commencement du mois de septembre. Les rares commandes de l'étranger reçues par notre industrie horlogère n'eurent pas une influence de bien grande durée sur le marché du travail.

Aucune amélioration à signaler dans l'industrie métallurgique; le nombre des chômeurs partiels est allé en augmentant.

### 2º Chômage.

Le tableau suivant indique la moyenne annuelle du nombre des chômeurs dans le canton depuis 1921:

						**
Année						Moyenne annuelle nombre des chômeurs ns le canton de Berne
1921						12,087
1922						10,908
1923						4,109
1924						1,914
1925						1,022
1926						1,168
1927						1,284
1928						878
1929						765
1930						1,792
1931						7,288
1932	(9	mo	is)			12,017 unités.

Par moyenne annuelle nous entendons la moyenne arithmétique des résultats des recensements mensuels. Cette moyenne pour l'année 1932 est calculée sur la même base, mais pour les 9 premiers mois seulement.

Il résulte de ce tableau que depuis 1931 le chômage a augmenté dans de grandes proportions. Comme dans la règle les mois de novembre et de décembre apportent une augmentation du nombre des chômeurs, par suite du chômage saisonnier, le chiffre définitif de la moyenne de l'année 1932 sera certainement encore plus élevé que celui que nous indiquons.

Le tableau 1 renseigne sur les fluctuations du marché du travail pendant la période du 30 décembre 1930 au 30 septembre 1932.

Des 10,748 chômeurs indiqués par le recensement du mois de septembre 1932, 7462 appartenaient à l'industrie horlogère, 980 à l'industrie des métaux, 883 à celle du bâtiment, 377 à celle du bois, 134 à l'hôtellerie et 105 aux arts graphiques, le reste se répartissant entre les autres groupes professionnels. Les chômeurs de l'industrie du bâtiment sont, à peu d'exceptions près, des ouvriers non qualifiés habitant les villes de Berne et de Bienne.

### Tableau 1.

Récapitulation des statistiques établies à jour fixe quant aux places vacantes et aux demandes d'emploi dans le canton de Berne en 1931/32.

Jours faisant règle	, I	inscrite	es personnes s dans les du travail	Sur 1000 salariés cherchaient une place <sup>1</sup> )			
Taisant Tegre	- 1	Places à epourvoir	Demandes d'emploi	dans le canton	en Suisse		
3 janvier 19 3 mars 19 25 avril 19 25 juillet 19 25 septembre 19 25 octobre 19 25 novembre 19 25 décembre 19 25 janvier 19 25 février 19 25 mars 19 25 mai 19 25 juin 19 25 juillet 19 25 août 19	930 931 931 931 931 931 931 931 932 932 932 932 932 932 932	160 274 445 757 356 335 309 230 218 147 215 308 508 592 470 467 377 347	3,948 9,014 10,327 5,366 4,685 4,738 5,044 5,945 8,352 12,124 14,235 15,922 13,299 11,194 10,265 10,342 11,183 10,967	18 31 41 25 22 23 28 39 56 66 74 62 52 48 49 52 51 50	17,5 20,8 20,5 12,2 13,7 14,1 15,1 21,1 28,1 38,5 44,0 48,0 39,8 34,2 31,8 31,5 31,5 31,5 35,8		
25 septembre 19 1) Recensement de 1	1920.	296	10,748	1 50	00,8		

Tableau 2. Chômage dans l'industrie horlogère bernoise (décembre 1931 à septembre 1932).

	déc. 1931	j <b>anv.</b> 1932	Varia- tions de déc. 1931 à janv. 1932 ±	Févr. 1932	Varia- tions de jauv. 1932 à févr. 1932 +	mars 1932	Varia- tions de févr. 1932 à mars 1932 ±	avril 1931	Varia- tions de mars 1932 à avril 1932 ±	mai 1932	Varia- tions d'avril 1932 à mai 1932 ±	juin 1932	Varia- tions de mai 1932 à juin 1932 ±	juillet 1932	Varia- tions de juin 1932 à juillet 1932 ±	août 1932	Varia- tions de juillet 1932 à août 1932 ±	sept. 1932	Varia- tions d'août 1932 à sept. 1932 +
Chômage total:	9.004	r 0.0r		r 200	1 000	F 000	1. 100	10	<b>— 312</b>	5,155	<b>— 362</b>	5,302	+ 147	5,733	+ 431	5,579	<b>— 154</b>	5,287	_ 292
hommes femmes	3,924 2,168	5,365 2,675	+1,441 + 507	,	+ 268 + 271	5,829 2,622	+ 196 - 324	5,517 2,527	- 312 $- 95$	2,275	- 252	2,270	- 5		+ 93	2,186	- 177	2,175	- 11
Total	6,092	8,040	+1,948		+ 539	8,451	- 128	8,044	_ 407	7,430			+ 142		+ 524	7,765	- 331	7,462	_ 303
Chômage partiel: hommes femmes Total	3,44 <b>1</b> 2,364 5,805	3,404 2,428 5,832	- 37 + 64 + 27	3,29 <b>2</b> 2,139 5,43 <b>1</b>	- 112 - 289 - 401	2,92 <b>6</b> 2,4 <b>78</b> 5,404	- <b>3</b> 0 <b>6</b> + 339 - 27	3,543 2,441 5,984	+ 617 - 37 + 580	3,334 2,650 5,984	- 209 + <b>2</b> 09	3,515 2,316 5,831	+ 181 - 334 - 153	3,222 2,192 5,414	<ul> <li>293</li> <li>124</li> <li>417</li> </ul>	3,843 2,143 5,486	+ 121 _ 49 + 72	3,093 2,066 5,159	<ul><li>250</li><li>77</li><li>327</li></ul>
Récapitulation :																			
Chômage total .	6,092	8,040	+1,948	8,579	+ 539	8,451	<b>- 12</b> 8	8,044	- 407	7,430	<b>– 614</b>	7,572	+ 142	8,096	+ 524	7,765	- 331	7,462	<b>- 30</b> 3
Chômage partiel	5,805	5,832	+ 27	5,431	<b>– 401</b>	5,404	_ 27	5,984	+ 580	5,984		5,831	_ 153	5,414	_ 417	5,486	+ 72	5,159	_ 327
Total	11,897	13,872	+1,975	14,010	+ 138	13,855	<b>— 1</b> 55	14,028	+ 173	13,414	<u> </u>	13,403	_ 11	13,510	+ 107	13,251	_ 259	12,621	<u> </u>

Le marasme des affaires dans l'hôtellerie a eu sa répercussion dans l'industrie de la sculpture sur bois. Ceci explique l'augmentation relativement importante du chômage que marque l'industrie du bois.

Le tableau nº 2 donne un aperçu du chômage dans l'industrie horlogère en ce sens qu'il compare les résultats des recensements mensuels de décembre 1931 à septembre 1932.

# 3° Service de placement; activité de l'Office cantonal du travail dans ce domaine.

La répartition, par mois, des placements auxquels a procédé l'Office cantonal du travail pendant l'année 1931 et les neuf premiers mois de 1932 est indiquée aux tableaux 3 et 4 ci-après:

Tableau 3.

Année 1931.

			icites 1				_
Mois	Places à repourvoir			Placements			
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Janvier . Février . Mars Avril Mai Juin Juillet . Août Septembre Octobre . Novembre Décembre		139 180 462 531 546 579 350 239 238 217 114	216 234 348 334 268 245 179 144 168 161 145	355 414 810 865 814 824 529 383 406 378 259 251	127 160 226 436 503 556 299 240 187 219 112	102 126 156 146 190 194 102 95 135 134 116 138	229 286 382 582 693 750 401 335 322 353 228 255
	•	3705	2583	6288	3182	1634	4816

Tableau 4. Janvier à Septembre 1932.

Mois	à	Places repourv	oir	Placements		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Janvier Février	163 196 217 335 342 439 272 232 252	146 197 246 363 337 301 207 169 198	309 393 463 698 679 740 479 401 450	129 158 156 381 331 371 192 234 262	116 135 158 209 149 170 155 98 130	245 293 314 590 480 541 347 332 392

Voici d'autre part un état des places vacantes annoncées à notre Office du travail pendant les trois dernières années et les neuf premiers mois de 1932, ainsi que des placements effectués par lui pendant la même période.

				Postes vacants	Placements
1929				6,723	4,018
1930				5,954	4,503
1931				6,288	4,816
1932	(9	mo	is)	4,012	3,534

C'est principalement du fait de la crise dans l'industrie hôtelière que nous devons enregistrer une diminution du nombre des places vacantes et de celui des placements. Nous espérons toutefois que le total des placements pour toute l'année ne sera pas trop inférieur à celui de l'année dernière.

### III. Création de possibilités de travail.

Dans notre rapport de septembre 1932 nous avons, au chapitre « Encouragement des travaux de chômage », exposé les 3 phases de subventionnement de 1931/1932.

Il en résulte que ces subventions extraordinaires ont permis d'encourager 278 travaux de chômage dont le total des devis ascendait à plus de 12 millions de francs.

Voici comment se répartissait cette somme quant au genre et au nombre des travaux de chômage:

Genre des travaux	Nombre	Devis (en chiffres ronds) Fr.
Constructions hydrauliques	21	1,350,000
Chemins forestiers	28	905,000
Travaux de voirie; correction de		, and the second
routes; canalisations	167	7,480,000
Améliorations foncières; chemins		
de montagne et chemins vicinaux	27	1,137,000
Autres travaux	35	1,440,000
Total	278	12,312,000

Les crédits cantonaux (au total 950,000 fr.) ouverts pour encourager d'une façon extraordinaire ces travaux de chômage sont épuisés; il ne reste que quelques centaines de francs disponibles. Cependant la crise continue de sévir. En outre voici venir l'époque où il faudra enregistrer une aggravation sur le marché du travail par suite du chômage saisonnier. S'il fut possible pendant l'été de placer de nombreux chômeurs dans l'agriculture, la plupart de ces gens rentrèrent chez eux une fois les travaux de la campagne terminés et ils sont à nouveau à la charge de l'assistance-chômage.

Il est donc indispensable, par des subventions extraordinaires, de faire préparer, pour l'hiver prochain aussi, des travaux de chômage, afin de préserver ceux de nos concitoyens qui sont sans travail des suites funestes du désœuvrement.

Ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, nous ne disposons plus d'aucun crédit dans ce but.

Afin de pouvoir préparer la nouvelle action de subventionnement qui est absolument nécessaire, le Conseil-exécutif, dans sa séance du 11 octobre 1932, déjà, a pris un arrêté concernant l'encouragement de nouveaux travaux de chômage, en réservant, cela va de soi, l'ouverture de crédits par le Grand Conseil. Cet arrêté porte sur 17 travaux dont le total des devis ascende à 1,127,505 fr., les salaires entrant en ligne de compte pour le calcul de la subvention de 578,900 fr. et la subvention cantonale extraordinaire de 173, 270 fr.

Cette décision fut prise en premier lieu pour gagner du temps, car l'examen des requêtes par la Confédération et l'octroi des subventions fédérales extraordinaires exigent toujours quelques semaines et cet examen est, en outre, également toujours subordonné à la condition que les subventions cantonales extraordinaires soient déjà assurées. Si, contre toute attente, le Grand Conseil refusait

d'ouvrir les crédits en cause, l'arrêté du Conseil-exécutif, qui a été rendu à titre de mesure de précaution, deviendrait sans objet et il en serait de même des subventions fédérales extraordinaires basées sur ledit arrêté.

Si, au contraire, le Grand Conseil ouvre les crédits demandés, les subventions fédérales et cantonales pourront être immédiatement accordées, ce qui permettra de mettre les travaux en chantier sans retard.

C'est pourquoi, dans le chapitre final du présent rapport, nous proposons au Grand Conseil d'ouvrir un crédit extraordinaire de 173,270 fr., afin que l'arrêté du Conseil-exécutif nº 4327 du 11 octobre 1932 puisse déployer ses effets.

### IV. Assurance-chômage.

L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, de même que le Conseil-exécutif, ont décidé, en date du 18 octobre 1932, d'augmenter de 60 jours, soit de porter à 150 jours, la durée des prestations des caisses d'assurance-chômage du canton de Berne pour leurs membres de l'industrie horlogère, de l'industrie des métaux et machines et de l'industrie textile.

Conformément à la décision du Conseil fédéral du 26 septembre 1932, l'autorisation de cette prolongation est subordonnée aux conditions suivantes:

- a) Les indemnités de chômage à verser pendant la prolongation ne dépasseront pas le montant correspondant à un salaire journalier de 11 fr. pour les personnes vivant seules et de 14 fr. pour les soutiens de famille.
- b) La femme mariée, dont le mari travaille ou bénéficie des indemnités de chômage et qui n'a pas d'enfants incapables d'exercer une activité professionnelle, est exclue du droit aux indemnités de chômage pendant la prolongation.

Pour ce qui le concerne, le canton de Berne n'apporte pas d'autres restrictions que celles prévues par la Confédération quant à l'octroi de sa subvention pendant la prolongation de la durée d'indemnisation. Ceci est intentionnel, car nous sommes d'avis qu'en versant les secours sans aucunes restrictions, on pourra renoncer à une aide supplémentaire pour l'hiver.

Ainsi, en principe, les secours de crise seront de nouveau remplacés, à partir du 24 octobre 1932, par les prestations des caisses d'assurance-chômage.

Nous parlerons des exceptions dans le chapitre « Secours de crise » du présent rapport.

### V. Secours de crise.

Nous avons vu dans le chapitre «Assurancechômage» qu'à partir du 24 octobre 1932, au plus tard, les secours de crise seront de nouveau remplacés en principe par l'assurance-chômage. La durée du versement des secours de crise ne pourra être portée à 300 jours ouvrables que pour les chômeurs qui, sans qu'il y ait faute de leur part, n'ont pas droit aux prestations d'une caisse d'assurance-chômage, parce que le délai de carence qui leur est imposé n'est pas encore écoulé ou parce que, comme c'est le cas pour

les petits patrons horlogers, il ne leur est pas possible, pour des raisons d'ordre formel, de faire partie d'une caisse, cette prolongation ne pouvant d'ailleurs s'appliquer dans la règle qu'aux chômeurs remplissant des obligations légales d'assistance.

Les crédits suivants ont été ouverts en vue du versement de subventions cantonales aux secours de crise:

Arrêté du Grand Conseil du 25 no-		
vembre 1931 (Fonds de compensa-		
tion des impôts)	fr.	500,000
Arrêté du Grand Conseil du 19 mai		
1932 (au compte de l'administra-		
tion courante)	>>	500,000
Total	fr.	1,000,000

Voici, classés par districts et par contrées, les secours de crise qui furent versés dans notre canton du 15 avril 1932 au 30 septembre 1932:

Contrée	District	Dépenses totales	
		Fr.	Fr.
Oberland	Frutigen	7,087.10	
	Interlaken	2,171.03	
	Bas-Simmental	122.80	
	Thoune	2,385. 15	11,766.08
Mittelland	Berne	3,037. 10	
	Fraubrunnen	50.40	3,087. 50
Hte-Argovie	Wangen		4,539.10
Seeland	Aarberg	1,624.50	
	Bienne	1,146,639.75	
	Büren	232,610.95	
	Cerlier	2,333. 20	
	Nidau	35,920. 38	1,419,128.78
Jura	Courtelary	845,667.31	
	Delémont	31,879.33	
	Franches-Montagne	es 84,955.89	
	Moutier	339,327.44	
	Neuveville	9,024.90	
	Porrentruy _	79,057. 78	1,389,912.65
			2,828,434.11

Nous donnons ci-après la répartition de ces secours de crise sur les divers mois de la période (15 avril à 30 septembre 1932) en indiquant le nombre des bénéficiaires:

	Bénéficiaires		Secours versés
15 avril au 30 avril	936	fr.	39,099.07
Mai	4,678	>	471,457.72
Juin	5,385	>	532,726.17
Juillet	6,218	>>	603,643.14
$\mathbf{Ao\hat{u}t}$	5,907	>>	587,606.35
Septembre	6,102	>	593,901.66
	Total	fr.	2,828,434.11

La part de l'Etat à ces secours de crise sera au maximum de . . fr. 942,800. —

Le chiffre exact ne saurait être déterminé aujourd'hui, vu que la Confédération n'a pas encore fixé le montant de sa subvention, qui peut aller du  $\frac{1}{3}$  au  $\frac{3}{5}$  selon la situation financière de la commune.

A reporter fr. 942,800. —

	fr.	942,800. —
Pour le mois d'octobre nous		
estimons que la subvention canto-		
nale aux secours de crise qui ont		
été versés ascendera à	>>	120,771.50
Il faut tenir compte ici aussi du		,
montant que représentera la part		
du canton aux secours qui jusqu'à		
la fin de l'année seront versés aux		
petits patrons et aux assurés se		
trouvant en période de carence.		
Il s'agira approximativement d'un		<b>50.000</b>
montant de	>>	50,000. —
Total	fr.	<b>1,113,571</b> . 50
C		
Comme nous l'avons dit. le		
Comme nous l'avons dit, le Grand Conseil a ouvert, pour le		
Grand Conseil a ouvert, pour le		
Grand Conseil a ouvert, pour le versement de subventions canto-		
Grand Conseil a ouvert, pour le versement de subventions canto- nales aux secours de crise, un	fr	1 000 000
Grand Conseil a ouvert, pour le versement de subventions canto- nales aux secours de crise, un crédit de	fr.	1,000,000. —
Grand Conseil a ouvert, pour le versement de subventions canto- nales aux secours de crise, un crédit de	fr.	1,000,000. —
Grand Conseil a ouvert, pour le versement de subventions cantonales aux secours de crise, un crédit de		
Grand Conseil a ouvert, pour le versement de subventions canto- nales aux secours de crise, un crédit de		1,000,000. — 1,113,571. 50
Grand Conseil a ouvert, pour le versement de subventions cantonales aux secours de crise, un crédit de	<b>»</b>	1,113,571. 50

### VI. Aide à l'artisanat bernois.

# 1º Subsides à l'Association de cautionnement de l'artisanat bernois.

Aux termes du postulat de M. Bürki, du 18 mai 1932, le Conseil-exécutif est invité à englober l'artisanat dans l'enquête relative au désendettement ou à accorder une aide à la Société coopérative bernoise de cautionnement artisanal. Dans la session extraordinaire du Grand Conseil de juillet dernier, l'auteur du postulat a demandé à nouveau au Gouvernement ce qu'il pensait d'un appui en faveur de l'artisanat bernois sous forme de subsides à la société susdésignée. Le Conseil-exécutif n'est pas indifférent à l'endettement toujours plus prononcé des artisans bernois, car il a accordé en 1929 déjà à l'Union cantonale bernoise des arts et métiers une allocation de 20,000 fr. pour participer à la fondation de sociétés coopératives artisanales de cautionnement et de crédit, ainsi que, pour 5 ans, une subvention annuelle de 20,000 francs, ce qui fait en tout, avec l'allocation de fondation, une somme de 120,000 fr.

Ces subsides sont imputables sur le Fonds cantonal de solidarité.

Considérant la situation précaire de l'artisanat bernois, le Conseil-exécutif est d'avis qu'il y a lieu d'admettre le postulat Bürki et d'allouer à la Société coopérative bernoise de cautionnement artisanal une nouvelle subvention unique de 100,000 francs, à prélever également sur le Fonds cantonal de solidarité.

Bien que l'ordonnance du Conseil-exécutif du 3 mai 1929 concernant le Fonds de solidarité attribue au Gouvernement la compétence de subventionner les mesures spéciales pour lutter contre le chômage et qu'une subvention à la société susdite rentre certainement dans les mesures destinées à atténuer le chômage, le Conseil-exécutif tient à obtenir expressément le consentement du Grand Conseil, pour l'octroi d'une nouvelle subvention.

### 2º Aide à l'industrie bernoise de la poterie.

a) Généralités.

Cette industrie, établie de longue date dans notre canton, se trouve aujourd'hui dans une situation précaire, qui se prolonge. Son existence même est en jeu. Il résulte d'une enquête effectuée auprès de 17 maîtres-potiers que, dans ce métier, le gain annuel moyen a diminué dans une proportion inquiétante et que, ces années dernières, il n'était plus que de 1800 à 2500 francs. Il y a là pour ces gens un appauvrissement marqué et, pour notre canton, la menace d'une disparition complète de la dite industrie.

Les causes de cet état de choses sont diverses. Tout d'abord, l'industrie de la poterie ne peut plus suffire aux exigences actuelles, le mode de fabrication est demeuré arriéré et la qualité de la plupart des produits ne peut plus satisfaire la clientèle.

La faute en est en première ligne aux potiers eux-mêmes.

Dans la région où s'exerce l'industrie de la poterie, on a malheureusement trop peu fait usage des possibilités de perfectionnement qu'offre l'Ecole de céramique, à Berne. Sur les six ou sept élèves de cette école, il n'y en avait généralement qu'un ou deux de la région de Heimberg ou de Langnau et encore ne se perfectionnaient-ils que dans la peinture; pour le tournage ils s'en tenaient traditionnellement à l'apprentissage à la maison. De ce fait, il n'y eut que peu de progrès à enregistrer sous ce rapport.

Ajoutons que plusieurs céramistes formés par l'école de Berne se sont établis hors du canton, où ils concurrencent, souvent avec succès, la poterie bernoise.

Une autre faute a consisté à fabriquer de préférence des articles pour étrangers et souvenirs de voyage, en négligeant un peu la fabrication de la poterie d'usage courant. Les étrangers étant devenus moins nombreux, la demande a rapidement diminué. Pour orienter l'industrie vers la fabrication des objets usuels, il a manqué la bonne préparation de la matière première et, en partie aussi, le savoir-faire de l'artisan quant aux formes. L'Ecole de céramique a établi divers nouveaux modèles nouveaux, mais bien peu de potiers les ont adoptés

Indépendamment de ces causes principales, il faut en considérer d'autres, telles qu'une protection douanière insuffisante et une organisation de vente défectueuse; néanmoins nous estimons que le facteur prépondérant a été celui de la qualité.

teur prépondérant a été celui de la qualité C'est aussi en se basant sur ces constatations qu'il faut aviser aux moyens propres à sauvegarder l'industrie bernoise de la poterie. On arrive dès lors aux conclusions suivantes:

b) Développement de l'habileté professionnelle. La situation actuelle a amené les maîtres potiers à reconnaître qu'il faut en premier lieu développer la formation professionnelle.

L'Ecole de céramique est parfaitement à même d'organiser des cours d'instruction pour les potiers qui pratiquent leur métier, c'est-à-dire des cours de maîtres, sans qu'il en résulte pour elle des frais spéciaux. Ceci à condition que ces cours soient subventionnés comme cela se pratique dans les cas semblables. Le programme des cours devrait com-

prendre notamment le tournage sur moules. Les moules peuvent être confectionnés à l'Ecole de céramique et remis ensuite aux diverses entreprises. La liaison se trouvera tout naturellement établie entre l'Ecole de céramique et les artisans, alors que jusqu'ici elle n'était pas ce qu'on pouvait désirer.

c) Encouragement de la production. l'industrie de la poterie, on s'accorde aujourd'hui à reconnaître qu'on manque de matière première dûment préparée et que le mieux serait d'apprêter en commun de l'argile indigène. Les essais faits à l'Ecole de céramique démontrent que l'argile bernoise est parfaitement utilisable, lorsqu'elle est bien préparée. Mais pour cela, il faut une installation dont les potiers ne peuvent, par leurs propres forces, assumer les frais, étant donnée leur situation financière actuelle. La nécessité d'une installation de ce genre, pourvue des machines nécessaires, a été reconnue par les maîtres potiers il y a des années déjà et elle les a engagés à former une Société coopérative des maîtres potiers du canton de Berne. Mais les ressources financières de cette société demeurèrent insuffisantes.

Quant à savoir si l'Etat a intérêt à une action de secours, il y a lieu d'observer qu'il s'agit ici de travaux productifs contre le chômage. Si l'on parvenait, avec le concours prévu, c'est-à-dire celui de la société coopérative susdésignée, à ramener l'industrie de la poterie à un niveau plus élevé, on créerait des possibilités de travail pour un grand nombre d'ouvriers, car il existe de bonnes raisons d'admettre qu'une grande partie de la poterie importée jusqu'ici de l'étranger (pour 693,000 francs en 1931) pourrait alors être fabriquée dans notre canton. Ceci d'autant plus qu'on pourra songer à une plus forte protection douanière dès qu'il sera possible de prouver que la production indigène est en mesure de suffire aux besoins du marché.

### d) Justification financière.

La Société coopérative a réuni à ce jour un capital de 5000 fr., mais en raison de la situation actuelle de ses membres, elle n'est pas en état de se procurer la somme de 35,000 fr. que nécessiterait l'installation, plus un capital d'exploitation de 10,000 fr.

Afin de trouver ces 45,000 fr. autant que possible chez des particuliers, nous nous sommes renseignés sur la possibilité d'obtenir d'une banque le crédit d'exploitation de 10,000 fr. La Caisse d'épargne et de prêts de Steffisbourg s'est déclarée disposée à faciliter l'œuvre projetée en accordant un crédit d'exploitation de 10,000 fr. à  $4^{1}/_{4}$   $^{0}/_{0}$  moyennant des sûretés acceptables et la souscription à une part sociale de 1000 fr. La question qui se pose ensuite est de savoir si les membres de la société peuvent encore être mis à contribution. A notre avis, on pourrait tout au plus leur demander de porter le capital social à 10,000 fr. Sous cette condition, une aide de l'Etat nous paraît indiquée et nous proposons en conséquence que le canton participe au capital social pour 10,000 fr. et qu'il verse une subvention à fonds perdu de 15,000 fr. La société disposerait ainsi de la somme de 45,000 fr. requise et serait en mesure de procéder à la restauration, si nécessaire, de l'industrie de la poterie.

Nous vous recommandons de ne pas refuser l'appui de l'Etat à cette branche de l'artisanat bernois gravement menacée dans son existence et d'approuver la demande de crédit présentée dans le chapitre final du présent rapport.

# VII. Secours temporaires aux petits patrons de l'industrie horlogère.

I.

La persistance de la crise, économique, dont souffre tout particulièrement l'industrie horlogère de par sa dépendance du marché mondial, a mis dans la gêne toute une catégorie de personnes travaillant à leur propre compte pour cette industrie: propriétaires de petits ateliers, petits patrons et petits industriels; leur situation est telle qu'ils n'en peuvent plus sortir sans secours de tiers. Il s'agit ici principalement de petites entreprises s'occupant de la fabrication et du perfectionnement des parties de la montre, d'entreprises qui, lorsque les affaires vont bien, peuvent écouler leur production sans trop de difficultés auprès des grandes fabriques d'horlogerie. Avec la diminution du travail dans ces fabriques qui a commencé de se faire sentir au début de l'année 1930, l'occupation leur a manqué de plus en plus et aujourd'hui elle fait complètement défaut.

Mais tandis que les grandes entreprises et les entreprises moyennes disposent de réserves pour traverser les temps difficiles et que leurs ouvriers bénéficient de l'assurance-chômage, les petits industriels ne connaissent pas ces avantages. Il leur manque presque à tous les moyens de surmonter les effets de la crise. Et en leur qualité de patrons, il ne leur était pas possible non plus de se prémunir contre les conséquences économiques du chômage en s'affiliant à une caisse d'assurance. Afin d'éviter le pire, on a bien autorisé les communes bernoises à accorder des secours extraordinaires de crise aux petits patrons de l'industrie horlogère se trouvant dans la gêne. Mais ceci leur assure tout juste de quoi vivre et rien n'est fait pour le maintien de leurs entreprises. Or, quelques exceptions mises à part, ces petites exploitations ont, selon l'opinion unanime des milieux compétents, une mission déterminée à remplir au sein de l'industrie hologère; elles constituent donc un élément utile de notre économie nationale et, comme tel, ont leur raison d'être. En conséquence, une action de secours plus étendue se justifie parfaitement.

11

Pour attirer l'attention des autorités et du public sur leur mauvaise situation et sur la nécessité d'un appui de l'Etat, les petits patrons de l'industrie horlogère se sont groupés en organisations cantonales, qui ont formé à leur tour une Union intercantonale englobant les cantons de Berne, Genève, Neuchâtel, Soleure et Vaud. Au début de l'année courante, cette Union a soumis une série de requêtes au Département fédéral de l'économie publique. Précédemment déjà, dans la session de décembre des Chambres fédérales, une proposition Joss et des postulats Gafner et Schöpfer, présentés lors de la discussion des secours extraordinaires de crise, avaient tendu au même but. C'est ensuite de cela qu'après des études approfondies et de longs tra-

vaux préparatoires, le Conseil fédéral a soumis aux Chambres, par message du 23 septembre 1932, un projet d'arrêté fédéral muni de la clause d'urgence et concernant un secours temporaire aux petits patrons de l'industrie horlogère se trouvant dans la gêne.

Le message motive en détail l'action envisagée. Il est donc superflu que nous le fassions ici et nous renvoyons aux explications données par le Conseil fédéral.

Pour l'exécution de cette action de secours, le projet d'arrêté du Conseil fédéral prévoit la création d'un *Office fiduciaire* qui serait constitué en société anonyme. Le capital social nécessaire est supputé à 100,000 fr. au plus, dont une partie seulement sera versée. La Confédération en assume la moitié et c'est aux cantons d'industrie horlogère qu'il incombe de fournir l'autre moitié.

La somme nécessaire à l'Office fiduciaire pour accomplir sa tâche est évaluée à 2 millions de francs. L'arrêté fédéral prévoit une subvention fédérale de 1,200,000 fr. et le solde de 800,000 fr. devrait, ici encore, être fourni par les cantons.

L'appui aux entreprises dans la gêne sera accordé sous forme de prêts. Des subventions à fonds perdu ne seront allouées qu'exceptionnellement. En principe, le secours ne sera accordé qu'aux petits industries tombés dans des embarras financiers sous l'effet de la crise économique et sans qu'il y ait faute de leur part. Certaines règles générales auront pour effet d'empêcher que les secours ne profitent à des personnes qui n'en seraient pas dignes ou qui ne rempliraient pas les conditions requises. Par petite entreprise, on entendra dans la règle les entreprises qui, en temps normal, occupent 15—20 ouvriers au plus et dont le propriétaire travaillait ou travaille encore à la fabrication. Le secours ne peut dépasser la somme de 15,000 fr. que dans des cas exceptionnels.

### III.

En décembre 1931 déjà, la Direction de l'intérieur a demandé au Secrétariat cantonal bernois des arts et métiers de procéder à une enquête sur la situation économique des petits patrons de l'industrie horlogère. Cette enquête s'effectua à l'aide d'un questionnaire et par les soins d'employés de l'Association de cautionnement de l'artisanat bernois, en collaboration avec le Bureau cantonal de statistique. La Section horlogère de la Chambre cantonale du commerce et de l'industrie a également pris une part active aux travaux préparatoires, tant à ceux du canton qu'à ceux de la Confédération. Dès l'abord, elle a exprimé catégoriquement l'opinion qu'une aide de l'Etat en faveur des petits patrons de l'industrie horlogère répondait à une impérieuse nécessité.

Cette nécessité ressortit très nettement des résultats de l'enquête précitée. Celle-ci engloba 485 entreprises, qui accusent une dette totale de 16,7 millions, se décomposant comme suit:

Hypothèques fr. 8,692,170
Prêts de banques et de particuliers 6,000,378
Fournisseurs et billets à ordre 3,785,127
Impôts arriérés 3,218,166

Les avances désirées par des entreprises bernoises, à elles seules, s'élèvent à 4,3 millions de francs.

Dans ces conditions, il est indiqué que le canton de Berne participe à l'action de secours prévue.

Comme nous l'avons vu, l'arrêté fédéral envisage une participation des cantons aussi bien pour le capital de fondation que pour les moyens à mettre à la disposition de l'Office fiduciaire. Il y a même plus: l'octroi du secours est subordonné à la condition que le canton où l'entreprise a son siège fournisse des subventions équivalant à la moitié des secours alloués sur son territoire. Pour les cantons très affaiblis financièrement, le Conseil fédéral peut réduire cette participation à un tiers.

Les cantons de l'industrie horlogère doivent contribuer ensemble pour 50,000 fr. à la constitution du capital-actions de l'Office fiduciaire, mais ils n'ont à verser que la moitié de cette somme. La quote-part de notre canton, correspondant à sa part au chiffre total des petites entreprises entrant en ligne de compte, s'élèverait à un tiers du capital-actions, soit 17,000 fr. au maximum.

La proportion est la même en ce qui concerne les subventions. Les cantons de l'industrie horlogère doivent fournir ensemble une somme de 800,000 fr. et la quote-part de notre canton est ainsi de 265,000 fr. en chiffres ronds.

Le capital-actions ne devant pas être entièrement versé, il suffira à cet égard d'un crédit de 5000 fr. au maximum. Il faut ajouter à cette somme celle que nous venons de mentionner pour les subventions. On arrive ainsi à un crédit de 270,000 francs, que nécessitera l'action de secours dans le canton de Berne. Nous demandons ce crédit dans le chapitre final du présent rapport, afin qu'on puisse, dans notre canton aussi, répartir les secours dès l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral. Une ordonnance cantonale fixera les dispositions d'exécution.

Comme il s'agit principalement de l'octroi de prêts, une partie des frais, que l'on ne saurait cependant déterminer d'avance, rentrera dans la caisse cantonale dans la mesure où les crédits seront remboursés à l'Office fiduciaire.

### VIII. Introduction de nouvelles industries.

La commission d'experts et l'office central qui ont été adjoints à la Direction de l'intérieur au début de l'année courante pour étudier et encourager la fondation de nouvelles industries dans le canton de Berne ont déployé en faveur de l'économie bernoise une activité qui a porté de bons fruits.

C'est ainsi que, dans son rapport concernant la période de 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> octobre 1932, l'Office central signale entre autres les faits suivants:

Jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1932, nous avons reçu pour examen environ 300 propositions et suggestions. Nous nous bornons ici à mentionner quelques projets choisis parmi les plus importants:

1º Un des premiers concernait une fabrique spécialisée, dans le Jura-Nord. En raison de diverses circonstances, elle se trouvait dans une situation extrêmement critique. Avant tout, il lui manquait les fonds nécessaires au maintien de l'exploitation. Notre office étudia plusieurs possibilités d'assainissement. Après de longues négociations, le

but visé fut atteint. De ce fait, la fabrique, qui occupe actuellement 40 ouvriers, est conservée à sa commune et au Jura, ce qui est sans doute aussi important que si l'on avait créé une nouvelle industrie de même valeur.

2º A la fin du mois de mars se sont présentés à notre office trois jeunes gens qui avaient entrepris la fabrication d'articles de bijouterie dans une commune jurassienne et qui sollicitaient notre appui. Il leur manquait les ressources nécessaires pour fabriquer en plus grand. Nous leur procuràmes un bailleur de fonds et maintenant l'entreprise marche bien.

3º Pour fonder une entreprise de la branche du bâtiment, on cherchait des intéressés. Un projet complet pouvait leur être soumis, mais pour des raisons particulières il devait être considéré comme strictement confidentiel. Des négociations eurent lieu avec plusieurs intéressés et elles aboutirent avec l'un d'eux.

4º Une autre proposition avait trait à la mise en valeur d'un nouvel outil. On cherchait une maison qui s'occuperait de la fabrication et de la vente. Nous avons soumis l'affaire à plusieurs intéressés et une entreprise du Seeland se décida finalement à s'en charger. Le spécimen confectionné récemment donne satisfaction. Même dans les mauvaises conditions économiques actuelles, on compte atteindre un chiffre d'affaires de 100,000 fr. par an.

5º Une proposition intéressante, sur ce même sujet, était celle d'un petit artisan, qui cherchait à vendre le brevet d'un instrument spécial. Toutes les données mises à disposition consistaient en une petite feuille de papier, avec le dessin de l'instrument. Ayant trouvé l'idée bonne, nous nous sommes occupés de la chose. Après avoir essuyé les refus de six maisons, nous trouvâmes une entreprise importante qui donna suite à la proposition.

6º Deux fabriques de l'Oberland bernois se sont adressées à nous au mois de mai et nous ont demandé des propositions pour une nouvelle industrie. A fin septembre, une nouvelle société anonyme put être fondée et inscrite au registre du commerce. Ce qui nous réjouit spécialement, dans le cas particulier, c'est qu'il a été possible d'introduire dans l'Oberland aussi une nouvelle industrie qui, sous une bonne direction, a toutes chances de se maintenir.

7º Une commune zurichoise entrait en considération avec une commune bernoise pour l'établissement d'une entreprise fabriquant un article pour l'industrie du vêtement. La première offrait d'importantes facilités. Nous nous sommes occupés de l'affaire et avons présenté tant aux intéressés qu'à la commune bernoise des propositions qui furent agréées de part et d'autre et qui aboutirent à l'installation de la dite entreprise dans le canton de Berne. Elle développera successivement son exploitation et donnera ainsi du travail à 30—40 personnes.

8º En liaison avec le cas précédent, nous sommes parvenus à assurer à une fabrique bernoise le droit exclusif de fabrication, pour tous les pays, des machines spéciales et instruments automatiques nécessaires à l'entreprise mentionnée plus haut. Comme il s'agira de grosses commandes, on aura procuré à la fabrique en cause d'importantes possibilités de travail.

9º L'introduction d'un nouvel appareil d'optique nous a donné beaucoup à faire. Nous avons dù examiner la qualité de l'appareil au point de vue technique, étudier les perspectives d'écoulement dans les conditions actuelles, l'organisation de la fabrication et de la vente, les possibilités de financement, etc. On est parvenu à conclure un contrat préparatoire avec un groupe d'intéressés et il est donc très probable qu'une solution définitive interviendra.

En plus des cas que nous venons de citer, il y en a 9 dont la préparation est assez avancée. Pour l'un ou l'autre, on peut envisager une solution favorable dans un avenir prochain. Mais il serait prématuré d'en parler aujourd'hui.

Ces 18 cas ne représentent, comme nous l'avons dit, qu'une partie de notre activité. Ils forment seulement le  $6\,^0/_0$  des propositions que nous avons acceptées pour examen. Nous nous bornons à souligner que presque chaque industrie ou branche d'industrie y est représentée. Ainsi, des propositions ont pour objet les articles suivants:

Bois artificiel, cuir synthétique, machines à calculer, à additionner et autres machines de bureau, appareils de radio et leurs éléments, automobiles, tablettes de yass, aiguilles et plaques de grammophone, appareils de dosage, compteurs de vitesse, altimètres, sacs hygiéniques en papier, machines à travailler le sol, scies à moteur, outils divers, appareils de chimie et de physique, articles électrotechniques, fours à cuire, caisses enregistreuses, dispositifs pour films, crayons à dessiner, fermetures de sûreté, machines à écrire, aviculture, sirops, eaux de toilette et capillaires, désinfectants, chauffages à l'huile, indicateurs routiers, tapis, confiserie et biscuiterie, articles de pêche, machines à coudre, articles de sport et de ménage, distributeurs automatiques de boissons, objets en faïence. Les multiples modèles de rasoirs automatiques et variantes d'appareils à mouvement perpétuel ne faisaient naturellement pas défaut.

Pour ce qui est des possibilités de travail, il existe des projets pouvant fournir de l'occupation à plusieurs centaines de personnes. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit ici d'une œuvre de longue haleine, dont l'accomplissement exige souvent beaucoup de temps.

Des dix-huit cas mentionnés, dix peuvent être considérés comme réglés avantageusement. Dans ce nombre se trouvent sans doutes les propositions les plus importantes. Toute une série de cas ont été éliminés au cours des négociations, sans que nous en ayons eu des nouvelles plus ou moins précises. Nous pouvons souvent constater qu'on accepte volontiers l'intervention offerte, mais qu'on tient ensuite à négocier en toute indépendance, c'est-à-dire sans la collaboration et à l'insu de l'office central. Chaque fois que le cas s'est présenté, nous nous sommes retirés, notre tâche principale, autrement dit notre tâche d'intermédiaire étant remplie. Il est néanmoins regrettable que le désir de l'office central d'être tout au moins renseigné sur le résultat des démarches, soit si rarement satisfait.

### IX. Collectes en faveur de chômeurs.

Sur l'initiative de la Direction de l'intérieur, plusieurs associations et sociétés ont formé une commission qui s'occupe actuellement de réunir des dons en espèces et en nature dans tout le canton, au bénéfice des chômeurs. Cette commission comprend des représentants de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne, de l'Union des coopératives agricoles, de l'Union bernoise des arts et métiers, de la Société des pasteurs réformés, de l'Association des instituteurs bernois. de la Ligue des femmes bernoises, ainsi que des représentants du Jura, des communes de Bienne, Berne et Langnau et de l'Office cantonal du travail. M. Schneider, directeur au Schwand près Münsingen, exerce la présidence, tandis que le secrétariat, qui est en même temps office central de la commission, est confié à la Ligue des femmes bernoises.

Il est prévu que la Société d'économie et d'utilité publique, l'Union cantonale des arts et métiers et la Ligue des femmes bernoises recueilleront des dons en nature. L'Association des instituteurs bernois procédera à une troisième collecte et une quête aura lieu dans les églises à Noël. L'argent ainsi recueilli sera affecté à l'achat de dons en nature.

### X. Considérations finales.

### 1° Mesures prises depuis novembre 1931 en vue de remédier au chômage.

Voici un résumé des principales mesures prises par le Conseil-exécutif depuis novembre 1931 en vue d'atténuer le chômage:

- a) Revision de la loi du 9 mai 1926 sur l'allocation de subventions aux caisses d'assurancechômage. Loi sur l'assurance-chômage du 6 décembre 1931.
- b) Exécution de la troisième action, 1932, pour l'encouragement extraordinaire de travaux de chômage. Ordonnance du 29 mars 1932 sur l'encouragement des travaux de chômage dans les communes frappées de chômage intense. Crédit cantonal 1932: 500,000 fr. Arrêté du Grand Conseil du 25 novembre 1931.
- c) Préparation d'une quatrième action 1932/1933 pour encouragement extraordinaire de travaux de chômage dans les communes frappées de chômage intense.
- d) Développement professionnel des chômeurs et leur réadaptation à de nouvelles branches d'activité. Ordonnance du 8 avril 1932 sur le développement professionnel des chômeurs et leur réadaptation à de nouvelles branches d'activité. Crédit cantonal 1932: 40,000 fr. Arrêté du Grand Conseil du 25 novembre 1931.
- e) Allocations de crise aux chômeurs de l'industrie horlogère. Ordonnance du 19 avril 1932 sur le versement d'allocations de crise aux chômeurs de l'industrie horlogère.

Allocations de crise aux chômeurs de l'industrie des machines et des métaux. Ordonnance du 27 mai 1932, avec complément et modification du 22 juin 1932.

- Crédit cantonal: 1,000,000 fr. Arrêtés du Grand Conseil du 25 novembre 1931 et du 19 mai 1932.
- f) Garantie de moyens d'existence aux petits patrons horlogers sans travail et se trouvant dans la gêne, pour la période du 1<sup>cr</sup> décembre 1931 au 15 avril 1932; arrêtés du Conseil-exécutif nº 4754 du 4 décembre 1931, nº 5127 du 29 décembre 1931, nº 514 du 2 février 1932 et nº 954 du 1<sup>cr</sup> mars 1932.
- g) Action de secours du 1er février au 30 avril 1932 pour l'industrie bernoise de la sculpture sur bois; arrêtés du Conseil-exécutif nº 448 du 26 janvier 1932, nº 973 du 4 mars 1932 et nº 1219 du 18 mars 1932. Crédit cantonal de 1932: 30,000 fr.
- h) Désignation d'une commission d'experts pour l'introduction de nouvelles industries; arrêté du Conseil-exécutif nº 746 du 16 février 1932. Crédit cantonal: 25,000 fr.
- i) Institution de l'assistance-chômage productive et octroi de subsides de fabrication. Ordonnance du 24 juin 1932. Crédit cantonal 100,000 francs. Arrêté du Grand Conseil du 14 septembre 1932.
- k) Allocation en faveur de la Centrale pour travail à domicile de la Chambre d'économie publique de l'Oberland bernois.

Subvention unique de 2000 fr. imputée sur le Fonds cantonal de solidarité.

- l) Crédit extraordinaire de 313,000 fr. alloué par le Grand Conseil pour les subventions ordinaires en vue de la création de possibilités de travail. Travaux subventionnés par les Directions de l'agriculture, des forêts et des travaux publics.
- m) Refus de permis de travailler à des ouvriers de campagne et stagiaires ruraux de l'étranger, pour la protection du marché indigène du travail et afin de procurer de l'occupation aux chômeurs de l'industrie. Arrêté du Conseilexécutif du 31 mai 1932.

# 2º Dépenses pour atténuer le chômage. 1930.

_		
Dépenses totales de l'Of- fice cantonal du travail	Fr. 653,409. 51	Fr.
Recettes provenant de la subvention fédérale pour le service de placement et de contributions des communes aux caisses d'assurance-chômage	205,686.55	
Dépenses nettes	200,000.00	447,722.96
Dont pour l'assurance- chômage Recettes (contributions	<b>495,916.6</b> 0	*
des communes)	135,952.50	
Dépenses nettes_	359,964. 10	
	A reporter	447,722.96

	Repor	t 447,722.96
	1931.	
Dépenses totales de l'Of- fice cantonal du travail	2,650,917. 24	
Recettes provenant de la subvention fédérale		
pour le service de pla-		
cement, de la part de la Confédération aux		
secours d'attente et des		
contributions des com-		
munes aux caisses d'as- surance-chômage	1,018,849.17	
Dépenses nettes		1,631,968.07
Dont pour l'assurance- chômage	2,479,499. 37	
Recettes provenant de		
la part de la Confédé- ration aux secours d'at-		
tente et à l'aide aux		
petits patrons, et des		
contributions des com-	939,251 82	
Dépenses nettes		
Depenses newes	1,040,241.00	
1932 (jusqu'	au 30 septembre).	
Dépenses totales de l'Of-		
fice cantonal du travail	5,832,355.50	
Recettes provenant de la part de la Confédé-		
ration aux secours d'at-		
tente et à l'aide aux		
petits patrons, allocations de crise, subven-		
tions aux travaux de		
chômage et contribu-		
tions des communes aux caisses d'assurance-		
$chômage \dots \dots$	2,409,432. 29	
Dépenses nettes		3,422,923, 21
Dont pour les mesures		
en vue d'atténuer le chômage	5.732.976.45	
Recettes provenant de	0,102,010.10	
la part de la Confédé-		
ration aux secours d'at- tente et à l'aide aux		
petits patrons, alloca-		
tions de crise, subven-		
tions aux travaux de chômage et contribu-		
butions des communes		
aux caisses d'assurance-		
chômage		
Dépenses nettes	3,324,401.06	
Total des dépenses ne	ttes de 1930	F F00 01 : 0:
au 30 septembre 1932		5,502,614. 24

Les subventions pour les travaux de chômage de la 1<sup>re</sup>, de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> actions, qui n'ont pas encore été versées, mais qui le seront, ne sont pas comprises dans ces chiffres.

Il en est de même quant aux subventions prélevées sur le Fonds de solidarité.

	Total des dépenses de 1930 au <b>30</b> sept. 1932 inclusivement	Dont dépenses nettes du canton
	Fr.	$\mathbf{Fr.}$
	9,136,682.25	5,502,614.24
En y comprenant le sub- side extraordinaire aux travaux de chômage	(	, ,
les frais augmentent de		950,000. —
	11,426,867. 25	6,452,614. 24

# 3° Mesures prévues pour la période allant du printemps 1932 au printemps 1933.

### a) Service de placement.

Développement du service public de placement, en ayant spécialement égard à procurer de l'occupation hors de leur profession et de leur lieu de domicile à des chômeurs d'industries frappées de crise.

### b) Travaux de circonstance.

Exécution de la 4e action de 1932/1933 dans les communes frappées de chômage intense.

### c) Assistance-chômage productive.

Application de l'ordonnance cantonale du 24 juin 1932. Crédit déjà alloué: 100,000 fr. Il ne faudra pas d'autres fonds jusqu'à la session du Grand Conseil du printemps de 1933.

### d) Cours de réadaptation.

Continuation de ces cours pour les chômeurs, selon l'ordonnance cantonale du 8 avril 1932 concernant le développement professionnel des chômeurs et leur réadaptation à d'autres branches d'activité. Le crédit de 40,000 fr. accordé suffira sans doute ici également jusqu'au printemps prochain.

### e) Introduction de nouvelles industries.

La Commission et l'Office central poursuivront leur activité, telle qu'elle a été exposée ci-haut d'une manière détaillée. Le crédit nécessaire pour 1933, de 25,000 fr., est alloué.

### f) Secours en nature.

Nous étudions la question de l'attribution de terrain cultivable aux sans-travail et de l'ouverture de cuisines populaires.

# g) Secours extraordinaires aux chômeurs particulièrement gênés.

Collaboration aux collectes de dons en espèces et en nature organisées au profit des chômeurs nécessiteux. Il ne sera distribué que des secours en nature.

### h) Allocations de crise.

Octroi de secours de crise, du 24 octobre au 31 décembre 1932, aux chômeurs qui, sans faute de leur part, n'ont pas droit aux prestations d'une caisse d'assurance, soit qu'ils n'aient pas encore accompli le stage exigé, soit qu'ils n'aient pu s'affilier à une caisse pour des raisons de forme, ainsi que c'est le cas quant aux petits patrons horlogers. Le crédit supplémentaire nécessaire est demandé dans le chapitre final du présent rapport.

### i) Aide à l'artisanat.

Allocation d'un subside extraordinaire de 100,000 francs à la Société coopérative bernoise de cautionnement artisanal. Cette somme serait prélevée dans le Fonds cantonal de solidarité, si le Grand Conseil y donne son assentiment comme le prévoient nos propositions finales.

### k) Aide à l'industrie bernoise de la poterie.

Allocation d'un subside à fonds perdu de 15,000 francs, ainsi que d'un prêt de 10,000 fr., non productif d'intérêt, à la Coopérative des maîtres-potiers bernois. Les crédits nécessaires seront demandés ci-après.

l) Aide provisoire aux petits patrons de l'horlogerie.

Participation de l'Etat de Berne au futur Office fiduciaire intercantonal pour petits patrons horlorgers, savoir:

- a) Contribution au capital de fondation fr. 5,000
- b) Subside à l'Office fiduciaire . . . » 265,000 Total fr. 270,000

Ces crédits seront eux aussi demandés dans nos propositions finales.

### m) Assurance-chômage.

Application de cette assurance conformément à la loi cantonale du 6 décembre 1931, en vigueur depuis le 1er janvier 1932.

### Demandes de crédits.

Nous fondant sur ce qui vient d'être exposé, nous formulons à l'intention du Grand Conseil les

### propositions

### suivantes:

- 1º Un crédit extraordinaire de 173,270 fr. est ouvert au Conseil-exécutif pour l'encouragement de travaux de crise dans les communes frappées de chômage intense (4º action de 1932/1933). Ladite somme sera employée conformément à la décision du Conseil-exécutif nº 4327 du 11 octobre 1932.
- 2º Les crédits suivants sont alloués au Conseilexécutif pour la participation de l'Etat de Berne à l'Office fiduciaire intercantonal pour petits patrons de l'horlogerie:
  - a) Contribution au capital de fondation . . . . . . . . fr. 5,00
  - b) Subside à l'Office fiduciaire . <u>» 265,000</u>

Total fr. 270,000

L'affectation de ces fonds sera réglée par une ordonnance concernant une aide temporaire aux petits patrons bernois de l'industrie horlogère.

3º Un crédit supplémentaire de 113,000 fr. est ouvert pour les subsides cantonaux en faveur des allocations de crise, et sera employé conformément aux ordonnances cantonales du 19 avril 1932 sur les allocations de crise aux chômeurs de l'horlogerie, du 27 mai 1932 sur les allocations de crise aux chômeurs de l'industrie des machines et métaux, et du 22 juin sur les allocations de crise aux chômeurs de l'industrie horlogère (complément et modification).

- 4º Le Grand Conseil donne son consentement à ce qu'un subside unique de 100,000 fr., imputable sur le Fonds cantonal de solidarité, soit alloué à la Société coopérative bernoise de cautionnement artisanal.
- 5º Il est alloué à la Coopérative des maîtres-potiers bernois, pour la création d'une installation commune en vue de la préparation de la matière première employée dans la poterie, un subside à fonds perdu de 15,000 fr., avec participation, pour 10,000 fr., au capital social de la susdite Coopérative, le tout aux conditions suivantes:
  - 1º La part de capital social manquant encore, de 4000 fr., sera fournie par la Coopérative des maîtres-potiers bernois.
  - 2º La Société coopérative bernoise de cautionnement artisanal garantira le crédit de banque de 10,000 fr. ouvert à la Coopérative des maîtres-potiers.
  - 3º Les membres de la Coopérative des maîtres-potiers bernois sont tenus de participer à un cours organisé par l'Ecole cantonale de céramique, soit eux-mêmes, soit par une autre personne occupée dans leur exploitation, si la nécessité en est reconnue par une Commission spéciale de l'industrie de la poterie qu'instituera la Direction de l'intérieur.
  - 4º L'Etat aura un représentant au sein du comité de la susdite Coopérative.
  - 5º La part de l'Etat au capital social, de 10,000 fr., sera remboursée dans un délai de 10 ans.

Berne, le 1er novembre 1932.

Le directeur de l'intérieur, Joss.

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 4 novembre 1932.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

H. Mouttet.

Le chancelier,

Schneider.